

## B. — DOCUMENTS

### 4ème CONFERENCE NATIONALE DES PRESIDENTS DES ASSEMBLEES POPULAIRES COMMUNALES ALGER 5, 6, 7 et 8 février 1970

*Depuis 1968, La Revue Algérienne publie chaque année une partie des nombreux documents et travaux relatifs à cette « assemblée des communes d'Algérie » qui est la conférence annuelle des présidents d'A.P.C.*

*Les années précédentes, (1) nous avons privilégié l'ouest du pays en reproduisant, outre les résolutions de clôture des conférences, les rapports généraux des présidents d'A.P.C. des Wilayate d'Oran, de Tiaret, de Béchar. Nous nous étions toutefois efforcés, à l'intérieur de cette région, de rendre compte des problèmes communaux se posant dans des zones géographiques et économiques très différentes les unes des autres : Tell (Oran), Hauts-Plateaux (Tiaret), désert (Saoura).*

*Le même principe a guidé notre choix cette année, mais vis-à-vis de l'Est du pays : nous publions les rapports de synthèse des Wilayate de Annaba (région côtière relativement riche), de Sétif (Hauts-Plateaux), des Aurès (zone semi-saharienne déshéritée) et de Grande Kabylie. Ces trois dernières Wilayate ont d'ailleurs bénéficié récemment d'un « programme spécial » destiné à atténuer les disparités économiques des régions les plus pauvres.*

*A côté de ces trois rapports régionaux, nous reproduisons les discours prononcés devant les congressistes par le Président Boumediène et par Monsieur Medeghri, ministre de l'intérieur. Ce dernier discours, et la résolution de la commission des problèmes communaux — reproduite également ici —, étaient consacrés surtout au problème des équipements collectifs des A.P.C. thème de réflexion retenu cette année pour la conférence. Mais en fait, la plupart des problèmes des A.P.C. et même des problèmes presque au bout de leur mandat, avaient à tirer le bilan de ces premières années de gestion communale, et également orienter celle-ci dans le sens du plan quadriennal, dont le lancement avait précédé de peu leur réunion.*

---

(1) Revue Algérienne : n° 3 - 1968 et n° 3 et 4 - 1969.

## DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT BOUMEDIENNE

le 5 février 1970, pour l'ouverture de la 4<sup>e</sup> Conférence Nationale  
des Présidents des Assemblées Populaires Communales.

« Chers frères membres des Assemblées Populaires Communales.

« Chers frères membres des Assemblées Populaires des Wilayate.

« Chers frères, membres du Conseil de la Révolution et du Gouvernement,

« Chers frères militants,

« Permettez-moi tout d'abord d'adresser l'expression de nos sincères remerciements à notre frère, le Président Nour Eddine El Atassi, ainsi qu'aux membres de la délégation qui l'accompagne, pour avoir bien voulu rehausser de leur présence, cette séance inaugurale de la quatrième conférence des Assemblées Populaires Communales.

« Nous voudrions également saisir cette heureuse occasion pour adresser, à travers les personnes de nos hôtes ici présents, et en votre nom et au nom du peuple algérien tout entier, nos salutations fraternelles et chaleureuses au peuple frère de Syrie qui a offert, durant des décennies, un refuge des plus sûrs aux Algériens libres.

« La présence parmi nous, de nos frères syriens est en elle-même éloquente de la communion de pensée et de l'harmonie des points de vue qui caractérisent les relations entre nos deux pays, nos deux peuples et nos deux Révolutions, lesquelles ne sont en réalité, qu'une partie intégrante de la grande Révolution arabe.

« Chers frères,

« Notre présente rencontre revêt cette année, une signification particulière. Elle s'honore, en premier lieu, de la participation à nos côtés, de l'hôte illustre de l'Algérie. Elle marque, d'autre part, le terme d'une étape en ce qui concerne l'expérience révolutionnaire capitale, entreprise depuis 1967 au niveau des communes. Elle comporte enfin, une innovation importante. L'association, pour la première fois à ses travaux, des présidents et vice-présidents des Assemblées Populaires des Wilayate.

« Vous comprendrez donc aisément, que tout en limitant volontairement et pour des raisons évidentes de bienséance, mon propos d'aujourd'hui, je m'efforcerais cependant de tirer la conclusion de cette expérience en inaugurant cette conférence des APC qui s'est établie comme une heureuse coutume dans notre récente Histoire. Elle permet en effet, à la Direction révolutionnaire, d'établir en toute franchise, un dialogue avec la base, comme elle offre à celle-ci, qui est en contact permanent avec nos masses populaires, le cadre adéquat pour exposer à la Direction révolutionnaire, les problèmes qui se posent aux masses populaires, et cela en toute liberté, en toute démocratie et en toute franchise.

« L'idée maîtresse qui doit guider vos présents travaux, sera donc, d'avoir présent à l'esprit, que cette expérience révolutionnaire, à savoir l'institution des Assemblées Populaires Communales, constitue une contribution essentielle à la construction d'un édifice solide, sur des fondements éprouvés, démocratiques et populaires.

« S'il est vrai qu'au cours des trois réunions précédentes, il n'était pas possible de faire ressortir honnêtement, après une période de rodage relativement courte, les aspects positifs ou négatifs de cette nouvelle expérience, je pense que nous sommes aujourd'hui en mesure tant la direction révolutionnaire que nous-mêmes de dresser un premier bilan.

« Nous pouvons avancer d'ores et déjà que l'expérience a été concluante, puisque d'une part, elle a mis fin au vide administratif qui a suivi immédiatement la fin de la guerre de libération et jugulé l'instabilité qui s'était installée dans notre pays au lendemain de l'indépendance et au cours de la période du Pouvoir personnel.

« Elle a permis - d'autre part - d'associer étroitement le peuple à son succès, illustrant la première application positive de la devise adoptée par la Révolution du 1<sup>er</sup> Novembre : « La Révolution par le peuple et pour le peuple ».

« L'une des premières constatations - et non des moindres - qui s'imposent à l'observation impartiale est que la création des APC a mis un terme à la coutume antidémocratique qui consistait en la désignation d'une manière autoritaire des responsables à l'échelon de la commune. Nous avons d'ailleurs suffisamment analysé en d'autres circonstances, cette réforme radicale et mis en évidence l'anachronisme de ce mode d'attribution des responsabilités.

« C'est pourquoi nous avons décidé de confier au peuple la faculté de choisir méthodiquement les personnes qu'il juge les plus aptes à servir ses intérêts, à défendre ses droits et à s'identifier aux préoccupations et aux problèmes de nos compatriotes dans les différentes régions du pays.

« Un autre résultat positif est évidemment l'application du principe de la décentralisation.

« Vous vous rappelez sans doute que lors de nos propos sur cette question au cours de toutes premières réunions qui ont eu lieu en cette même enceinte, qu'il s'agisse de vos conférences annuelles ou bien des conférences des cadres, nous n'avions pas manqué de souligner l'impossibilité pour notre pays de s'épanouir en étant régi par le système de la concentration des pouvoirs. Un tel système était en effet, de nature à créer des difficultés et des entraves au progrès de la Révolution populaire.

« La première phase de notre libération, à savoir la lutte pour l'indépendance nationale a triomphé en fin de compte de toutes les difficultés et de toutes les embûches semées sur son chemin par l'ennemi colonialiste, parce qu'elle procédait précisément du peuple, qu'elle plongeait ses racines dans les profondeurs des masses populaires et qu'elle n'a été, à aucun moment une illustration de cette centralisation néfaste.

« Le rôle de l'individu, celui de la communauté au niveau du village ou de la cité, ont été tout autant décisifs et capitaux, dans le succès de notre lutte.

« Combien de fois n'avons-nous pas assisté par exemple à la solution, par la communauté, de problèmes que la direction révolutionnaire s'aurait alors impuissante à régler pour la simple raison qu'elle ne pouvait pas en déceler avec suffisamment de précision, tous les tenants et aboutissants.

« Nous pouvons donc affirmer, à la lumière de ces quelques aspects positifs, que l'expérience des Assemblées Populaires Communales a été une réussite.

« Il est à noter, dans ce contexte, que la législation élaborée en faveur des Communes, et qui porte le nom technique de Code Communal, a été prévue assez large dans ses perspectives pour être valable, plus encore que par les responsables qui l'incarnent aujourd'hui ou qui l'incarneront dans les années 70, pour l'avenir, c'est-à-dire pour les années 80, 90 et au-delà.

« Ceci nous amène à reconnaître que le contenu du Code Communal, ainsi que les attributions qu'il a définies, dépassent en réalité le niveau général des actuelles Assemblées Populaires Communales et singulièrement sur les plans culturel et technique.

« C'est là une autre évidence que nous devons signaler, afin de dire objectivement que tous les objectifs prévus dans le Code Communal sont loin d'avoir été atteints. Mais il reste que les Assemblées Populaires Communales s'influencent mutuellement, que leurs présidents eux-mêmes ont consacré cette première phase de leur initiation à acquérir de l'expérience, à se perfectionner et à s'imprégner des affaires qui sont de leur ressort. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, puisque vous étiez tenus auparavant dans l'ignorance la plus complète de toutes les formes de pouvoir et de gestion des affaires du peuple.

« Cet ensemble de motifs nous incite donc à affirmer qu'il serait faux d'attribuer aux présentes Assemblées Populaires Communales un niveau qui corresponde à la lettre et à l'esprit du Code Communal.

« Nous devons noter toutefois le fait que certaines communes ont obtenu d'appréciables résultats au cours des trois années écoulées. Il m'a été donné de vérifier personnellement au cours des visites que nous avons effectuées dans certaines régions, des réalisations encourageantes qui témoignent de l'assimilation, par les Assemblées Populaires Communales, de leur rôle et de leurs obligations, ainsi que de leur appréhension éclairée des intérêts du peuple.

« Par contre, d'autres communes n'ont pas tellement de réalisations à leur actif, soit parce que les moyens leur ont manqué le plus souvent, soit pas suite de la carence ou de l'apathie des responsables de la base.

J'ai eu, d'ailleurs, à réaffirmer solennellement devant vous, en ce même lieu, que la responsabilité était avant tout action et concrétisation, et que si le Pouvoir révolutionnaire confiait les responsabilités à la base, celle-ci devait, à son tour, les assumer devant le peuple. Celui-ci commence d'ailleurs à distinguer de plus en plus clairement les charges qui incombent au pouvoir central, et celles qui font partie des attributions dévolues aux autorités et aux assemblées locales.

« Il est donc patent que si de nombreuses Assemblées populaires ont accompli une gestion positive, une minorité d'entre elles ont eu une gestion pratiquement stérile. Nous citerons à ce propos l'exemple de la campagne de salubrité dont nous avons parlé l'année dernière. C'était là une entreprise qui ne demandait pas autant de moyens financiers sinon qu'elle faisait appel au civisme de tous. Là encore, certaines communes ont répondu à leurs obligations, tandis que d'autres en ont été incapables.

« Quoi qu'il en soit, il faut qu'il soit bien clair que l'autorité doit revenir - à l'avenir - au Parti et au peuple, car la mission de certains d'entre vous, si ce n'est pas la totalité ou la majeure partie, prendra fin avec le terme de l'année en cours ou bien au début de l'année prochaine. De nouvelles

élections auront lieu pour le renouvellement des A.P.C., et il ne fait pas de doute que le peuple n'aura pas manqué d'observer au cours de ces premières années l'activité de ses élus et enregistré les mérites des responsables sincères, désintéressés et révolutionnaires, de ceux qui, en d'autres termes, ont été avant tout au service de ses intérêts. Ceux-là bénéficieront certainement d'un renouvellement de la confiance tandis que la franchise nous dicte de conseiller d'ores et déjà aux autres de laisser la responsabilité à plus loyal, plus compétent et plus actif.

« Les responsabilités de chacun sont maintenant clairement définies dans tous les domaines.

« La méthode d'action est également suffisamment au point pour que le jugement revienne en dernier ressort à la base et au peuple.

« L'année 1970 sera donc la dernière du mandat des premiers Assemblées Populaires Communales élues au suffrage direct, en février 1967, par le peuple.

« Au cours du mois de février 1971, de nouvelles APC seront élues au même suffrage et il nous reste à souhaiter qu'elles seront plus représentatives et plus compétentes que celles qui les ont précédés.

« Nous sommes convaincus que ce résultat sera atteint, d'autant plus que d'autres élections, celles des Assemblées Populaires des Wilayate, sont venues étayer, le 25 mai 1969, cette première étape dans la démocratisation de nos institutions.

« Ainsi se trouve largement entamé, dans les délais que nous sommes impartis, le processus que nous annonçons il y a quelques années, et qui se résume en l'édification d'un Etat révolutionnaire conforme à notre siècle, fondé sur la loi, et ayant pour vocation suprême la défense des intérêts du peuple, un Etat assuré de survivre à tout changement de gouvernement, à toute éclipse d'un ou de plusieurs responsables.

« Une telle doctrine nous a été au surplus inspirée par notre Révolution elle-même, car celle-ci reposait fondamentalement sur les épaules du peuple tout entier.

« En dépit des réserves que nous venons de formuler, nous pouvons dire que nous avons accompli d'importantes étapes dans la voie de l'établissement d'institutions révolutionnaires et durables dont la somme constitue l'Etat stable et fort à l'avènement duquel nous œuvrons sans relâche. L'expérience au niveau communal est devenue une réalité et nous n'avons plus maintenant qu'à en perfectionner le fonctionnement pour la rendre de plus en plus efficiente.

« A côté des autres charges que nous aurons à assumer, cette année sera plus spécialement consacrée aux wilayate, en ce sens qu'elle verra l'affirmation des Assemblées Populaires de Wilayate qui ont été installées officiellement. Il appartiendra à ces Assemblées de remplir leur rôle et leurs obligations, tels qu'ils ont été définis par la Charte et le Code qui régissent cette entité administrative. Cette année sera également l'année de la consolidation de la décentralisation et de la dévolution d'attributions plus larges aux Wilayate. Certaines de ces attributions qui sont à l'heure actuelle du ressort du Pouvoir central - seront dévolues aux wilayate. C'est assez dire le rôle éminent et les grandes responsabilités qui appartiendront dans l'avenir à ces institutions, puisque celles-ci auront des tâches générales assez larges qui seront à la fois de nature politique, économique, culturelle et sociale. Les cadres qui composent les Assemblées Populaires des Wilayate et qui ont bénéficié à la fois de la confiance du Parti et des suffrages populaires, se doivent de discerner avec toute la lucidité voulue, le sens et les prolongements de leurs responsabilités,

afin que nous puissions mettre fin à cette forme d'irresponsabilité consistant à s'en remettre à d'autres du soin d'accomplir à notre place les tâches qui nous incombent en propre. En d'autres termes, il faut que cesse la pratique de compter sur « la capitale » pour la solution des problèmes qui se posent au niveau des Wilayate. Nous avons lancé avant ce jour une devise très simple, à savoir que « la capitale de l'Algérie n'était pas toute l'Algérie ». Ceci revenait à dire que si le gouvernement et le Pouvoir révolutionnaire étaient responsables au premier chef et d'une manière générale et globale de toutes les affaires du pays, et de tout ce qui s'y réalise, il existait néanmoins des responsabilités réparties au niveau des communes, d'autres à celui des Wilayate, et d'autres au niveau d'institutions plus spécifiques.

« Nous ne cesserons d'insister pour que les responsabilités de chacun, soient déterminées avec la plus extrême précision, de manière que chaque citoyen accomplisse pleinement son devoir et s'astreigne à ne compter que sur lui-même. Nous ne craignons pas non plus, de nous répéter en invitant chaque responsable, à quelque rouage qu'il appartienne, à cultiver l'esprit d'initiative et d'innovation, et ceci à tous les niveaux de notre vie nationale.

« L'année 1970 consacrera l'élaboration de multiples décisions qui organiseront l'activité des wilayate, y compris leurs Conseils exécutifs, ainsi que celle des APW qui s'harmonisera d'une part, avec les Conseils exécutifs, et d'autre part, avec les décisions que promulguera le gouvernement en tant que décisions d'ordre général, et les conseils et directives qui émaneront des différents ministères.

« Cette seconde expérience qui marquera une nouvelle étape dans la refonte de notre Administration, ne fera que renforcer les principes que j'ai eu maintes fois à affirmer et que je n'hésite pas à rappeler une nouvelle fois. J'ai cité la démocratisation authentique, la décentralisation, l'association des masses, par l'intermédiaire de leurs représentants, à l'exercice du pouvoir dans tous les domaines.

« Ces conditions objectives que nous avons créées de toutes pièces et qui apparaissent désormais comme une réalité vivante, ajoutées aux autres conditions tout aussi objectives que nous nous efforçons de mettre au point dans tous les Appareils du Parti, cet ensemble d'actes révolutionnaires nous permettra de passer à la phase ultime qui consistera à mettre en place, les institutions au niveau national.

« Nous avons déjà soutenu à différentes reprises que nous n'entendons pas poursuivre une politique de « la fuite en avant » qui revient à camoufler les difficultés et à éviter de les affronter avec courage et franchise.

« Nous avons proclamé que telle n'était pas notre politique ni notre méthode de gouvernement. Notre approche des problèmes reste l'examen réfléchi et l'analyse lucide, en un mot la construction de cet édifice à partir de ses bases.

« Nous nous réjouissons que ces bases s'avèrent aujourd'hui aussi solides et aussi fortes que nous l'avons souhaité.

« Nous ajouterons que la Révolution algérienne a atteint le point de non-retour, grâce aux mesures qui ont suivi le Redressement révolutionnaire du 19 Juin 1965 et après ces années d'expériences fertiles.

« Il est donc inconcevable que la Révolution populaire, la Révolution socialiste, subisse une régression. Le mérite en revient aux décisions que nous avons prises sur le plan de l'édification de l'Etat et du Parti. En dépit des

difficultés et des problèmes de toute nature, des entraves et des entreprises défaitistes et déviationnistes que nous avons eu à surmonter, nous avons pu obtenir des résultats nombreux et tangibles.

« Nous n'avons pas pour autant résolu tous les problèmes ni vaincu toutes les difficultés. Nous pouvons avancer simplement et sans crainte de nous tromper, que l'examen impartial des résultats acquis durant ces quelques années, révèle la prépondérance des aspects positifs de l'activité de la Révolution, sur ses points de faiblesse. La ville elle-même n'étant qu'action persévérante et continue, la Révolution ne peut être à son tour et à son image qu'évolution et progrès constants.

« Nous venons de donner un bref aperçu sur l'action des wilayate et de ce que nous sommes en droit d'en attendre, dans l'avenir, et d'évoquer tout aussi brièvement la préparation des conditions objectives, au niveau du Parti, qui préludent à l'avènement de la phase finale de l'établissement définitif des institutions nationales.

« Vos présentes assises se tiennent, par ailleurs, après que le pays tout entier eut vécu dans l'attente et qu'il ait manifesté autant d'intérêt que de vigilance à l'égard de tout ce qui a trait à l'élaboration du plan quadriennal.

« Je me dois en conséquence de dire quelques mots et d'apporter quelques lumières au sujet de ce plan. Il ne s'agira pas toutefois de l'analyser dans tous ses détails, puisque chaque président d'Assemblée populaire communale et chaque cadre sera nanti, avant de quitter la capitale, de ce document afin qu'il en prenne une connaissance pleine et entière.

« Toute ce que je voudrais dire ici, c'est qu'à notre sens, le Plan quadriennal constitue un événement historique d'une extrême importance, du fait qu'il conditionne l'avenir de notre pays dans de nombreux secteurs.

« Nous nous sommes lancés hier dans l'âpre bataille de libération qui a vu la victoire du peuple. Malgré les combats acharnés et les immenses sacrifices que nous avons dû consentir la victoire est revenue en fin de compte au peuple algérien. Ceci ne signifie pas pour autant que notre peuple a triomphé dans toutes les autres batailles qui l'attendent, tant il est vrai que l'indépendance n'a de sens et de contenu authentique que si elle s'accompagne d'une indépendance économique.

« Depuis le déclenchement de la Révolution, et aussi bien pendant les années de lutte qu'au cours de la période à la fois euphorique et empreinte de souffrances qui a suivi l'indépendance nous n'avons à aucun moment oublié que nous devons entreprendre et gagner une autre bataille, celle de l'édification d'une économie nationale indépendante et de l'élimination des intérêts étrangers qui exploitent nos richesses nationales.

« Cette bataille, à l'instar de la lutte de libération, ne pouvait être l'affaire d'un seul ni d'une équipe, voire d'une élite donnée. Il fallait qu'elle soit, comme celle d'hier, une bataille de masse, puisqu'aussi bien elle intéressait au premier chef l'avenir des travailleurs, des fellahs et de toutes les masses laborieuses de ce pays.

« Ce nouveau combat concerne tout à la fois l'édification et la récupération de la personnalité arabe de notre peuple, et c'est la raison pour laquelle chacun doit y participer qu'il s'agisse du Président et des membres des APC, du chef de kasma ou du simple militant, du Wali, des présidents de sociétés nationales, ou des responsables à divers titres d'autres organismes.

« Nous devons à la vérité de reconnaître qu'il existe bien une minorité infime pour qui l'issue de cette bataille en cours n'a pas autrement d'importance. Dieu merci, ce n'est là qu'une infime partie de notre peuple qui ne possède d'ailleurs aucune pesanteur et dont il nous suffira d'étouffer les desseins en redoublant de vigilance. Il est exact que certains s'ingénient à acquérir des richesses au détriment du peuple et sans qu'ils acceptent de fournir le moindre effort. Il est non moins exact que nous avons offert toute latitude aux investissements de capital national, mais en assortissant cette libéralité d'une restriction sans équivoque, à savoir qu'en aucun cas ce capital ne devait servir à l'exploitation du peuple. Nous avons permis à tout détenteur de capitaux de créer une unité de production, en lui accordant toutes les garanties voulues.

« Nous avons simplement interdit aux uns et aux autres d'édifier des richesses qui ne s'accorderaient pas avec la pauvreté de notre peuple, et à plus forte raison, qui s'amasseraient grâce à l'exploitation des travailleurs, et à leur détriment.

« Le jour même où nous avons promulgué le Code financier et le Plan quadriennal et où nous avons convié le peuple à se mobiliser afin d'entreprendre avec toutes les chances de succès cette bataille qui est la bataille de tous, les gros commerçants ont réagi en suscitant une campagne d'agitation factice dirigée essentiellement contre les consommateurs, contre le citoyen algérien et le pauvre travailleur en particulier qui gagne péniblement ses 300 ou 400 dinars par mois. Non contents de réaliser les super-bénéfices aisément vérifiables, ces commerçants ont revendiqué l'augmentation de 17 pour cent sur le prix de vente des chemises et des chaussures, par exemple.

« Mais la vigilance du peuple et plus particulièrement celle des travailleurs a eu tôt fait de dénoncer cette campagne que nous devions évoquer au passage, en rappelant que chaque Algérien est libre de travailler et de gagner sa vie, mais en s'efforçant de rester désintéressé, et à la seule condition que son activité n'aille pas à l'encontre des intérêts supérieurs du peuple et de la politique de notre pays.

« Ceci dit, nous revenons au Plan quadriennal pour dire que cette année verra le commencement de son application et pour résumer en quelques mots les grandes lignes qui le caractérisent.

« L'application de ce plan contribuera certainement à approfondir davantage la Révolution socialiste, car il se trouve que les institutions, et les secteurs importants, vitaux et stratégiques sont financés par des capitaux de l'Etat.

« Le Plan quadriennal renforcera également la Révolution socialiste, du fait qu'il ouvre la voie à l'association, accrue des travailleurs à la gestion des différentes entreprises nationales par le truchement des assemblées élues de travailleurs, ou par celles qui le seront directement par la majorité des travailleurs. Il garantira en outre le contrôle populaire des deniers publics et des secteurs supervisés par l'Etat lui-même.

« Son application donnera au pays une solide base industrielle qui lui permettra de réaliser un élan important dans la voie de l'édification d'une économie nationale homogène et de répondre aux besoins quotidiens de notre peuple.

« Parmi les autres objectifs qui figurent dans le Plan quadriennal, nous citerons également la réalisation de la révolution agraire.

« Je pense que point n'est besoin de s'étendre sur ce thème, puisque j'ai eu l'occasion de l'expliquer assez longuement pour dire que ce que nous ambitionnons par-delà la révolution agraire, c'est d'instaurer une justice et



un juste équilibre entre la cité et la campagne et d'éliminer, ce faisant, tout vestige d'exploitation de l'homme par l'homme, toute en transformant radicalement l'aspect des zones rurales algériennes.

« Cette transformation doit s'opérer en même temps par la généralisation de l'enseignement, par l'ouverture de routes, l'extension des zones électrifiées et l'acheminement du gaz à l'ensemble du territoire, en un mot par l'introduction du progrès dans tous les foyers.

« Telle est notre philosophie globale et le but que nous poursuivons par-delà la réalisation de la révolution agraire. Je tiens à préciser qu'il s'agit bien de « révolution » et non de « réforme », car, en ce qui concerne la « réforme » agraire, notre pays n'a pas manqué d'en entreprendre l'application depuis déjà de nombreuses années.

« Au cours de notre récente visite dans la Wilaya des Oasis, nous avons été agréablement surpris de voir des villages modèles, dotés d'écoles, de dispensaires, d'électricité et de gaz, de routes carrossables. Des populations hier encore nomades s'y sont fixées. Ces villages modèles font partie du vaste plan d'ensemble entrant dans le cadre de la révolution agraire, et dont certains objectifs sont, comme on le voit, déjà largement réalisés.

« Parmi les autres objectifs inscrits dans le Plan quadriennal nous n'aurons garde d'omettre la révolution qu'il reste à accomplir sur le plan de l'éducation nationale. Vous n'ignorez pas, à ce propos, que l'une des grandes difficultés rencontrées dans le domaine réside dans la pénurie de cadres. Les grands projets qui intéressent l'éducation, ainsi que les crédits massifs qui sont affectés à leur exécution, porteront tous leurs fruits, lorsque nous aurons réussi à former, en nombre suffisant les cadres compétents, valables et consciencieux.

« Il ne vous échappe pas non plus que le colonialisme ne nous a légué que le paupérisme, et que les grands pas qui ont été effectués par notre Révolution depuis la reconquête de notre indépendance sont loin d'être suffisants.

« De 1970 à 1973 inclus, notre pays devra déployer des efforts spéciaux sur le plan de l'éducation, en agrandissant les universités existantes, en créant de nouvelles, en édifiant de nouveaux établissements secondaires, de nombreux instituts technologiques.

« Telles sont très brièvement énumérées, quelques-unes des plus importantes réalisations qu'ambitionne d'effectuer le Plan quadriennal dans le domaine de l'éducation.

« Il s'agit donc bien d'exécuter une véritable Révolution dans l'enseignement, d'une part, en hâtant la formation de cadres suffisants et valables, et, d'autre part, en libérant cet enseignement des derniers vestiges colonialistes, et en accordant à la langue nationale sa place légitime et le rang qui lui revient.

« Le Plan quadriennal n'a pas omis d'accorder une large préoccupation à la politique qui est celle du Pouvoir révolutionnaire, depuis le redressement intervenu en juin 1965, en ce qui concerne plus précisément l'établissement d'un véritable équilibre régional. En plus de l'implantation équitable et judicieuse des unités industrielles à travers l'ensemble du territoire, la politique de l'équilibre régional figure en bonne place dans le Plan quadriennal et son application réalisera de vastes ambitions dans ce domaine.

« Dans le cadre de ce plan, nous avons en outre prévu des crédits annexes destinés à financer des projets spéciaux dont bénéficieront de nouvelles wilayates en l'occurrence celles de Sétif et de Tlemcen.

« Avant de conclure, je me dois de rappeler que l'effort consenti par le pays sur le plan intérieur ainsi que le progrès qu'il connaît maintenant, ne doivent pas nous faire oublier pour autant le grave problème, qui est en fait le nôtre, celui de la nation et de l'Orient arabes.

« L'occasion m'a été donnée de préciser la position de l'Algérie sur ce problème. Cette position, nous l'avons précisée clairement et sans ambiguïté, avec le langage franc que nous impose la gravité des événements que traverse la nation arabe et qui nous concernent tous. De même que nous avons, par le passé, rejeté toute les solutions de facilité et tous les compromis dans la défense de notre propre cause, nous ne pouvons admettre des solutions de facilité ni adopter des positions équivoques à l'égard d'un problème dont dépend notre devenir. Nous avons choisi alors, le peuple algérien avait choisi, au contraire, la voie la plus difficile, celle du sacrifice et de la lutte armée.

« Aujourd'hui, comme hier, notre position à l'égard de ce problème crucial pour la nation arabe, celui qui détermine son existence ou sa non-existence, se doit de ne manquer ni de franchise, ni de détermination, ni de dévouement. Elle se doit d'être à l'image de celle qui fut la nôtre lorsque nous avons affronté le colonialisme et ses alliés du Pacte Atlantique.

« Notre position n'est pas dictée par une politique de surenchère, car nous, Algériens, n'avons que faire d'une telle politique, surtout en ces graves circonstances. La position de l'Algérie est une position militante et non une position politique, car telle est la volonté du peuple algérien. Ce que nous devons affirmer en toute franchise, c'est que nous ne marchandons jamais sur le compte de la cause de la nation arabe ni sur celle du peuple palestinien.

« En évoquant la lutte et les droits du peuple palestinien, nous ne manquerons pas d'évoquer toutes ensemble les dures épreuves que nous avons vécues alors que nous étions étrangers dans notre propre pays, privés de tout sur notre propre terre, esclaves d'une poignée de colonialistes qui, soutenus par l'Occident et l'Europe colonialistes, prétendaient qu'il n'existait pas de peuple algérien en Algérie et que l'Algérie était partie intégrante d'une France s'étendant de Dunkerque à Tamanrasset. Et ce langage, nous l'avons longtemps entendu par le passé, entretenu par la propagande de l'impérialisme mondial et de l'Europe colonialiste. En réponse à cette imposture, le peuple algérien a prouvé que Tamanrasset n'est pas une partie de la France, et qu'il existe entre l'Algérie et la France, outre la Mer Méditerranée, un facteur primordial qui est notre personnalité et notre civilisation arabo-islamique. En d'autres termes, ces chimères et ces mensonges ancrés dans l'esprit des colonialistes depuis plus d'un siècle, ont été détruits à jamais par le peuple algérien au moment où il a décidé de payer le prix de la victoire.

« Nous avons vécu des circonstances difficiles. En évoquant l'Occident, en évoquant ce mépris et cette haine pour tout ce qui est arabe, il nous vient à l'esprit, chers compatriotes, les journées douloureuses qu'à vécues notre peuple lors du revers survenu après le triomphe de la Révolution algérienne qui n'est qu'une partie de la Révolution arabe tout en étant celle de tout citoyen arabe. Ce revers n'a pas manqué de provoquer la joie et l'hystérie des milieux occidentaux au moment où saignaient encore les blessures de nos frères en Orient, et au moment où nos cœurs étaient tout meurtris.

« C'est pourquoi, chers frères, la lutte doit revêtir un caractère global. Elle doit se hisser au niveau de la gravité de la situation. Nous nous devons de l'aborder non de façon marginale, mais d'une manière révolutionnaire et conséquente. Le peuple arabe ne doit pas demeurer en marge de ce combat qui est le sien et de cette Révolution qui est la sienne. Au contraire, il est de son devoir d'en être à l'avant-garde.

« Telle a été et telle reste notre position à l'égard de la cause arabe en général et du problème palestinien en particulier. Certes « Israël » a gagné une bataille et a créé un Etat dont les fondements sont le racisme abject et le fanatisme religieux comme l'Humanité n'en a jamais connu, même aux siècles les plus sombres du Moyen-Age. Certes, l'Etat sioniste a remporté une victoire, mais il ne pourra pas triompher de la nation et du peuple arabes, car il lui est impossible de soumettre plus de cent millions d'Arabes. Il lui sera toujours impossible de parvenir à ses fins, qu'il soit aidé en cela par l'impérialisme américain et autres, lesquels ne cessent de lui fournir les armes les plus meurtrières. En aucun cas « Israël » ne pourra absorber toute la Nation arabe, car il existe deux facteurs essentiels dont il ne pourra jamais venir à bout : le facteur humain et le facteur géographique. Compte tenu de ces données, de notre propre expérience et de notre attachement à la cause de notre nation, nous avons défini notre politique. Toutes ces voix élevées par le passé, jointes à celles du peuple algérien, ne demeureront pas sans écho, car elles émanent d'un peuple qui a connu l'amertume du combat et qui a payé un lourd tribut pour le triomphe de sa Révolution qui est celle de tous les Arabes.

« Notre position, chers frères, n'est point celle du simple spectateur. Elle est celle d'un peuple résolu à apporter son soutien à la cause palestinienne. Nous avons par le passé accompli notre devoir durant la lutte qu'à menée la Nation arabe, et nous sommes prêts à l'accomplir de nouveau, car nous considérons que le combat de la Nation arabe et du peuple palestinien est celui du peuple algérien.

« Voilà, cher frères, ce que j'avais à vous dire concernant ce problème ; encouragé en cela par le frère président Nour-Eddine El-Atassi, je n'ai pas manqué d'être franc à ce sujet. Cette franchise n'est que le reflet de notre fidélité à l'égard de la lutte de la Nation arabe.

« Qu'il me soit permis de vous remercier encore une fois tant au nom des membres des Assemblées Populaires Communales, des cadres de la Nation, du Front de Libération Nationale, qu'au nom du peuple algérien, pour votre participation à cette quatrième conférence.

« Qu'il nous soit permis, frère président de saluer à travers votre personne, le peuple frère de Syrie ».

**RAPPORT**  
présenté  
par les Présidents d'Assemblée Populaire Communale  
des communes de la wilaya d'Annaba

Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, Président du Conseil des Ministres,

Monsieur le Responsable de l'Appareil du Parti,

Messieurs, les Membres du Conseil de la Révolution,

Messieurs les Ministres,

Mes Chers Collègues,

Nous voici réunis pour la 4<sup>e</sup> Conférence des Président des Assemblées Populaires Communales au moment même où le Plan Triennal s'achève et le Plan Quadriennal entre en application.

Il nous paraît logique donc, en cette occasion, d'exposer devant vous les résultats acquis dans le domaine des équipements collectifs durant ces trois dernières années.

Qu'il nous soit permis d'abord de transmettre à Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, à Messieurs les Membres du Conseil de la Révolution, à Messieurs les Membres du Gouvernement ainsi qu'à vous mêmes, mes Chers Collègues, le fraternel salut des populations que nous avons l'honneur de représenter.

Au nom de ces populations qu'il nous soit donné d'applaudir aux récents accords avec le Maroc, la Tunisie, la Lybie et la Mauritanie, d'exprimer au Gouvernement notre adhésion à sa politique en faveur de nos Frères Palestiniens, de dire notre fierté et l'enthousiasme qui nous anime quant à l'action menée par le Pays pour le développement économique et la promotion sociale.

Chers Frères,

L'institution communales s'est vue confier des tâches importantes, parmi lesquelles la promotion des équipements collectifs au profit de nos populations.

Cette action de base s'est traduite dans les faits par bien des réalisations. Nous vous ferons part de toutes nos initiatives, nous ne taïrons nullement nos difficultés, ces difficultés que nous devons considérer comme des enseignements dont il faut tirer des conclusions et des leçons.

Mes Chers Collègues,

Avant notre installation à la tête des Assemblées Populaires Communales, et malgré les efforts louables fournis par les délégations spéciales pour améliorer rapidement la situation de nos communes, celles-ci étaient déficitaires dans de nombreux domaines.

En effet, la plupart de nos communes étaient caractérisées par un personnel nombreux et peu qualifié ; les ressources communales étaient faibles et par voie de conséquence, nombreux étaient les budgets déficitaires.

Cette réalité alarmante qui était le résultat d'une politique axée sur les besoins de la population européenne nous a placés dès le départ devant des problèmes importants qu'il nous a paru nécessaire d'affronter.

C'est ainsi que l'agriculture archaïque dominait, l'industrie était presque inexistante et très peu développée, le niveau de vie était bas, le chômage et le sous-emploi régnaient...

Cette situation se répercutait directement sur les finances locales.

C'est ainsi que le recouvrement des impôts était très faible et les ressources fiscales devenaient insignifiantes.

Le patrimoine communal, au lieu d'aider les communes, était devenu un fardeau en raison de certaines mauvaises gestions.

D'un autre côté l'évolution démographique, la situation économique de certaines villes et les mouvements de population qu'elles engendraient étaient à l'origine directe d'un certain nombre de problèmes dont la solution imposait l'intervention des communes.

En premier lieu les faibles rendements de l'agriculture, la poussée démographique et l'existence des industries dans les villes avaient pour effet commun de créer deux catégories de problèmes **concentration urbaine et dépopulation des campagnes.**

La concentration des populations dans les villes de la Wilaya notamment à Annaba et les chefs lieux, plaçait ces dernières devant des exigences nouvelles : développement de l'équipement général (ex : distribution d'eau), de l'équipement culturel, rythme accru des constructions de logements.

D'autre part l'exode rurale n'était pas seulement le fait des travailleurs agricoles, mais encore des populations rurales en général insatisfaites de l'équipement social des villages, elles étaient attirées par des villes. Elles espéraient y trouver des conditions de vie plus confortables et surtout la permanence et la sécurité d'un emploi.

Cette situation privilégiée des villes mettait en lumière d'autres problèmes, notamment celui de la formation professionnelle et d'une façon générale de l'enseignement.

En effet si le regroupement des populations dans les villes rendait indispensable pour l'Etat la construction d'établissements scolaires, il obligeait aussi les communes à supporter certaines charges nouvelles.

C'est ainsi que la commune de Annaba, pour ne citer qu'un seul exemple, avait, en raison de la mise en service du Lycée Moubarek El Mili, engagé ses propres fonds pour des travaux d'assainissement dans le secteur des Beni M'Haffeur et de St Cloud et avait construit une voie d'accès reliant le quartier des Béni M'Haffeur au Lycée.

Ce que nous signalons ici pour la ville d'Annaba était valable pour toutes les autres villes de la Wilaya. Nous aurions pu citer la Commune de l'Ouenza et celle de Bir-El-Ater et les charges nouvelles créées par les deux mines.

Au lendemain de notre installation à la tête des Assemblées Populaires Communes en 1967 nous avons trouvé une situation difficile : les équipements nettement insuffisants, les communes étaient pour la plupart endettées et ne disposaient pas d'un matériel suffisant pour entreprendre des travaux. A cela s'ajoutait le chômage que nos communes avaient pour tâche de résorber.

Partout des lacunes existaient. C'est ainsi qu'en matière d'habitat aucun programme n'avait été entrepris. Les besoins devenaient de plus en plus importants.

L'opération « Reconstruction » dans les communes rurales n'avait pas donné des résultats escomptés. Lancée dans la hâte, le type de construction retenu n'avait pas rencontré l'adhésion des populations concernées.

Dans les villes et notamment dans les chefs-lieux de Daïras, l'opération assainissement lancée en 1964 n'avait pu freiner la prolifération des bidonvilles qui continuaient à exister et à mener des quartiers entiers.

Quelques fois le développement des grands centres s'était fait dans le désordre sous l'afflux des populations sans qu'on se soit préoccupé « des prolongements du logis » : équipements administratifs, éducatifs, sociaux...

Le problème de l'eau restait entier dans certains centres de notre Wilaya. S'il était exact que de nombreux points d'eau avaient été mis en service dans nos communes, il n'en demeurait pas moins vrai que d'autres centres souffraient du manque d'eau.

Nous pouvons citer la commune de Tébessa où chaque été le problème devenait angoissant. C'était aussi le cas de Sédrata, de l'Ouenza et d'El Aouinet. Les trois derniers centres n'avaient presque pas d'eau ; un réexamen des dossiers s'avérait nécessaire et urgent.

Pour ce qui était de la voirie, elle était dans une situation critique. A chaque réunion de l'Assemblée Populaire de la Wilaya plusieurs de mes collègues, notamment celui de Tébessa et de Sédrata soulevaient le problème.

A cause du réseau routier dégradé ou impraticable plusieurs de nos communes du Sud se trouvaient isolées.

Sur le plan de la scolarisation la situation n'était guère brillante. En raison de l'évolution démographique et de l'émigration de la population rurale vers les agglomérations urbaines, la pénurie de locaux scolaires et de maîtres en nombre suffisant était importante. Les zones rurales accusaient un retard difficile à rattraper.

Sur le plan sanitaire les conditions d'hygiène et de traitement de nos populations étaient nettement insuffisantes. Les postes A.M.S. les salles de soins, les dispensaires et les centres de santé fonctionnaient au ralenti et la plupart étaient mal équipés. Nos populations rurales surtout, souffraient de cet état de choses.

Quant à l'infrastructure administrative dans les communes de la Wilaya, le trait dominant était l'éloignement des bureaux et l'absence d'antennes dans certaines parties isolées.

En ce qui concerne l'équipement social, le problème de l'enfance inadaptée était toujours préoccupant.

Dans le domaine de la jeunesse et des sports les foyers d'animation et les terrains de sports manquaient un peu partout. L'encadrement était mal assuré.

Telle était, Mesdames, Messieurs, la situation que nous avons trouvée en février 1967. Situation qui risquait de s'aggraver mais qui nous avait fait prendre conscience de nos responsabilités vis à vis des populations que nous représentons.

Face à cette situation nous avons compris l'importance que représentait pour nos communes la liquidation totale des problèmes qui se posaient et qui en réalité étaient un frein énorme au développement économique et social du Pays.

Notre action coïncidait un peu avec la mise en place d'une orientation nouvelle en ce qui concerne le fonctionnement des collectivités locales.

C'est ainsi que nous avons avec enthousiasme travaillé pour l'élaboration de nouveaux programmes conformes à la réalité de nos communes.

Nous avons participé aux choix des projets et nous avons coordonné nos efforts, au delà des frontières des communes, pour proposer à la commission nationale des D.E.R., des dossiers complets intéressants en même temps plusieurs communes.

Mais ce désir de bien faire, était limité par l'insuffisance de l'infrastructure technique. Les bases précises pour un développement économique harmonieux manquaient.

Notre détermination de lutter coûte que coûte contre le sous-développement nous dictait d'aller au devant des difficultés et d'équiper nos communes sans attendre les études précises.

Ainsi un retard considérable a été évité et nous avons pu utiliser les moyens techniques des services de l'Etat qui étaient en place.

D'autre part la plupart des Assemblées Populaires Communales, surtout dans les villes, s'étaient trouvées confrontées à de nombreux problèmes d'équipements collectifs.

Cette situation était due aux réalités nouvelles des services de l'Etat et qui mettaient les communes dans l'obligation d'entreprendre les travaux nécessaires. Un exemple typique c'est celui du complexe sidérurgique qui a engendré des besoins nouveaux pour la commune d'Annaba qui a dû prévoir les aménagements tels que :

— Goudronnage et construction de routes d'accès aux logements libérés et situés dans les quartiers périphériques.

— Aménagement en salles de classes de locaux abandonnés en mauvais état et leur adduction d'eau.

— Amélioration et installation de l'éclairage.

Cette ampleur des travaux d'équipement due à une économie dynamique mettait en lumière les insuffisances des communes. Celles-ci manquaient de moyens financiers suffisants, de moyens techniques et du matériel nécessaire.

En effet, les services techniques se caractérisaient par le vide presque complet. Certes des subdivisions ont été prévues à l'échelon Daïra, mais celles-ci se heurtent aux mêmes difficultés, à savoir le manque de personnel qualifié.

La nécessité de ce personnel se fait encore plus sentir dans la plupart des communes rurales où les services de voirie et d'hygiène sont inexistants.

De leur côté les bureaux d'études relevant des Services de l'Etat n'ont pu apporter un concours suffisant pour nos communes.

La seule issue pour nos communes c'était de faire appel aux architectes et bureaux d'études privés.

Certes, la commune d'Annaba dispose d'un service technique dont l'effectif dépasse 250 agents, mais qui ne comprend que deux ingénieurs coopérants. Le reste est constitué par des chefs d'équipes et des ouvriers.

Mes Chers Collègues,

Comme nous avons pu le constater, les moyens techniques manquent aux communes et constituent un obstacle qui freine les initiatives dans le domaine de l'équipement.

D'autre part lorsque les projets sont établis les communes se trouvent confrontées à d'autres difficultés touchant soit le financement lorsqu'il s'agit de l'aide des organismes de l'Etat, soit les réalisations sur le terrain.

C'est ainsi que le taux des subventions accordés varie suivant la nature des travaux à exécuter et les possibilités financières des collectivités.

Quelquefois, même si ces taux sont élevés, certaines communes éprouvent des difficultés à assurer leur apport. Ceci est dû dans la plupart des cas, aux nombreuses charges financières auxquelles les communes doivent faire face pour réaliser un équipement homogène, notamment dans les communes qui ont eu un afflux de population.

Un exemple, c'est celui d'El Hadjar, qui pour son alimentation en eau et la construction d'égouts ne pouvait obtenir qu'une subvention de 50 %, soit un crédit de 1.580.000 DA alors que son budget était en 1969 de 896.484,63 DA.

Par ailleurs l'obligation de souscrire des marchés pour des travaux ou des fournitures dont le montant est égal ou supérieur à 20.000 DA, constitue un handicap sérieux pour les communes lorsqu'il s'agit de réaliser dans les délais très courts de petits projets d'intérêt local.

Parallèlement à ces difficultés les communes ne trouvent pas toujours sur le marché des entreprises qualifiées capables de soumissionner et de réaliser des travaux corrects.

Cette situation due au développement rapide des investissements à l'échelle nationale a été aggravée par le manque d'approvisionnement en matériaux de construction. Notamment les approvisionnement en produits rouges briques, tuiles...) sont toujours difficiles. Une autre difficulté est apparue en 1969 : la rupture des stocks de ciment. La nécessité de constituer des stocks importants doit retenir l'attention des services compétents.

Ce manque de matériaux de construction a eu un effet direct entre autres, sur les constructions scolaires et a failli les compromettre.

Chers Frères,

Après ces quelques éléments concernant les difficultés auxquelles font face nos communes, nous avons depuis notre installation, tenté d'améliorer les conditions de vie de nos populations.

La situation que nous allons donner présente un progrès sensible par rapport à la période précédente.

En effet la situation des paiements au 31 décembre 1969 présente pour le plein emploi, les D.E.L. et D.E.R. les pourcentages suivants :

Daïra d'Annaba	: 95 %
» d'El Aouinet	: 95 %
» d'El Kala	: 81 %
» de Guelma	: 95 %
» de Souk-Ahras	90 %
» de Tébessa	: 92 %

soit un pourcentage total de : 90 % pour la Wilaya.



Sur le plan technique nos réalisations ont porté sur de nombreux projets.

C'est ainsi que dans le domaine des constructions scolaires et malgré les transferts soudains de population qui nous donnent d'incessantes préoccupations, les réalisations se poursuivent à un rythme intéressant.

Dans les communes de la Daira d'Annaba 131 classes, 50 logements et 4 classes polyvalentes ont été mises en service.

Dans les communes de la Daira de Guelma 100 classes, 47 logements et 5 classes polyvalentes ont été construites.

Dans les communes de la Daira d'El Aouinet, zone déshéritée, 82 classes (dont 9 sur leurs propres fonds), 43 logements et 1 classe polyvalente ont été achevés.

Dans toutes les communes de la Wilaya ce sont 524 classes, 241 logements et 25 classes polyvalentes qui ont été terminés.

Les services de l'Académie ont mené à bien la construction de 29 classes et 10 logements.

L'attribution complémentaire de 1.000.000 DA qui vient d'être délégué à la Wilaya par le Ministère de l'Education Nationale va servir à construire un nouveau contingent de classes et de logements.

Ces classes réparties à travers toute la Wilaya sont équipées au fur et à mesure des besoins par les soins du Ministère de l'Education Nationale. Les communes ont également prêté leur concours et nombreuses sont celles qui ont fait bénéficier ces écoles d'appareils de chauffage et de cantines.

Mesdames, Messieurs,

Si les opérations intéressant les constructions scolaires ont été menées avec rapidité, il n'en est pas de même de l'habitat où on retrouve une situation particulièrement agissante.

Seuls 13 projets ont été réalisés dans les communes rurales dont 6 projets à Tébessa pour un montant de 8 Millions de D.A.

L'opération achèvement d'immeubles permettra à Annaba la récupération de 973 logements.

Devant ces insuffisances certaines communes ont décidé de recourir à des prêts et de favoriser la construction. C'est ainsi que la commune d'Ain-Larbi a lancé la construction de 4 logements avec l'aide du fonds de solidarité.

Dans les autres centres et notamment à Annaba, les municipalités ont présenté des dossiers pour obtenir le financement de la construction d'appartements et de villas.

Cependant en raison du coût de la construction il serait souhaitable que les services compétents accordent une aide appréciable aux communes dont les ressources financières ne peuvent pas leur permettre de supporter de vastes programmes de logements.

Dans un autre domaine celui de l'alimentation en eau nos communes ont abordé le problème dès le départ et les réalisations sont assez avancées.

Dans l'ensemble des communes 299 projets ont été mis en chantier et achevés pendant ces trois dernières années.

Une année de crédits s'élevant à 12.600.000 DA a été allouée à cet effet.

11.100.000 DA ont servi à l'amélioration et à l'alimentation en eau potable des grands centres comme Annaba, Guelma, Souk-Ahras, Sédrata et Tébessa.

D'autres communes parmi lesquelles Boukamoua, Ain-Berda, Besbes et Gelaat Bou Sba ont réalisé 5 projets d'hydraulique grâce à une subvention du Fonds de Solidarité de 630.000 DA.

Mes Chers Collègues,

Cet équipement de base s'est poursuivi et nous avons intensifié les travaux d'assainissement.

C'est ainsi que 3.200.000 DA ont assuré l'assainissement des communes de Chéria, Tébessa, Ben Azzouz, Selloua, Anouna, Sédrata et Oued Cheham.

La ville de Annaba a consacré 8.500.000 DA pour le détournement de l'Oued Boudjinah et la déviation de la Seybouse.

Partout dans la Wilaya d'importants travaux d'assainissement ont été effectuées et des centaines de kilomètres de fossés réalisés.

De nombreuses terres humides dans les Dairas d'Annaba et El Kala nécessitent encore des interventions lorsqu'on sait surtout l'utilité et la rentabilité des travaux d'assainissement. Ceux-ci pourraient être complétés par des travaux de drainage dont la rentabilité est aussi indéniable.

En ce qui concerne la voirie dans les communes la situation est certes critique. Le réseau est long et son entretien coûte cher.

Pour les chemins ruraux, nos communes ont consacré une somme de 699.527 DA et pour les chemins vicinaux un crédit de 1.999.898 DA.

Ces crédits ont servi à l'aménagement et à la modernisation du réseau routier par suppression de voies inutiles.

En matière d'équipement administratif les collectivités locales ont construit 15 Mairies dont trois sur le Fonds de Solidarité à Belkhir, Boumahra Ahmed et Bouhamdane, une salle des fêtes à Tébessa, une salle de cinéma à Béni Amar, 13 logements de fonctionnaires au Tarf.

Chers Frères,

Dans le domaine des équipements sociaux éducatifs, 7.600.000 DA ont été employés pour les opérations suivantes :

- Maison de Jeunes à Annaba, Guelma, Souk-Ahras et Chéria
- Aménagement des stades de Guelma et Tébessa
- Stades scolaires de Annaba et Chétaibi.

Pour ce qui est des abattoirs, 15 ont été construits dont 4 dans la Daïra de Tébessa et 3 dans celle d'El-Aouinet.

Les hangars de stockage au nombre de 7 sont en cours dans les Dairas de Guelma, Annaba et El-Aouinet.

L'électrification a touché plusieurs centres, notamment El Hadjar, Ain Berda, Berrahal, Ben M'Hidi et Bouteldja où d'importants travaux ont été réalisés.

L'extension de l'éclairage public a été entrepris dans plusieurs communes de la Wilaya. Nous pouvons citer Ain El Assel, Souarakh, Ain Hassainia, Nechmeya et Chétaibi.

A côté de ces réalisations d'autres programmes sont soit en cours soit à l'étude.

Mes Chers Collègues,

Ainsi malgré toutes les contraintes et les difficultés auxquelles nous avons à faire face, nous avons pu mener à bien les équipements de nos communes et les résultats obtenus nous encouragent à persévérer dans cette voie.

Les constructions scolaires ont permis de mettre à la disposition de nos enfants des écoles partout où les besoins se sont fait sentir. Le taux de scolarisation qui était en 1967 de 55 % est maintenant de 64 % dans la Wilaya d'Annaba.

L'alimentation en eau et l'électrification quant à elles, sont à la base de toute expansion et conditionnement de nombreux facteurs économiques et sociaux : maintien des jeunes en milieu rural ; développement de la production animale et laitière, amélioration de l'hygiène, progrès du tourisme, implantations industrielles...

Les travaux d'assainissement ont permis de leur côté de réaliser des travaux d'évacuation d'eaux pluviales et surtout d'améliorer la salubrité et le confort par la collecte et l'évacuation des eaux usées. Il s'agit de travaux indispensables au développement harmonieux de la vie collective.

D'une manière générale tous les équipements collectifs réalisés ou en cours répondent aux besoins et aux aspirations de nos populations. Ils leur apportent de meilleures conditions de vie.

Chers Frères,

Si nos communes sont arrivées, malgré les obstacles, à réaliser de nombreux équipements collectifs pour leurs populations, il n'en demeure pas moins vrai que d'importants problèmes subsisteront et notre devoir consiste à les résoudre le plus rapidement possible.

Le premier problème qui conditionne toutes les initiatives sérieuses en matière économique est évidemment le financement.

Les communes bénéficient pour leurs équipements collectifs de plusieurs sources de financement.

Tout d'abord le prélèvement de 10 % qui est passé à 15 % permet aux communes d'affecter des ressources sûres à certains équipements de base.

C'est ainsi que la commune d'Annaba a pu utiliser en 1969 2.100.000 DA et en 1970, elle disposera d'un crédit de 2.400.000 DA.

Cependant ces ressources sont minimes par rapport aux besoins importants des communes.

Les crédits du Plein Emploi, D.E.L., D.E.R., apportent aussi une aide appréciable aux communes pour la réalisation de leurs équipements collectifs. Il est un inconvénient, et il réside dans le fait que ces crédits n'arrivent pas simultanément et souvent avec un retard considérable, ce qui diminue leur efficacité.

Les Prêts de la C.N.E.P. arrivent eux aussi avec lenteur, les communes ne sont pas toujours sûres de pouvoir en bénéficier et certains équipements ne sont pas réalisés à cause de cela.

A cet égard, nous tenons à signaler que ces prêts sont arrivés quelquefois à la fin de l'année budgétaire ; il n'est pas besoin de souligner les conséquences de cet état de fait.

Récapitulons et nous remarquons que ces différentes sources de financement donnent des possibilités aux communes.

Cependant, à cause de leur manque d'homogénéité, elles font que les programmes ne peuvent être harmonieux.

Quant à cette masse de crédits que reçoivent les communes quoique insuffisantes il n'est pas nécessaire de juger de son importance lorsqu'on sait que les capacités techniques des collectivités sont déficientes. En effet, plusieurs communes, à la fin de l'exercice budgétaire n'arrivent pas à consommer les crédits qui leur sont alloués.

Le problème créé par la pénurie de cadres semble, le premier, devoir être résolu.

Les projets élaborés jusqu'alors par les communes et exécutés par leurs services ont été conçus la plupart du temps sans études préalables, le plus souvent sous la pression des événements et pour parer au plus pressé.

Lorsque les études des projets d'équipement sont confiés à des bureaux d'études nous assistons à des retards importants qui compromettent les projets eux-mêmes et les rendent inapplicables parce qu'ils sont dépassés.

Certains projets déjà réalisés ne répondent plus à leurs objectifs, ce qui montre que les études qui ont précédé à leur réalisations étaient mal conçues.

Pour, autant que possible, mettre fin à cela, la Wilaya a pris soin pour l'élaboration des projets d'associer tous les Chefs de Services Techniques et de les orienter vers des projets intégrés.

Le manque d'entreprises qualifiées dans certaines communes vient compliquer cette situation.

La Wilaya a pris l'heureuse initiative de lancer un stage pour une trentaine de conducteurs de travaux avec le concours du Génie Rural et du Centre de Formation Professionnelle. Ces conducteurs de travaux seront ensuite affectés dans les communes.

De l'avis même des services techniques de la Wilaya, ce stage se déroule dans de bonnes conditions et promet des résultats.

Un deuxième stage prévu pour doter toutes les communes d'un agent de maîtrise.

Certaines communes, pour aller vite, font leurs travaux en régie. Toutes les collectivités n'ayant pas cette possibilité, il devient absolument nécessaire de mettre en place un outil efficace pour pallier à ces difficultés.

Mes Chers Collègues,

Pour permettre aux communes de réussir leurs équipements et de supprimer les entraves, il sera souhaitable :

— d'augmenter le taux des subventions pour permettre aux communes d'entreprendre les travaux chaque fois qu'ils seront nécessaires.

— de faire bénéficier les communes de crédits en début d'exercice budgétaire afin qu'elles puissent élaborer un programme sérieux et réalisable.

— de relever les plafonds des marchés pour faciliter la réalisation de petits projets d'intérêt local.

— de revoir les statuts communaux afin de faciliter l'intégration des agents en place et de les encourager à se former plutôt que précipiter les départs sur les Sociétés privées et les Sociétés Nationales.

De même nous demandons que certaines mesures soient prises pour augmenter les ressources en faveur des communes et pour leur donner des moyens techniques efficaces, notamment que :

— Des charges qui incombent aux communes et qui grèvent lourdement leurs budgets méritent d'être réduites. Il s'agit des contingents d'assistance et de police.

— Le versement de la quote-part prévu par la loi de finances sur les bénéfices résultant des exploitations agricoles autogérées.

— L'attribution d'unités économiques répondant à certains critères d'efficacité et de rentabilité pour renforcer l'action des Communes.

— Les approvisionnements en matériaux de construction soient plus rationnels pour éviter les ruptures de stocks.

— Soient unifiés et réglementés les salaires dans tous les secteurs d'activité pour la stabilité de la main d'œuvre.

— L'installation de syndicats de travaux dans chaque Daira pour stimuler plus sûrement le dynamisme de nos communes soit facilitée.

— Chaque commune puisse avoir à sa disposition un conducteur de travaux de lancer et surveiller les travaux d'équipement.

Chers Frères,

Il ressort de tous nos projets la nécessité d'une planification c'est-à-dire : opérer selon un ordre établi pour atteindre des objectifs précisés à l'avance.

Ces quelques années d'expérience, si elles ont été fructueuses en plusieurs points, demandent une suite plus cohérente, mieux élaborée, plus technique, dans la voie de l'évolution et du progrès.

Nous entendons par là un vision globale des problèmes et l'étude de leurs effets possibles et combinés. En effet, c'est sur la base du présent qu'il faut penser l'avenir.

Monsieur le Président, mes Chers Collègues, Chers Frères, voilà brièvement exposés nos efforts dans la réalisation des équipements collectifs.

C'est qu'il n'est pas d'expansion durable et harmonieuse sans ces actions fondamentales.

Le développement de l'équipement de base est d'ailleurs la meilleure condition de la poursuite de l'industrialisation.

Malgré les progrès réalisés, le chemin à parcourir reste long, mais d'ores et déjà la voie qui mène à l'édification de notre Pays est marquée par notre volonté inébranlable d'œuvrer dans l'intérêt de nos populations.

Nous saluons à cette occasion la mise en place des Assemblées Populaires de Wilaya et l'entrée en vigueur du Code de la Wilaya, nouveaux jalons dans l'organisation de nos institutions.

De même nous applaudissons à la mise en application du Plan Quadriennal qui augmentera nos possibilités et donnera une impulsion nouvelle à tous nos équipements.

Peut être pourrons nous bouleverser la physionomie de nos régions, que les communes les plus riches deviennent plus modernes, et que pour les communes pauvres, l'électricité et l'eau ne soient plus un luxe...

Nous faisons notre, la politique du Gouvernement pour un développement harmonieux de toutes les régions du Pays et nous saluons à cet égard les efforts accomplis pour améliorer le niveau de vie des populations des Oasis, de la Grande Kabylie, des Aurès et plus récemment du Titteri.

Nous avons apprécié l'efficacité et la rapidité de l'aide apportée par le Gouvernement aux sinistrés du Sud.

Nous souhaitons que cette politique dictée par des impératifs de justice et de solidarité nationale continue.

En souhaitant plein succès aux travaux de cette 4<sup>e</sup> Conférence, nous renouvelons notre ferme volonté d'être au service de nos masses populaires.

## RAPPORT

présenté

par les Présidents d'Assemblée Populaire Communale  
des communes de la wilaya des Aurès

Monsieur le Président,

Messieurs,

Chers Collègues,

Permettez-moi tout d'abord, de nous apporter le Salut fraternel des populations que nous avons l'honneur de représenter.

Lors de la Troisième Conférence des Présidents des Assemblées Populaires Communales, nous avons dressé déjà un bilan de nos réalisations et nous avons évoqué nos espoirs. Des interventions de Messieurs les Ministres et du dialogue qui s'était instauré, nous avons alors retenu que tout serait mis en œuvre pour que la commune, cette cellule de base qui constitue l'assise même de l'ensemble de l'édifice de l'appareil étatique, voit réellement toutes ses structures mises en place et renforcées dans les prochaines années. L'Algérie, pays en voie de développement, aspire à se classer dans les moindres délais, parmi les nations dites industrialisées.

En effet, connaissant la volonté et l'engagement de nos populations, nous croyons fermement que la réalisation de cet objectif n'est pas impossible pour les Algériens. D'ailleurs si l'on considère les grands pas déjà faits par notre pays dans la voie de son édification, nous pouvons être optimistes.

Cependant doit-on considérer que nous avons atteint notre but, NON.

Nous nous devons de nous méfier de toute pause qui serait préjudiciable à notre jeune économie. Notre devoir nous impose de redoubler d'ardeur et de vigilance pour réaliser les objectifs pour lesquels les populations nous ont fait confiance.

Certes un pas a été fait, mais il reste beaucoup à faire, et il est nécessaire que chacun d'entre nous s'imprègne de la nécessité de continuer le combat jusqu'à la victoire. Nous nous devons de laisser aux générations montantes un message : celui du savoir, celui du devoir pour que l'Algérie soit un pays toujours à l'avant-garde de la lutte pour la liberté et la justice.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Chers Collègues,

Nous allons tenter de dresser un bilan aussi bref que possible de nos différentes réalisations dans le domaine des équipements collectifs. L'action des Assemblées Populaires Communales dans ce domaine est certaine. L'amélioration des conditions de vie de nos populations peut-être constatée, par tout observateur objectif. Nous voulons cependant rappeler au préalable, comme déjà évoqué lors de notre Troisième Conférence que la commune au lendemain des élections de Février 1967 était administrée dans des conditions difficiles. Elle était dépourvue de toute initiative créatrice, aussi bien sur le plan de sa contribution à la réalisation des objectifs de développement national, que sur le plan de la satisfaction des besoins locaux. Privée de ressources nécessaires aux dépenses résultant des charges de plus en plus lourdes, la commune n'avait aucune assise administrative, économique, financière ou humaine. Nous pouvons ajouter aujourd'hui que la commune se débattait dans des problèmes sociaux

qui avaient pour origine des querelles partisans pour ne pas dire tribales qui constituait un frein considérable à toute marche vers le progrès.

Des dizaines de mairies sont encore à construire et il en est de même pour les agences postales, pour les abattoirs pour les marchés, pour l'électrification, les égouts, les ceds et combien d'autres équipements collectifs qui sont pourtant de base.

Grâce aux positions courageuses du Pouvoir Révolutionnaire qui a banni tous les slogans démagogiques de son langage et décidé que l'heure était à l'action et au travail, nous sommes en mesure de dire aujourd'hui, sans risque de nous tromper, que l'état d'esprit de nos populations a changé. Chaque citoyen sait maintenant qu'il ne trouvera solution à ses problèmes que dans l'engagement et le travail honnête.

La nouvelle conception dans la direction des affaires publiques nous a permis de nous engager carrément dans la voie de la gestion réaliste et sincère. Il nous a été possible disais-je, de réfléchir et de nous engager résolument dans la voie de l'édification.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Chers Collègues,

Nous estimons utile, avant de dresser notre bilan, de vous donner la situation de certaines de nos communes au lendemain des élections de février 1967 ; par exemple :

- ARRIS, chef-lieu de Daïra, n'avait pas de courant électrique,
- MEROUANA, chef-lieu de Daïra également, ne possédait ni recette des contributions, ni réseau d'égouts,
- BITAM, commune de 5.829 habitants n'avait pas de mairie.

La situation aujourd'hui est tout autre.

Nous ne citerons pas, car il serait fastidieux de le faire, les projets un à un, nous nous contenterons de nous indiquer que 165 projets ont été au total concrétisés sur le terrain.

Ces projets représentent différents équipements collectifs, allant depuis la réalisation de la piste, dont l'objet était de désenclaver bien souvent une déchera ou un douar situés dans des contrées d'accès très difficile telles que SISI ALI M'ZIRAA, jusqu'aux plans directeurs d'urbanisme dont ont bénéficié les villages de EL KANTATA, SIDI OKBA, TOLGA, KAIS, MEROUANA.

Grâce, au Fond Communal de Solidarité, nous avons pu réaliser des équipements collectifs absolument nécessaires et d'une utilité certaine pour nos administrés. Au moyen de ces crédits nous avons réalisés :

— des mairies dans les communes qui en était totalement dépourvues. Nous citerons entre autre BITAM, MEROUANA, AIN DJASSER, OULED SELLEM etc...

— des marchés ont été également édifiés à ZOUÏ, BATANA, TOLGA et SERIANA.

— les moyens de communication téléphonique n'ont pas été négligés. C'est ainsi que des cabines téléphoniques sont mises en services à BOUZINA, AIN KELBA, BARHOUM, OULED RAHMA, ZOUÏ etc... et que dans le même temps des agences postales ont ouvert leurs guichets au public à



BOUAHMAR, MAGRA, OULED RECHACHE, ICHEMOUL, T'KOUT, BARHOUM etc...

Monsieur le Président,

Messieurs,

Chers Collègues,

Permettez-moi de vous préciser que l'utilité ou la nécessité d'un projet se mesure, non pas au coût du dit projet, mais aux bienfaits, et aux services qu'il permet de rendre à des populations qui sont parfois privées de la moindre amélioration que peut offrir la technique moderne et la civilisation de notre époque, pour une vie communautaire décente.

A cela nous ajouterons que les journées de travail ainsi distribuées permettent une lutte certaine contre le chômage qui sévit avec acuité dans les zones normalement « déshéritées ».

Monsieur le Président,

Messieurs,

Chers Collègues,

L'action des communes a été capitale au cours des années 1968-1969, dans un domaine particulièrement important. Nous voulons parler ici, de la construction des écoles destinées à l'enseignement primaire. Alors que 205 classes et 118 logements ont été réalisés pendant les années 1964-65-66 par les services de l'Inspection Académique. Nos communes ont par contre, au titre des exercices budgétaires 1968-69 et seulement pour cette période, livré 260 classes et 94 logements à l'Education Nationale, ce qui a permis de faire scolariser 12.388 enfants.

Cette action mérite d'être signalée car lorsque nous pensons que dans nos communes en 1962-63 il n'y avait que 34.794 enfants de scolarisés, nous sommes fiers aujourd'hui de déclarer devant cette tribune que 82.785 de nos enfants fréquentent l'école primaire.

Pour demeurer toujours dans le domaine de la jeunesse, nous pouvons indiquer que neuf stades ont été remis en état.

Un autre secteur, non moins important, a également fait l'objet des préoccupations de nos communes qui ont de concert avec leurs administrés participé directement et activement à la construction de logements selon le système de l'autoconstruction. Cette opération connaît un grand succès dans notre région et les demandes de participation se font de plus en plus nombreuses (370 maisons sont actuellement habitées et 630 sont en cours de réalisation).

En ont bénéficié de nombreuses collectivités parmi lesquelles nous pouvons citer, AIN YAGOUT, TAZOULT, OULED FATMA, RAS EL AOUN, BOUCHAGROUN, FOUGHALA, SEGGANA, M'DOUKAL, ARRIS, MENAA, CHECHAR et FAIS.

Un phénomène qui mérite d'être signalé, c'est la demande d'une centaine de familles de rureaux qui sont venus s'installer pendant la guerre de Libération Nationale à BATNA, de regagner la zone rurale. Elles se sont vues construire un nouveau village composé de 50 logements qui seront mis à leur disposition dans les jours à venir.

Nous souhaitons que ce mouvement de reflux, sinon vers la terre, du moins vers la zone rurale, s'accroisse. Pour cela il serait opportun que non seulement des logements soient mis à la disposition des ruraux, mais qu'également on leur donne de l'eau potable, qu'on électrifie leur village, qu'on leur construise des écoles et qu'en fin on désenclave par la réalisation de pistes ou de routes carrossables, cette zone rurale.

Pour rester dans le domaine de l'équipement de la zone rurale, nous pouvons indiquer que de nombreux projets concernant l'alimentation en eau potable sont actuellement en cours de réalisation ; mais il faut aussi signaler que nombreux sont les habitants de centre qui de nos jours, encore, vont puiser l'eau dans les lits des oueds et auprès de certaines sources. La population d'EL KANTARA, village de plus de 5.000 habitants, continue aujourd'hui à utiliser les ânes et les guerbas pour s'approvisionner en eau. Grâce à l'aide des Pouvoirs Publics un projet de 400.000 DA est en cours de réalisation à EL KANTARA et nous pouvons également citer les adductions d'eau potable de : OULED FADHEL, BARIKA, CHETMA, OULED DJELLAL, TOLGA, BISKRA, OULED FATMA.

L'assainissement des villes et villages fait l'objet de nos constantes préoccupations. Là aussi beaucoup reste à faire. BARIKA chef-lieu de Daira n'a pas de réseau d'égouts. Le cas le plus critique est BATNA chef-lieu de la Wilaya qui est inondée chaque fois qu'il pleut, en raison de l'insuffisance du réseau d'égout existant. Il est vrai que 33 projets sont en cours d'exécution, mais notre souci est de voir se réaliser tout un ensemble de projets d'assainissement qui redonneront à nos principaux centres le vrai visage de ville moderne et urbanisée.

La santé publique n'a pas été considérée comme un parent pauvre, bien qu'il reste dans ce secteur énormément à faire. Il n'en demeure pas moins que six centres de santé implantés à N'GAOUS, ZERIBET EL OUED, EL KANTARA, BOUCHAGROUN, BAIYOU et SERIANA, ainsi que quatorze salles de soins à TAHANENT, MDOUKAL, SEGGANA, AIN-KELBA, KAHNGA SIDI NADJI, MEDINA, TENIET EL ABED, BOUZINA, ROUFFI, DRMOUNE, SIDI ALI, M'CIL, TALKHEMPT, TAGA ont reçu un début d'exécution récemment.

Dans le secteur de l'agriculture, les communes ont eu l'initiative de la réalisation de hangars polyvalents destinés au stockage de différentes productions agricoles et plus particulièrement des céréales. Dix hangars sont en voie de réalisation à AIN DJASER, RAS EL AIOUN, KHENCHELA, TIMGAD, BATNA, AIN YAGOUT, OULED HARKAT, OULED RAHMA, MEROUANA, SERIANA, SIDI KHALED, T'KOUT, AIN KELBA, BITAM.

Nous ne pouvons évoquer le domaine de l'Agriculture sans parler malheureusement du sinistre qui a touché encore une fois les Aurès.

L'ampleur du cataclysme n'a d'égal que le courage des Algériens à se remettre à l'œuvre chaque fois que l'on pense que ces gens rudes et sobres sont abattus.

Le Gouvernement a entrepris une campagne nationale de solidarité en faveur des sinistrés. Certains crédits nous ont été délégués. Nous avons ouvert des chantiers particulièrement pour le drainage, car nos palmiers sont encore menacés d'asphyxie par la stagnation des eaux. D'autre part, les études en vue de la reconstruction des villages sont terminées et les premiers coups de pioche sont donnés première quinzaine du mois de février.

Mais il faut de très nombreux efforts pour effacer totalement de cette wilaya les traces de cette calamité. Nous sommes confiants dans l'aide que ne sauront ménager les pouvoirs publics pour nous permettre de sortir encore une fois victorieux de cette bataille que nous impose la nature.

Monsieur le Président,  
Messieurs,  
Chers Collègues,

Il nous semble que notre exposé sur le bilan serait incomplet si l'on ne rappelait, que pour la même période concernée par ce bilan, un effort a été fait pour permettre l'assainissement des finances communales.

Les comptes de nos collectivités sont actuellement positifs, mais nous nous devons de préciser, que grâce aux subventions consenties par notre Fonds de Solidarité, les charges communales sont de plus en plus lourdes alors que nos ressources n'augmentent pas. Elles sont presque figées si nous devons les comparer avec l'augmentation continue des charges.

Lorsque nous construisons une école, nous réalisons bien un investissement, mais nous le réalisons il faut bien le dire, sur subvention à 100 % de l'Etat.

L'école une fois construite, entraîne pour nous des dépenses car il faut bien l'entretenir et surtout désigner un concierge. Il faut également chauffer l'école en hiver. Si les ressources de la commune demeurent d'année en année pratiquement les mêmes, par contre les charges, elles, augmentent sans cesse.

Nous persistons et nous l'avons évoqué déjà au cours de notre Troisième Conférence, que si les aménagements apportés à quelques recettes fiscales ont contribué quelque peu à l'amélioration de nos finances, seule une réforme profonde du système fiscal, orienté vers les objectifs qu'assigne le Code Communal à nos collectivités, peut régler d'une manière définitive cette question.

Nous ajoutons que toute réforme à laquelle ne seraient pas associées les communes elles-mêmes pour qu'elles puissent s'exprimer et donner leur avis en toute franchise, ne serait certainement pas réalisée à l'avantage de celles-ci. Nous demandons avec une insistance réitérée que notre participation soit effective à toute discussion ou à toute étude sur la réforme du système fiscal de notre pays. Nous croyons même qu'il serait utile pour la réussite d'une telle réforme que nous soyons saisis bien à l'avance, pour nous permettre de réfléchir utilement sur cette importante question.

Monsieur le Président,  
Messieurs,  
Chers Collègues,

Nous avons donné un aperçu général sur les réalisations dont ont bénéficié, à ce jour, les communes, mais est-ce à dire que nous sommes satisfaits ? Devons-nous déclarer que les équipements collectifs, tels que les équipements sociaux, éducatifs, sportifs, administratifs, l'électrification, les adductions d'eau potable, l'assainissement sont réalisés partout et que les populations n'éprouvent plus de besoins dans ce domaine ? Notre réponse sera là aussi claire et franche. Certes des efforts ont été faits, mais nous sommes encore très loin de satisfaire les besoins exprimés par nos administrés. Faut-il pour justifier cela rappeler que nous communes se situent dans une région, non pas seulement ignorée, mais totalement abandonnée par l'Administration coloniale ?

Beaucoup reste à faire dans tous les domaines. Nombreux sont les logements qu'il faut construire pour remplacer au moins une partie de ceux détruits par les bombes de l'administration coloniale.

Nombreuses sont les écoles qu'il faut construire pour le taux de scolarisation soit le même que celui du reste du pays ; car nos populations rudes et éprises de leur dignité et de leur liberté n'ont jamais intéressé le colonisateur qui ne voyait en elles qu'un ennemi de toujours et ne jugeait pas utile de travailler pour élever le taux de scolarisation de nos enfants.

Une multitude d'adductions d'eau potable reste à réaliser pour satisfaire les besoins des populations qui habitent toujours les déshérences des régions montagneuses du Massif de l'Aurès ; car là aussi l'Administration d'antan n'a pas cru devoir satisfaire ces besoins élémentaires, mais combien indispensables.

Les équipements qui avaient été réalisés avant ce jour ne l'ont pas été avec facilité. De nombreux problèmes avaient surgi et nous les avons surmontés grâce à la bonne volonté de tous. Permettez-nous de les évoquer aujourd'hui et de les analyser avec vous pour qu'une solution soit trouvée, facilitant ainsi la concrétisation sur le terrain des projets à retenir à l'avenir.

Nous avons déjà dit, et nous ne croyons pas superflu de répéter, que ce qui a déjà été réalisé constitue un ensemble d'équipement très utile à nos administrés mais qui restent nettement insuffisants. Et si des obstacles ont été rencontrés pour la réalisation de cet équipement, en somme sommaire, nous sommes en droit d'être anxieux et de nous poser des questions, sur les difficultés auxquelles nous serons confrontés lorsque le coup d'accélérateur nécessaire au développement économique de nos communes, sera donné.

Tout le monde sait déjà qu'à travers l'ensemble du pays, il y a eu pénurie de matériaux de construction. Nombreux sont les projets, dans différentes wilayates, qui ont vu leurs réalisations retardées en raison de cette pénurie.

Nous pensons utile de rappeler que cette pénurie de matériaux a été plus sensible dans nos communes parce que géographiquement isolées. Est-il nécessaire de rappeler que cette région n'a pas reçu d'équipement tels que briqueterie, tuilerie ou autres, par le colonisateur et que les autorités locales n'ont pu en conséquence réquisitionner, comme ce fut le cas dans d'autres régions, des unités de productions de briques, de tuiles ou de ciment.

Nos communes ont souffert tout au long de l'année 1969 d'un manque de brique, de tuiles, de fer, de ciment et de bois. Aujourd'hui encore nous constatons une pénurie de briques qui a pour conséquence un retard considérable dans la réalisation de nombreux projets.

Parfois, pour éviter un tel retard nous avons dû utiliser d'autres matériaux qui ne donnent pas satisfaction entière à nos préoccupations d'isolation thermique dans les régions du Sud, par exemple, ou autres.

Le manque de matériaux n'a pas pour seule conséquence le retard dans l'achèvement des projets en cours, mais aussi il est la cause de la naissance d'un marché parallèle pratiquant des prix qui ont pour résultante une augmentation du coût de nos projets.

Le problème des matériaux de construction mérite toute l'attention désirée des responsables concernés.

Il n'est pas suffisant de mettre en place des antennes pour croire que le circuit de distribution est organisé. Encore faudrait-il que ces antennes ne soient pas de simples officines commerciales, mais des agences qui participent effectivement à la répartition des matériaux sur l'ensemble du territoire.

Cette première difficulté fait apparaître une seconde : celle des moyens de transport.

En effet l'antenne de la Société Nationale des Transports Routiers de notre wilaya ne dispose en tout et pour tout que d'un parc composé de 14 véhicules, représentant une capacité de 162,6 tonnes.

Il est indispensable pour la bonne marche des affaires de nos communes et pour assurer un développement rationnel de l'économie locale que les transports soient réorganisés et répondent aux besoins immédiats que nous exprimons.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Chers Collègues,

Si nos difficultés n'étaient relatives qu'à ces deux problèmes, celui des matériaux et celui des transports, nous ne les aurions certainement pas évoquées, aujourd'hui, et nous aurions tenté comme il est dans nos habitudes ; de les régler à notre niveau.

D'autres difficultés, se greffent à celles déjà évoquées. L'une des premières difficultés que nous évoquons maintenant, provient du mode d'élaboration de nos programmes d'équipement. Nul n'ignore que nos communes sont sous-administrées et souffrent d'une pénurie latente de cadres. Le Gouvernement lors de sa réunion de février 1968 avait bien décidé le renforcement, avant toute chose, des différents services de la Wilaya des Aurès, en personnel qualifié, mais malheureusement comme déjà précisé au cours de notre troisième conférence, les efforts sont restés vains, et plus particulièrement en ce qui concerne les services du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole.

Les effectifs des différents services sont déjà réduits à leur plus simple expression et tous les agents présents dans notre région, travaillent plus de huit heures par jour. Il nous devient impossible de leur demander de faire plus qu'ils n'en font actuellement. En effet, nos ingénieurs, nos adjoints techniques sont pour l'heure, pris en permanence par la surveillance et le contrôle des travaux en cours. Il est vrai que cela est dû à l'exécution du programme spécial Aurès qui est dans sa phase active, et un grand nombre de projets communaux pour lesquels les services techniques ont accordé volontiers leur concours ; mais cela est dû surtout au fait que la plupart des services des daïrates sont totalement dépourvus non seulement de personnel de conception, tels que ingénieurs ou architectes, mais du simple conducteur de travaux au dessinateur. Nous savons par ailleurs que nos communes ne disposent pas elles aussi de personnel technique.

Nous insistons vivement pour que les Pouvoirs Publics se penchent sur ces difficultés afin de leur trouver une solution, car il serait vain de parler de lutte contre les inégalités régionales ou de lutte contre la pauvreté, si dans les mêmes délais, il n'est pas mis fin à la sous-administration qui est justement l'une des caractéristiques du sous-développement.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Chers Collègues,

Pour remédier à cette situation et soulager, ne serait-ce que partiellement, les services extérieurs, deux mesures ont été prises. Tout d'abord nous avons créé des Syndicats Intercommunaux des travaux qui ont obtenu du Fonds Communal de Solidarité, un financement pour leur équipement. Malheureusement ces syndicats eu-mêmes vont avoir à souffrir pendant un certain temps de cette absence de cadres. En second lieu un centre de formation de conducteurs de travaux a été créé à BATNA. 23 stagiaires suivent actuellement les cours dispensés au sein de ce centre.

Si l'analyse de la situation devait s'arrêter là, nous aurions dit que ce problème des cadres moyens est en voie de règlement, mais malheureusement le problème reste entier pour les raisons suivantes :

Le Ministère des Travaux Publics a bien créé un centre de Formation. Pour son fonctionnement le Ministère des affaires Sociales a bien voulu prêter une partie du Centre de Formation Professionnelle des Adultes de BATNA, mais dès la fin du présent stage de la C.F.P.A. de BATNA doit être pris en charge par d'autres organismes pour la formation de leur personnel.

Bien sûr nous sommes heureux de ce choix pour former du personnel destiné à l'industrie du pays. Nous estimons que l'on doit construire, et ce dans les meilleurs délais, un centre de formation. Nous dirons mieux, que des crédits devraient être délégués à la Wilaya pour la construction d'un centre de formation polyvalent. Nous voulons dire par là, que ce serait un centre, a rattacher directement à la Wilaya, et qui serait utilisé, selon les nécessités de la formation.

Par ailleurs, il serait absolument indispensable de voir les Pouvoirs Publics désigner les enseignants pour la formation de ce personnel de façon à décharger les techniciens des Travaux Publics de BATNA qui, malgré leur lourde tâche, ont bien voulu accepter de dispenser pour l'année scolaire écoulée, l'enseignement nécessaire pour la formation de ces agents techniques spécialisés.

Nous estimons utile de préciser que nous considérons comme une condition sine qua non à tout progrès la formation du personnel nécessaire à la bonne marche des affaires publiques. Seule la présence d'hommes qualifiés à la tête des services techniques communaux peut nous permettre de réaliser les progrès qu'attend avec une patience confiante notre population.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Chers Collègues,

En résumé nous avons jusqu'à maintenant dit que des réalisations ont été faites, que des efforts ont été consentis, mais qu'ils demeurent encore insuffisants. Nous avons évoqué quelques unes de nos difficultés et nous avons préconisé des solutions. Si vous le voulez bien, nous dirons maintenant quelques mots sur le Programme Quadriennal.

Lors de sa réunion à BATNA en février 1968, le Gouvernement avait élaboré un Programme Spécial pour le relever et assurer un décollage économique à notre Wilaya. Nous rendons un hommage sincère aux Pouvoirs Publics qui ont permis, grâce à la réalisation des divers projets contenus dans ce

programme, à nos administrés d'avoir eux aussi et à partir de cette année leurs lycées, leurs routes, quelques unités industrielles, leurs hopitaux, leurs écoles. En un mot les Aurès disposeront d'une infrastructure générale appréciable qui les rend aptes à recevoir des investissements économiques industriels importants.

Aussi, à la veille de la mise en exécution du Programme Quadriennal souhaitons nous, pour assurer la relève du Programme Spécial, que le plus grand nombre de projets possible soient retenus et financés pour notre région. Cette mesure permettra ainsi d'atteindre l'objectif assigné par le pouvoir, à savoir la disparition des inégalités régionales.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Chers Collègues,

Pour conclure, nous croyons devoir rappeler qu'un certain nombre de problèmes soulevés lors de notre troisième conférence n'ont pas encore été réglés.

Nous ne les évoquerons pas tous, mais insisterons particulièrement sur la formation du personnel nécessaire aux communes, la réforme de la fiscalité, l'accélération de l'électrification des zones rurales, la mise en place des structures d'accueil dans l'arrière pays pour le développement du tourisme, la concession aux communes de petites unités industrielles, la mise en place effective de la division d'aide aux communes au sein de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya, le règlement du problème épineux des enfants de plus de 14 ans renvoyés des écoles, la communalisation des terres arch.

Nous ne pouvons terminer sans saluer fraternellement le Conseil des Ministres du département du Titteri et l'annonce de la tenue de Conseils des Ministres dans d'autres Wilayate déshéritées.

Nous disons aux populations de ces Wilayate que nous comprenons leur joie et leurs espoirs de voir se tenir de telles réunions dans leur région. Car, qui mieux que la population de notre wilaya peut apprécier à leur juste valeur, les espoirs que permet le passage du Pouvoir Révolutionnaire dans les zones jusque là oubliées.

Au seuil de cette dernière année de notre mandat nous ne pouvons, car ce serait trahir les populations que nous représentons, ne pas dire nos souhaits de voir l'action révolutionnaire couronnée de succès et nous assurons Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Conseil de la Révolution et du Gouvernement de notre indéfectible attachement et de notre résolution d'œuvrer pour l'édification d'un pays où la justice et l'égalité sociale ne soient pas de vains mots.

Pour cela, il nous semble indispensable que le critère de la compétence, de l'intégrité et du désintéressement doit être une condition primordiale pour prétendre à la direction des affaires publiques.

A la veille des prochaines élections communales, nous souhaitons que ce critère soit retenu dans l'intérêt bien compris de l'Algérie.

Messieurs, je vous remercie de votre attention.

## RAPPORT

présenté

par les Présidents d'Assemblée Populaire Communale  
des communes de la wilaya de Sétif

Monsieur Le Président,

Mes Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

Placées sous les auspices du Pouvoir Révolutionnaire, nos conférences annuels, devenues maintenant une heureuse tradition, nous ont chaque fois permis de présenter le bilan des réalisations obtenues et de débattre avec les instances supérieures du pays, des problèmes auxquels nous avons été confrontés.

Cette année, notre conférence revêt un caractère plus solennel encore, puisqu'elle s'ouvre dans la perspective des réalisations importantes du Plan Quadriennal qui vient d'être adopté.

En cette circonstance, qu'il me soit permis de souligner l'enthousiasme soulevé au sein de nos masses laborieuses, par l'ampleur des projets de développement économique que contient ce programme, dont la réalisation permettra à notre pays de se hisser au rang des nations développées.

C'est là une tâche exaltante à laquelle chacun de nous devra consacrer tous ses efforts.

La foi révolutionnaire qui nous anime, ainsi que les expériences acquises au cours des années précédentes, seront pour nous, les meilleurs stimulants pour atteindre les buts assignés.

Nous ne nous dissimulons pas, que cette œuvre passionnante, pour la réussite de laquelle toutes les énergies devront se mobiliser, ne sera pas aisée. Son succès dépendra en grande partie de notre détermination à vaincre toutes les difficultés qui surgiront, mais qui, en aucun cas, ne briseront notre élan.

Ces difficultés, nous les connaissons pour les avoir déjà affrontées :

- manque de techniciens pour les études ;
- manque de technicité des entreprises ;
- parfois, manque de matériaux ou de moyens de transport ;
- personnel communal dont la formation est à parfaire ;
- main-d'œuvre spécialisée peu nombreuse etc...

Mes Chers Collègues,

Si j'ai cité d'emblée les difficultés considérables que nous avons rencontrées et qui nous attendent encore, c'est surtout pour affirmer notre volonté de poursuivre notre action et de réussir en dépit de toutes les insuffisances.

A ce jour, le chemin que nous avons parcouru n'a pas toujours été facile, mais les résultats auxquels nous sommes parvenus sont encourageants et laissent bien augurer de l'avenir ; cependant, ils n'autorisent en rien le moindre relâchement de notre part.

Tout au long de l'année qui vient de s'écouler, notre effort, dans les Communes de notre Wilaya, a été principalement axé sur l'amélioration des ressources locales, la mise en valeur des potentialités existantes et la promotion sociale des populations.



Dans le même temps, nous avons procédé à l'apurement des programmes antérieurs.

Rappelons, qu'avant le plan triennal et, avant que ne soit réalisée une planification en profondeur, nous avons assisté à un saupoudrage irrationnel de projets à travers tout le pays.

Cela avait certes, consisté à satisfaire des besoins urgents d'ordre social, mais était loin de répondre à une politique d'équipements et d'investissements coordonnés et productifs.

Le choix d'un programme d'équipement plus réfléchi s'imposait, car seul un développement plus rationnel, pouvait constituer le gage d'une véritable promotion économique et humaine.

Cette prise de conscience, dûe au sursaut du 19 Juin, a conduit à l'élaboration du premier plan, le plan triennal, dont la mise en œuvre a déjà apporté certains bienfaits aux populations.

Ces bienfaits ont été multiples et positifs :

- création d'emplois nouveaux ;
- amélioration de l'infrastructure économique et sociale ;
- satisfaction des besoins primordiaux des populations rurales.

Mais, nous avons tout lieu d'affirmer, nous qui sommes confrontés aux problèmes locaux, que ces réalisations doivent être multipliées, car il reste beaucoup à faire dans nos Communes où les disparités subsistent et, où il faut pallier l'insuffisance des moyens techniques et administratifs.

Notre Code Communal, obéissant à des impératifs révolutionnaires, a élargi très sensiblement le champ des interventions et l'éventail des attributions de nos Assemblées Populaires Communales ; mais les moyens dont nous disposons, pour remplir avec succès notre mission, demeurent encore fort réduits.

Néanmoins, en dépit de ces insuffisances techniques et matérielles, nous avons affronté les problèmes qui se posent quotidiennement à nous, dans la gestion des Affaires Communales.

Les entreprises locales étant peu nombreuses et quelquefois peu expérimentées, nos Communes n'ont pas hésité à entreprendre en régie, la réalisation d'un notable partie de ces équipements.

Cela a permis de développer, et notre expérience personnelle, et l'expérience des agents de nos Communes

Ce qui nous a également encouragés, il m'est agréable de le souligner, c'est l'aide importante que nous avons trouvée auprès des Pouvoirs Publics, dans la recherche des solutions à nos problèmes.

C'est ainsi que l'affectation d'hommes de l'Art, Architectes et Ingénieurs, dans deux de nos Communes, BEJAIA et SETIF, a renforcé la portée des interventions de ces deux collectivités.

La Wilaya, pour sa part, avec ses moyens propres, a installé dans ses services un bureau d'études, où trois architectes et des dessinateurs se penchent avec un inlassable dévouement sur l'étude de divers projets :

- Construction de Mairies ;
- Construction et amélioration de sept stations thermales ;

— Construction de logements.

Mes Chers Collègues,

Avant d'aborder le bilan de nos activités, permettez-moi de faire une brève esquisse de la situation de nos Communes.

Implantées dans les trois grandes régions naturels qui forment la Wilaya de SETIF : les Hauts-Plateaux, la vallée de la Soummam et le Hodna, nos Communes sont situées à des altitudes relativement élevées, variant entre 900 et 1.200 mètres, et jouissent d'un climat très variable, depuis le littoral où il est méditerranéen et humide, jusqu'aux Hauts-Plateaux peu arrosés et, au Hodna où ce climat devient sec et aride.

Dans l'ensemble de nos Communes, les ruraux constituent 80 % de la population totale. C'est dire tout de suite, l'importance que revêt pour nous le problème des équipements collectifs. Car ces populations, abandonnées à elles-mêmes, n'ont jamais fait l'objet de l'attention particulière de l'administration coloniale.

Ce n'est qu'à l'avènement de l'Indépendance, que nous nous sommes attaqué à ce grave problème. Et, nous pouvons affirmer que les investissements déjà réalisés depuis l'indépendance, ont atténué, dans une certaine mesure, la pression des besoins que nos populations rurales ressentaient le plus durement.

Néanmoins, les besoins qui restent à satisfaire sont immenses. Les régions les plus déshéritées de notre Wilaya sont, sans conteste possible, les Communes des Dairates de M'SILA, SIDI-AICH, KERRATA et BOUGAA.

Le sous-emploi chronique s'y aggrave en raison de l'inexistence de toute unité industrielle.

Quant aux populations des Communes des Dairates de SETIF, BEJAIA, BORDJ-BOU-ARRERIDJ, EL-EULMA et AKBOU, elles tirent la part la plus importante de leurs revenus, d'une agriculture relativement plus développée, mais qui reste, en deçà de ses potentialités.

Après avoir enduré avec une farouche détermination, les épreuves de la guerre de libération, nos populations aspirent aujourd'hui à une légitime amélioration de leurs conditions de vie, dans tous les domaines : l'habitat, l'enseignement, l'alimentation en eau potable, l'assainissement, 15 électrification, sont à cet égard, les désirs les plus pressants exprimés par elles.

C'était notre mission de les satisfaire et, face à ces besoins immenses, notre effort a tout de même porté des fruits.

Dans le domaine de l'habitat, notre premier souci a été d'achever la reconstruction de nombreux logements, situés dans les régions les plus affectées durant la guerre de Libération.

La reconstruction du village AIT AMAR OUZEGANE, étudiée par les services techniques de la Direction Départementale des Travaux Publics de l'Hydraulique et de la Construction, a été confiée au Syndicat Intercommunal de la Daira et les travaux sont actuellement en cours.

Les 250 logements destinés aux Coopératives d'Anciens Moudjahidine actuellement lancés, sont à 95 % de leur réalisation et Cent d'entre eux, implantés dans la Commune de RAS-EL-OUED, seront inaugurés dans les jours qui viennent.

Une autre opération, de 250 logements collectifs, répartis entre les Communes de SETIF - BEJAIA et BORDJ-BOU-ARRERIDJ est pratiquement mise en œuvre.

Par ailleurs, l'étude technique d'un projet portant sur la construction de 350 logements est en cours.

Ces 350 logements sont répartis entre les Communes des Daira de AIN-EL-KEBIRA, BOUGAA, EL-EULMA, BORDJ-BOU-ARRERIDJ.

Les Communes d'EL-EULMA et de SOUK-EL-TENINE, ainsi que celles de SETIF et BORDJ-BOU-ARRERIDJ, ont également décidé d'inscrire à leur secteur d'équipement, la construction de logements qui seront financés, partie sur leurs propres deniers, partie sur des emprunts à contracter.

La crise du logement, qui s'accroît chaque jour, nécessite une intervention énergique des Pouvoirs Publics ; les Présidents des Assemblées Populaires Communales, pour leur part, sont décidés à dégager chaque année, sur leur budget, le maximum de fonds pour ce secteur primordial, afin de remédier à la situation que connaissent dans ce domaine nos unités administratives.

Cette rapide énumération de notre action dans le domaine des constructions, m'amène à poser le problème des plans d'urbanisme, au moins dans les localités les plus importantes.

Car nous avons pu constater que même dans ces villes, les plans d'urbanisme sont dans leur presque totalité, à revoir par suite d'une situation nouvelle, née de la guerre, durant laquelle des constructions anarchiques et même des bidonvilles ont été tolérés.

Il est souhaitable, que ce problème fasse l'objet d'une action d'envergure pour doter l'ensemble de nos localités d'un plan d'urbanisme tenant compte d'un développement cohérent.

Dans le domaine des constructions pour l'enseignement primaire, l'intervention de nos Communes a été plus directe, puisque, par décision du Pouvoir Central, ces réalisations nous ont été confiées.

Le programme 1968 a été donc étudié, mis en chantier et pratiquement terminé par les Communes dans les délais prescrits.

325 classes et 150 logements, auxquels se sont ajoutés 114 classes et 57 logements, gérés par les Services de l'Education Nationale, mais en grande partie réalisés par les Communes, ont pu être remis à l'enseignement au début de cette année scolaire.

Dans ce domaine toutes les Communes de la Wilaya de SETIF ont eu à s'occuper de cette action.

Il me plaît de citer l'œuvre de certaines de ces Communes qui, avec des moyens souvent très réduits, ont réussi des constructions de qualité.

Je veux parler des Communes de BORDJ-BOU-ARRERIDJ, EL-KSEUR, IGHIL-ALI, BEJAIA, ainsi que des Syndicats Intercommunaux de BOUGAA, SIDJ-AICH, AKBOU, AIN-OULMENE.

A propos d'enseignement, il convient de signaler que l'effort principal a été porté sur les zones rurales.

C'est ainsi que les Communes de DJAAFRA, TASKRIOUT, TALA-IFACENE, M'CIF et TAOURIRT-IGHIL ont pu réaliser des écoles et scolariser leurs enfants pour la première fois.

Beaucoup de ces groupes scolaires ont été ouverts grâce à l'action des Chefs de Daira, des Services de l'Education Nationale et des Présidents des Assemblées Populaires Communales, qui ont mobilisé tous les moyens pour « récupérer » le mobilier nécessaire à ces établissements.

Il serait très souhaitable qu'à l'avenir, les dispositions nécessaires soient prises en temps opportun, afin que tous les groupes scolaires puissent être dotés de l'équipement utile, avant la rentrée des classes. Car, faute de ces précautions, nous risqueront de voir encore des écoles rester fermées après leur réception, comme cela s'est produits dans certaines de ces Communes.

Les postes budgétaires et l'affectation des enseignants devront être, à notre avis, planifiés durant les vacances d'été.

Je dois signaler également, qu'une masse de crédit d'un montant de 6.500.000 dinars destinée aux grosses réparations de nos écoles primaires, a permis à toutes nos Communes, de procéder aux travaux nécessaires, dont les bâtiments scolaires ressentaient le besoin. Le programme, terminé à 90 %, a touché 260 établissements.

Mes Chers Collègues,

Après vous avoir donné quelques indications statistiques sur les constructions scolaires dans nos Communes, j'aborderai, avec votre permission, le problème crucial de l'assainissement dans les zones à forte densité de populations.

C'est un fait, que dans les Communes où il n'y avait pas de peuplement Européen, l'assainissement était négligé complètement ou n'existait simplement pas. Cette situation se retrouve même dans les villes importantes ou des quartiers ne bénéficiaient pas de cet équipement.

Les Assemblées Populaires Communales, avec le concours des Services Techniques, se sont attachés à remédier à cette situation.

L'assainissement étant l'un des équipements collectifs le plus indispensable à la préservation de l'hygiène publique, l'action menée dans ce domaine, bien qu'insuffisante, a donné quelques résultats appréciables.

Les Communes de SETIF, M'SILA, BEJAIA, AIN-OULMENE, SALAH-BEY ont obtenu des crédits pour réaliser des projets de cette nature. Leur travail a été constructif et des quartiers importants ont été dotés de l'équipement indispensable.

Ces efforts devront cependant, être poursuivis pour réaliser l'assainissement là où il n'existe pas, et le moderniser et l'étendre, là où il est insuffisant.

L'alimentation en eau potable est un problème aussi crucial, sinon davantage que l'assainissement, car de nombreuses Communes rurales sont dépourvues d'eau potable.

Là également, notre effort n'a pas été marchandé.

Les crédits s'élevant à 6.465.000 DA, qui ont été entièrement consommés, constituent la preuve des interventions de nos communes dans ce domaine essentiel.

A cette action, sont venus s'ajouter un certain nombre de projets de même nature, financés par le Fonds Communal de Solidarité.

Le point d'impact de ces derniers projets, dont l'exécution est à 54 % d'avancement, se situe dans les Communes de :

- BARBACHA
- CAP AOKAS
- OUED AMIZOUR
- SOUK EL TENINE
- TASKRIOUT
- TICHI
- et TOUDJA.

Le montant de la subvention consentie pour l'exécution de ces projets, atteint le chiffre de deux millions de Dinars.

Des projets analogues, intéressant l'ensemble des autres Communes, ont fait l'objet de propositions et nous pensons qu'une suite favorable leur sera donnée.

Malgré son importance, cette action qui a permis de doter pour la première fois, certaines Communes de bornes fontaines, et aussi d'installer des points d'eau dans les localités où les habitants, faisaient chaque jour, près d'une dizaine de kilomètres pour s'approvisionner en eau, n'a pas résolu l'ensemble de ces problèmes.

Il reste beaucoup à faire dans les zones rurales d'abord, mais aussi dans les villes où, les projets d'adduction et de distribution d'eau, étudiés il y a 30 ans dans le cadre de timides prévisions de la poussée démographique, sont très largement dépassés aujourd'hui.

C'est notamment le cas des Communes d'EL-EULMA et M'SILA où ce problème est devenu essentiel, car il conditionne dans une large mesure, le développement de ces villes.

Il est nécessaire à notre sens, que ce problème soit étudié d'urgence, afin de lui apporter les solutions adéquates, qui permettront de donner à ces localités, les changes d'un développement harmonieux.

Pour l'équipement administratif, l'effort des Communes a porté sur les agrandissements de mairies et la construction de logements de fonction, susceptibles de fixer les fonctionnaires communaux dans les zones rurales déshéritées.

Cependant, certaines Communes n'ont pu réaliser leurs projets de construction de mairies, en raison de l'insuffisance des subventions allouées.

Des dossiers techniques ont été mis au point et transmis à l'Autorité Supérieure, pour dotations complémentaires.

Ces projets seront réalisés cette année et le fonctionnement des services communaux s'en trouvera considérablement amélioré.

Je me dois encore de signaler l'action de nos Communes dans la création d'agences postales, évitant ainsi à leurs administrés, les pénibles déplacements qu'ils étaient astreints à effectuer d'un village à un autre, pour des cas, parfois graves et urgents.

Car, il n'échappe à personne, que le téléphone et le télégraphe, moyens précieux de liaisons et facteurs de progrès, ainsi que l'acheminement régulier du courrier, sont de nos jours une nécessité absolue.

Les équipements socio-éducatifs et sportifs, ont également retenu notre attention, et nos efforts sur ce plan, ont permis d'heureuses réalisations qui ont été mises à la disposition de notre jeunesse.

Je citerai :

— l'aménagement d'installations sportives dans divers établissements scolaires des Communes de :

SETIF, BORDJ-BOU-ARRERIDJ, BEJAIA, CAP-AOKAS, EL-KSEUR, OUED-AMIZOUR, M'SILA, AKBOU, SIDI-AICH.

— la construction de complexes sportifs dans certaines Communes des daïrate de BORDJ-BOU-ARRERIDJ et d'EL-EULMA.

LQ

en cours de réalisation dans de nombreuses Communes de notre Wilaya, pour un montant de 1.730.000 DA.

J'aimerais également signaler que, dans le domaine de la culture, les Communes d'EL-KSEUR, et de TICHI ont créé des salles de spectacles, sur leurs propres ressources ; la Commune d'AKBOU projette aussi la même réalisation et, la Commune de M'SILA vient d'obtenir l'autorisation d'acquérir un immeuble, partiellement bâti, dans lequel elle ouvrira également une salle de spectacles.

Sur le plan de l'équipement agricole, l'activité de nos Communes n'a pas été négligeables non plus : vingt hangars, destinés au stockage des céréales, sont en cours de construction à :

- SETIF
- BEJAIA
- BORDJ-BOU-ARRERIDJ
- BOUGAA
- EL-EULMA
- KHERRATA
- M'SILA

La réalisation de douze de ces hangars est entreprise par les services de la Direction Départementale des Travaux Publics ; l'exécution des huit autres est assurée par les Communes elles-mêmes.

L'achèvement de ces vingt hangars a pris un certain retard dû :

- au problème de terrain,
- au manque d'engins,
- et, au délais de livraison des éléments métalliques importées.

Mesdames, Messieurs,

La vocation touristique de nos régions est connue, et a, bien entendu, retenu notre attention.

De nombreux projets tendant à renforcer l'infrastructure touristique, hélas ! très faible, pour ne pas dire inexistante, sont à un stade d'étude très avancé.

Parmi ces projets, je releverai :

— l'aménagement du Parc National des BABORS,

— l'aménagement d'un itinéraire et la construction d'une station touristique à la Kalaâ des BENI-HAMAD.

En plus des deux projets que je viens de citer, une réalisation heureuse a été menée à terme par la Commune de SOUK-EL-TENINE qui a construit, quarante cabanons pour les estivants.

Des études sont entreprises, à la diligence du Ministère du Tourisme, pour l'aménagement des stations thermales du Guergour et des Bibans, et pour leur part, les Communes d'AKBOU, AIN-ABESSA, SALAH-BEY, OUM-LAADJOUL, SIDI-AICH, ont confié l'étude de l'aménagement des stations thermales d'intérêt local, au Bureau d'Etudes de la Wilaya.

Cependant je dois signaler que le développement et l'exploitation de ces réalisations ne peut se concevoir, sans l'existence d'une infrastructure routière valable, et si l'on constate, que les routes nationales bénéficient d'un entretien qui bien que quelquefois insuffisant, permet le maintien dans un état correct des axes principaux, il nous faut signaler que les chemins départementaux malgré l'effort très important que la Wilaya y consacre, sont pour plus de 50 % en mauvais état.

Les chemins vicinaux et les pistes essentielles qui intéressent plus directement nos populations rurales, ne peuvent, en raison de la modicité des crédits communaux réservés à cet effet, être correctement entretenus.

Dans certains Communes, le volontariat joint à notre action, a permis dans certains cas, d'assurer un entretien que nous qualifions de léger.

Cette solution n'a pu malheureusement être étendue à l'ensemble de nos chemins.

Il est donc souhaitable, avec l'aide financière de l'Etat, d'examiner la possibilité d'un plan d'action, pour remettre nos routes en état et en assurer à l'avenir l'entretien constant.

En ce qui concerne l'électrification rurale, l'action de nos Communes a été tout aussi importante et s'est traduite par la mise en service de lignes électriques dans les centres de BIR-KASDALI, TIFRIT, CAP-AOKAS, OUED-MARSA, RAS-ISLI ainsi que dans la périphérie d'AKBOU et de CAP-AOKAS.

D'autres lignes ont été achevées et leur mise en service doit intervenir incessamment.

Elles serviront à l'éclairage de : AIN-TAGROUT, SIDI-EMBARAK, TIOURIRINE, CITE LAAZIB, IGHZER-AMOKRANE et AIN-ROUA.

En plus, des projets portant sur l'électrification de 340 centres et 42.000 abonnés, ont été présentés, et en grande partie retenus par le service de l'électrification rurale.

Leur exécution s'échelonna sur la période du plan quadriennal.

Il convient en outre de signaler que les Communes de SETIF, M'SILA et TICHI ont procédé à l'extension et à la modernisation de l'éclairage public urbain et la ville de SETIF s'est dotée d'un système moderne de signalisation, installé dans les grands carrefours.

Bien d'autres équipements ont été également réalisés, et je citerai au passage :

- la construction d'un marché couvert à EL-KSEUR,
- la création de marchés d'approvisionnement à THENIET-EN-NASR et à GUIDJEL, et la mise en service d'un abattoir ultra-moderne à BEJAIA.

Mes Chers Collègues,

L'exposé du bilan des activités de nos Communes administre la preuve, qu'en dépit de la faiblesse de leurs moyens, elles ont su faire face à toutes les situations, satisfaire bien des besoins essentiels et, en général, ont atteint les objectifs qu'elles s'étaient fixés dans le premier temps.

En ce qui concerne les équipements collectifs, nos Communes se sont efforcées de réaliser des investissements productifs, en ne visant pas uniquement, à travers les projets mis en œuvre, la résorption du chômage, encore que ce dernier point demeure pour elles un souci lancinant.

Après avoir évoqué les résultats qui ont pu être atteints et les difficultés, qui ne cessent d'ailleurs pas de nous harceler, sans pour autant entamer notre détermination, j'aborderai, si vous le voulez bien, les problèmes qui, à notre sens, nous semblent inhérents à la réalisation des équipements.

En premier lieu, le problème du financement a toujours été le principal handicap à la réalisation de nos ambitions constructives.

Il est donc souhaitable, qu'une réforme fiscale soit mise au point et appliquée de manière à dégager pour les Communes de nouvelles ressources.

Qu'une telle réforme intervienne et la portée, la diversité, et l'efficacité des interventions des Communes, s'en trouveront accrues. Somme toute, elle leur permettra d'assumer pleinement leurs nouvelles responsabilités, telles qu'elles découlent du Code Communal.

Dans l'immédiat, l'assouplissement du mode de financement, serait le meilleur palliatif à nos difficultés d'action. Il est donc utile, dans la mesure des possibilités réglementaires, d'alléger les formalités administratives qui nous paraissent actuellement bien lourdes et d'envisager l'installation, au niveau de chaque Wilaya, d'un Contrôleur Financier.

La réforme budgétaire, qui a institué le nouveau plan comptable, maintenant appliqué dans toutes nos Communes, a permis de consacrer aux investissements économiques, d'importants prélèvements sur les recettes de fonctionnement.

Par exemple, pour l'ensemble de nos Communes, les prélèvements pour dépenses d'équipements se sont élevés, en 1968, à 2.700.000 D.A. et en 1969 à 6.909.000 D.A. L'augmentation d'environ 250 %, que l'on relève entre les prélèvements de 1968 et ceux de 1969, est la preuve irréfutable que nos Communes ont pris conscience de la nécessité de leurs interventions directes dans la réalisation des équipements collectifs et dans les investissements productifs. Ces prélèvements ont été tous soit, entièrement consommés, soit



virtuellement engagés dans des opérations d'équipements et d'investissements. Je dois préciser que les petites Communes de notre Wilaya, dont les prélèvements annuels n'atteignent pas 20.000 D.A., ont préféré, à juste titre, accumuler leurs prélèvements successifs jusqu'au troisième exercice, c'est-à-dire, pour cette année, de manière à disposer de crédits suffisants pour l'exécution d'équipements collectifs valables.

Il est un autre point que je ne me ferai pas faute d'évoquer, tant il est, lui aussi, lié aux problèmes d'équipement.

Je veux parler de la conception et de l'étude des projets.

J'ai abondamment souligné le manque de techniciens et déploré que les bureaux d'études dont nous appelons si souvent le concours, soient submergés par le nombre et l'importance des dossiers qui leur sont soumis. A ce propos, et, au nom de tous mes collègues, j'exprime le vœu de voir créer une école de formation de conducteurs de travaux dans la Wilaya de SETIF.

Les communes de SETIF et de OUED-AMIZOUR qui disposent, l'une des casernes et l'autre des bâtiments d'une ancienne S.A.S., sont toutes deux en mesure de les mettre à la disposition de l'Administration, si cette suggestion était retenue.

Nous sommes convaincus, qu'une telle institution aura, à une échéance raisonnable, des résultats bénéfiques pour nos Communes, dès lors qu'elle leur fournira les cadres dont elles ressentent le besoin le plus pressant.

Une autre solution à nos difficultés, pourrait également être trouvée dans l'amélioration technique des moyens de réalisation restés jusqu'ici limités. Elles devraient être recherchées, à notre avis, dans la perspective d'une structuration efficace et d'une dotation rapide en matériel de nos syndicats intercommunaux.

Ces organismes, paralysés, faute de moyens, ont pu, grâce à la volonté des responsables locaux, redémarrer à l'occasion de l'opération « Constructions Scolaires » et on donné les résultats escomptés. Nous sommes persuadés que, leur dynamisation aboutira à des résultats plus louables encore.

C'est dans ce souci que nous avons sollicité des services du Ministère de l'Intérieur, l'octroi de subventions destinées à leur rééquipement.

L'agrément de notre requête, faciliterait l'intervention de nos Syndicats Intercommunaux dans la réalisation de certains équipements, et préservera nos collectivités de l'emprise de certaines entreprises locales.

Dans le même ordre d'idées, les régies communales de travaux, doivent aussi être renforcées pour fonctionner pleinement et mieux répondre aux besoins exigés par la diversité des travaux communaux.

J'exprime en ce domaine et, au nom de tous mes collègues, le vœu que des sociétés locales de travaux, soient créées à l'échelle de la Wilaya.

Toujours dans cette optique de renforcement des moyens d'intervention de nos collectivités, une tâche nous semble également primordiale, celle de la formation et du perfectionnement du personnel communal.

A ce sujet, il est souhaitable que des stages, plus souvent renouvelés, soient organisés au chef-lieu de chaque Wilaya, pour combler les lacunes qui subsistent encore dans la formation de nos fonctionnaires et assurer par là même, leur recyclage.

Mesdames, Messieurs,

Je dois dire objectivement, que notre action, soutenue constamment par la détermination de réussir, n'a pu en fait, que compenser certaines insuffisances, satisfaire en partie des besoins multiples et pressants, combler certaines lacunes, mais elle est aussi loin d'être négligeable, car elle a permis beaucoup de progrès dans l'approche et la solution de nombreux problèmes.

D'ailleurs, les Présidents des Assemblées Populaires Communales, dont je traduis le sentiment se sont rendus compte que l'impact des réalisations obtenues, n'a pas suffi pour assurer le décollage de l'économie de nos régions.

C'est pourquoi, nous plaçons tous nos espoirs dans la réalisation des généreuses promesses du plan quadriennal, promesses que le pouvoir révolutionnaire tiendra, c'est notre conviction inébranlable, et pour la concrétisation desquelles, nous sommes fermement déterminés à œuvrer avec abnégation et sans défaillance.

Car, nos besoins sont encore immenses dans de nombreux domaines.

Mes Chers Collègues,

Il me faut maintenant définir les besoins de nos Communes dans les domaines de :

- l'habitat,
- le captage et l'adduction d'eau,
- l'assainissement,
- l'enseignement,
- et l'infrastructure routière.

J'ai parlé tout à l'heure de la crise du logement qui ne cesse de s'accroître et des efforts de nos Communes ont accomplis pour essayer d'y remédier.

Les résultats à cet égard sont assez appréciables, mais, hélas ! fort loin de couvrir tous les besoins dans ce domaine.

Une estimation générale nous permet d'affirmer que, seule, la construction de 10.000 logements serait de nature à résorber cette crise, et à favoriser par là même la promotion de nos populations.

Le second besoin, aussi essentiel que l'habitat, est le captage, l'adduction et la distribution d'eau.

Car, à notre sens, c'est parfaire la révolution que d'apporter l'eau aux populations qui en sont encore privées.

Un recensement des besoins en captage et adduction d'eau pour les localités dépourvues, permet de mesurer l'effort qui reste à faire.

En effet, 250 opérations dont les notes techniques sont à l'étude, sont envisagées pour la plupart de nos Communes.

Quant aux assainissements, des études sont en cours et intéressent la majorité des Communes, notamment celles où cet équipement fait défaut, et où de graves problèmes d'hygiène se sont posés ; je veux parler des Communes de M'SILA, AIN-OULMENE, EL-EULMA, OUZELLAGUEN et GUENZET.

En ce qui concerne l'enseignement, je dois d'abord rendre hommage à l'effort fourni par le Gouvernement ; effort qui s'est concrétisé par l'intensification des constructions scolaires, surtout dans les zones rurales, traduisant ainsi la volonté de l'Etat, d'effacer les disparités qui existent entre la ville et la Campagne.

Mais hélas ! malgré les résultats acquis, l'effort qui reste à accomplir dans ce domaine est considérable. De nombreuses écoles sont encore nécessaires à la plupart de nos Communes, pour leur permettre de combler le retard quelles enregistrent par rapport aux régions plus favorisées du pays.

La création de collèges d'Enseignement Moyen, dans chacune de nos Dairates, permettra, en outre, de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour affronter les prochaines rentrées scolaires dans l'enseignement secondaire.

Mais, nous sommes persuadés que l'intérêt tout particulier que porte l'Etat à ce secteur ne se démentira pas et les propositions soumises, dans le cadre du Plan Quadriennal, pour couvrir nos besoins, seront certainement examinées avec la plus grande bienveillance.

Pour ce qui est du domaine de la santé, l'effort de l'Etat doit être accentué. De nouvelles unités sanitaires doivent être installées dans les Communes qui en sont encore dépourvues, comme c'est le cas de la Commune de M'CIF, par exemple. Par ailleurs certains de nos hôpitaux mériteraient d'être agrandis et mieux équipés.

J'en terminerai avec l'énumération de nos besoins en exposant les difficultés qu'éprouvent nos Communes quant à l'aménagement et à l'entretien de leurs voies d'accès. J'ai évoqué, tout à l'heure l'état défectueux de notre réseau routier, particulièrement les chemins vicinaux et les pistes, et souligné combien son entretien est difficile, surtout pour les petites Communes, dont les moyens financiers sont modestes.

Des projets importants ont été retenus dans le Plan Quadriennal et, leur réalisation favorisera, sans aucun doute, le développement économique de nos Communes.

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

Tout au long de l'exposé que je viens de brosser devant vous, je me suis efforcé de vous éclairer sur les conditions dans lesquelles se sont déployées nos activités et la portée de nos interventions pour la réalisation des équipements collectifs, répondant à la promotion de nos populations.

Pour justifier notre labeur, constant et obstiné, j'ai soumis, à travers nos assises, à l'appréciation du Parti, des Pouvoirs Publics et de nos administrés qui nous ont investis de leur confiance, les résultats de notre action.

Ce bilan, dont on peut dire qu'il n'est pas négatif, nous autorise-t-il à prétendre notre mission remplie ? Nous permet-il de relâcher notre vigilance et de nous confiner dans la satisfaction du devoir accompli ?

Non !

Car notre ambition de militants engagés, nous fait toujours viser plus haut, pour contribuer à traduire dans les faits, les principales révolutionnaires proclamés le 19 juin.

Mes Chers Collègues,

Qu'il me soit permis, avant de terminer, d'exprimer, au nom de tous les Présidents des Assemblées Populaires Communales de la Wilaya de SETIF et, au nom des populations que nous représentons, à M. le Président du Conseil de la Révolution, Chef de l'Etat, aux membres du Conseil de la Révolution, et aux membres du Gouvernement, notre indéfectible attachement aux principes sacrés de notre Révolution, et notre inébranlable confiance dans la réussite totale de l'œuvre d'édification et de consolidation de l'Algérie Socialiste.

Au nom, également, de tous mes collègues et des populations que nous représentons, je salue la naissance des Assemblées Populaires de Wilaya, qui viennent renforcer notre édification socialiste et épauler notre action.

Nous sommes persuadés que ces deux institutions révolutionnaires, répondant ainsi aux impératifs de notre Révolution, assureront la prise en main par le peuple, de la gestion de ses propres affaires.

Je saisis également l'occasion qui m'est offerte, aujourd'hui, pour exprimer au nom de tous les Présidents d'Assemblées Populaires Communales, notre attachement et nos remerciements les plus fervents à notre valeureuse Armée Nationale Populaire, fer de lance de notre Révolution, dont le dévouement pour le bien-être du peuple se traduit chaque jour, dans tous les secteurs de l'activité de la Nation : Construction d'écoles, de Cités Universitaires, de routes, d'ouvrages d'art, etc... Qu'elle trouve, ici l'expression de la gratitude, de l'affection et de la confiance du Peuple.

Je me dois également, du haut de cette tribune, d'adresser, au nom de tous mes collègues, mon salut fraternel à tous nos frères émigrés en Europe. Qu'ils sachent que nous connaissons les rudes difficultés, morales et matérielles, dans lesquelles ils vivent.

Qu'ils sachent aussi que demain, l'Algérie n'aura pas trop de leurs bras et de leur ardeur, et qu'ils n'auront plus, la dure obligation de vivre dans l'exil et la nostalgie.

Je salue aussi, les accords d'amitié, de fraternité et de bon voisinage, récemment conclus avec les pays frères. Ces accords, nous en sommes sûrs, constituent la base d'un Maghreb Arabe, unifié et prospère.

Il m'est agréable enfin de terminer cet exposé en remerciant vivement le pouvoir central, d'avoir donné une suite à notre vœu, de voir siéger prochainement à Sétif, le Conseil des Ministres, ce qui donnera l'occasion à nos Présidents d'Assemblées Populaires Communales, de trouver la solution à leurs problèmes et d'affronter l'avenir avec plus de sérénité.

Merci de votre attention.

# RAPPORT

présenté

par les Présidents d'Assemblée Populaire Communale  
des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs.

Permettez moi tout d'abord de vous transmettre le salut chaleureux et fraternel des Présidents des Assemblées Populaires Communales de la Wilaya de Grande Kabylie qui se félicitent de la tenue de notre quatrième conférence devenue désormais une tradition.

Je voudrais aussi, en cette circonstance solennelle, exprimer la confiance de nos populations, qui ont pleine conscience des progrès accomplis chaque année par notre pays dans la voie de l'édification socialiste.

Les événements importants survenus durant l'année écoulée confèrent un cachet tout particulier à nos assises, qui se tiennent à une période exceptionnelle de l'histoire de notre Révolution.

En effet, la mise en place des Assemblées Populaires de Wilaya a traduit une nouvelle fois dans les faits la volonté du Pouvoir Révolutionnaire, d'instaurer une politique de décentralisation et d'associer de plus en plus les masses à la gestion des affaires publiques.

A cette volonté de décentralisation s'ajoute le souci d'équilibre régional qui s'est concrétisé, une fois de plus, depuis notre dernière conférence, par la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres à Médéa, à l'issue d'une tournée triomphale du Président du Conseil de la Révolution à travers la Wilaya du Titteri.

Par la promulgation de nouveaux textes, de meilleures conditions d'épanouissement ont été créées dans le secteur auto-géré agricole, appelé à jouer un rôle de plus en plus grand dans l'économie nationale.

La mise en service de l'important complexe sidérurgique d'El Hadjar a constitué l'un des principaux jalons posés dans la voie de l'industrialisation qui connaîtra, nous en sommes convaincus, un essor sans précédent avec la réalisation du Plan Quadriennal adopté récemment par les instances suprêmes du pays.

Ce plan, dont l'ampleur est à la mesure des espoirs de notre Peuple, illustre, s'il en était besoin, la détermination du Pouvoir Révolutionnaire de promouvoir une économie nationale indépendante, génératrice de progrès et de justice sociale.

Si le Plan Quadriennal, ambitieux certes, mais combien prometteur, permet d'entrevoir de larges perspectives d'avenir, il appellera cependant, dans sa phase d'exécution, la mobilisation totale des énergies nationales, des efforts soutenus et des sacrifices nécessaires, que pour leur part, nos populations sont prêtes à consentir.

Dans notre Wilaya, l'année 1969 a été fertile en réalisations ; elle a été surtout marquée par la récente visite du Président BOUMEDIENE, venu s'enquérir sur place du degré d'exécution du Programme Spécial et des problèmes inhérents à sa réalisation.

Je saisis cette occasion pour renouveler au Président du Conseil de la Révolution l'expression de la profonde gratitude de nos populations et pour le remercier de sa visite, qui a été pour nous, un stimulant précieux.

! \*  
! \* \*

*Mes chers collègues,*

Cette conférence, qui se tient un an avant le renouvellement des Assemblées Populaires Communales, est pour nous l'occasion de dresser un bilan des réalisations, de mesurer le chemin parcouru, d'apprécier objectivement les résultats obtenus, d'exposer nos difficultés et de proposer les solutions que nous croyons capables de renforcer nos collectivités dans leurs moyens d'intervention, pour que les responsabilités qui leur sont assignées par le Code Communal puissent être pleinement assumées.

Il nous paraît utile de faire un bref retour en arrière pour définir la situation qui prévalait dans nos Communes au lendemain du 5 février 1967.

Durant la période coloniale, la commune algérienne, régie par la Loi Municipale de 1884 qui n'accordait aucune place aux problèmes de développement, ne jouait qu'un rôle administratif, voire répressif.

De 1962 à 1967, nos communes, qui obéissaient toujours aux anciens textes, ont eu à faire face, avec des moyens grandement diminués, aux problèmes sociaux d'après guerre, nombreux et immédiats, de sorte que nos Assemblées Populaires ont hérité de collectivités inorganisées, d'un personnel pléthorique et sous qualifié, et d'une situation financière précaire.

Aussi, durant leur première année de fonctionnement, nos Assemblées Populaires Communales ont dû se consacrer essentiellement à la réorganisation des Services Communaux, à la création de structures nouvelles et à l'assainissement des finances locales.

C'était là, en effet, des tâches urgentes auxquelles il fallait s'atteler, pour permettre aux nouvelles communes d'intervenir efficacement et à leurs élus de faire face aux responsabilités nouvelles que leur conférerait le Code Communal.

Il fallait, simultanément, situer les besoins des populations et dégager des priorités en matière de développement communal et notamment dans le domaine des équipements collectifs.

Ce fut l'œuvre des différentes Commissions communales qui, il faut bien le dire, ont été limitées dans leur action par une insuffisance d'animation et de concours extérieur ; néanmoins, elles ont pu établir un inventaire des besoins les plus urgents, en tenant compte des souhaits exprimés par les populations.

Afin de pouvoir satisfaire les besoins ainsi définis, nos A.P.C. ont eu à cœur de dégager le maximum de crédits sur leurs propres ressources, en accordant une place de plus en plus grande dans leurs budgets, à la section d'équipement et d'investissement.

La plupart de nos Communes ont opéré un prélèvement supérieur au minimum de 10 % sur la section de fonctionnement. Ce prélèvement atteint 32 % pour la commune de MEKLA, 31 % pour FREHA, 25 % pour TIZI OUZOU et 20 % pour CHABET EL AMEUR et TIZI GHENIFF

Durant ces trois dernières années, la participation des fonds communaux à l'effort d'équipement s'élève à près de 10.000.000 DA. 8.500.000 DA ont servi au financement de projets et 1.500.000 DA à l'acquisition d'engins et de matériels de chantier.

Parallèlement, nos Communes ont obtenu du Fonds Communal de Solidarité, une somme de 16.500.000 DA dont 10.000.000 DA environ en subventions et le reste en prêts.

Des crédits bien plus importants ont été obtenus du Budget d'Equipement de l'Etat, soit 16.800.000 DA au titre du Plein Emploi et 54.200.000 DA sur d'autres chapitres du budget et sur le Programme Spécial.

L'ensemble des investissements consentis en faveur des équipements collectifs dans nos 50 Communes s'élève à plus de 100.000.000 DA.

Pour construire dans des délais rapides et au moindre coût, nos Communes ont mis sur pied des sections de travaux qui réalisent en régie direct leurs projets.

La Commune d'AIN EL HAMMAM, quant à elle, a créé une entreprise sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

\*  
\*\*

*Mes chers collègues,*

Il va sans dire, que dans leur action en faveur de la promotion des équipements collectifs, nos Assemblées Populaires n'ont pas manqué de rencontrer de sérieuses difficultés.

L'une d'entre elles réside dans la mise au point des projets ; certes, quelques communes possèdent des embryons de services techniques qui établissent des notices succinctes pour des projets simples relevant principalement du Plein-Emploi ; mais toutes les autres en sont dépourvues et n'ont pu de ce fait étudier sérieusement leurs projets.

Force nous a donc été de nous tourner vers les services extérieurs à la Commune ; nous ne parlerons pas des Bureaux d'Etudes privés dont nos collectivités ne peuvent s'assurer les services, n'étant pas en mesure, dans la plupart des cas, de régler le montant des honoraires sur leurs propres budgets.

Nous n'avons donc d'autre concours à attendre que des services techniques de l'Etat qui ont déployé le maximum d'efforts pour répondre à nos nombreuses demandes. Malheureusement, ces services techniques, abondamment sollicités par l'ensemble de nos 50 communes, insuffisamment pourvus en personnel technique et en moyens matériels, n'ont pu intervenir partout, d'une manière rapide et efficace.

Il existe bien, auprès de la Direction Départementale des Travaux Publics, de l'Hydraulique et de la Construction, une Subdivision d'Assistance Technique aux Communes ; mais ce service dispose de moyens humains et matériels réduits et ne jouit de ce fait que d'une capacité d'intervention limitée.

Il en est de même du Génie Rural qui, faute de moyens, n'a pu apporter à nos Communes tout le concours technique souhaitable.

Une autre grande difficulté rencontrée par nos Communes réside dans le nombre très réduit d'entreprise de construction ; celles-ci manquent souvent d'envergure et de sérieux ; de plus, elles réalisent dans des délais très longs lorsqu'elles n'abandonnent pas en cours de route et demandent des prix fort élevés.

Pour sortir de l'impasse, nos Assemblées Populaires Communales réalisent en régie directe la quasi totalité de leur projets.

Il convient peut-être de s'arrêter un peu sur ce mode de réalisation pour en souligner les avantages et les difficultés.

La régie directe permet de réaliser dans des délais très courts : les Communes de BOGHNI, des ISSERS et LAKHDARIA par exemple, ont construit des écoles en l'espace de 3 mois.

Les constructions réalisées en régie sont plus solides car la pierre a été utilisée abondamment par plusieurs communes : TIMIZART, TADMAIT, KADIRIA, AZEFFOUN, CHEURFA, M'CHEDALLAH, LARBAA NATH IRATEN entre autres. Certaines autres telles : OUACIF, AZAZGA, TIGZIRT, IFLISSEN, ont construit des écoles avec beaucoup de goût et de sens de l'esthétique, en utilisant de la pierre de taille.



Les projets ont été réalisés à un moindre coût : c'est ainsi par exemple qu'au lieu de 500 classes et 500 logements prévus dans le Programme Spécial, nous réaliserons avec les mêmes crédits 608 classes et 640 logements.

Plusieurs Communes ont déjà construit des locaux scolaires supplémentaires (classes, logements et cantines scolaires).

Il convient cependant de préciser ici que la plus-value qui résulte de la construction en régie provient essentiellement du fait que les communes utilisent leurs personnels permanents payés sur le budget, ainsi que leurs engins et autres matériels. De plus, elle n'a été constatée que dans certaines communes situées en plaine et pour des chantiers peu éloignés des grands axes.

Malheureusement, et comme chacun le sait, beaucoup de nos Communes sont situées en zones montagneuses ; leurs chantiers sont dispersés et souvent très éloignés : quelquefois, l'on n'y accède qu'à pied ou à dos de bête ; les frais d'approche des matériaux sont alors très élevés ; à l'école d'AIT AGAD, dans la Commune des OUACIFS, le mètre de sable est revenu à 180 DA. Si l'on ajoute à cela que les frais engagés en terrassements et murs de soutènement ont absorbé parfois plus du tiers de la subvention allouée, l'on comprendrait que les prix plafond des constructions scolaires du premier degré et des projets de la Jeunesse et des Sports, par exemple, sont nettement insuffisants.

Un autre avantage et non des moindres, de la régie, est d'ordre psychologique et politique ; qu'il s'agisse de constructions scolaires, de réseaux d'adduction d'eau ou d'assainissement, de pistes, les habitants participent de plus en plus aux travaux ; du fait que c'est leur commune qui réalise directement, ils se sentent concernés, au même titre que les élus locaux qu'ils voient souvent sur les chantiers.

Disons maintenant si vous le permettez, quelques mots au sujet des difficultés rencontrées par ce système de régie. Il s'agit principalement, outre la pénurie de matériaux de construction et de main-d'œuvre spécialisée, de l'insuffisance de l'encadrement technique, du retard dans les paiements des rôles de journées par les recettes des contributions diverses dont le personnel n'a pu absorber le volume croissant de travail, de la surcharge du personnel communal qui n'a pu faire face aux tâches nouvelles et multiples en matière de gestion, d'établissement de marchés, de comptabilité etc... et de l'insuffisance d'engins et matériels de chantier.

Un autre mode de réalisation a été expérimenté par la Commune d'AIN EL HAMMAM, qui, quant à elle, a créé depuis juin 1968, une entreprise communale de travaux ; cette entreprise a réalisé en 1969 un chiffre d'affaire de 3.850.000 DA ; employant 250 ouvriers en moyenne, elle a offert 67.000 journées de travail et distribué, au cours de la même année 1.100.000 DA en salaires ; elle s'est intéressée aussi à la formation professionnelle qu'elle a dispensée principalement dans ses ateliers de menuiserie ; elle a permis enfin à la Commune de recon-

vertir son personnel municipal excédentaire, d'alléger sensiblement ses frais de fonctionnement et de consacrer ainsi davantage de crédits à son équipement.

En plus des difficultés relatives au concours technique et aux entreprises, nos communes se sont heurtées à d'autres obstacles dans leurs réalisations.

Il y a d'abord la pénurie de matériaux de construction, qui a souvent occasionné de graves perturbations, voire l'arrêt momentané des chantiers. Vient ensuite le problème des terrains. En effet, les terrains communaux propres à la construction étant épuisés, nous avons dû prendre possession de propriétés privées pour servir d'assiette aux nombreuses constructions qui s'édifient dans nos Communes ; cela n'a pas été sans mal, étant donné l'exiguité, le morcellement extrême de la propriété et l'attachement séculaire de nos fellahs à leurs petits lopins de terre. Aussi, est-il souhaitable de liquider rapidement les contentieux qui ont surgi, en servant à chaque propriétaire la juste indemnité qui lui revient.

Pour certaines constructions, telles les F.A.J. et les Maisons de Jeunes par exemple, les projets ont été accordés suivant des plans types, à des prix uniformes, obligeant nos Communes montagneuses à supporter les frais, quelquefois énormes, des terrassements effectués pour dégager des plate-formes adaptées.

\*  
\*\*

*Mes chers collègues,*

Après une période assez longue d'adaptation aux nouvelles institutions communales, nos A.P.C. se sont consacrées essentiellement aux réalisations depuis 2 ans, en dépit des obstacles qui se sont dressés sur leur chemin.

Je vais m'efforcer de dresser devant vous, en espérant ne pas trop vous rebuter, le bilan des résultats obtenus dans la réalisation des équipements collectifs de nos communes.

Chargés, depuis avril 1968, des constructions des écoles primaires, commençons si vous le voulez bien par ce secteur.

Il a été réalisé par nos communes 862 classes et 594 logements à ce jour pour plus de 40.000.000 DA.

Citons au hasard la commune d'IFERHOUNENE qui a réalisé 39 classes et 31 logements, celle de BOUZEGUENE, 29 et 28, OUAGUENOUN 20 et 18, OUADHIA 28 et 23.

En grosses réparations scolaires, 240 projets ont été achevés, ils ont coûté 4.000.000 DA.

8.300.000 DA répartis sur 200 projets ont été consacrés à l'Alimentation en Eau Potable ; les Communes de BAGHLIA, BECHLOUL et BOUIRA entre autres ont bénéficié de ces opérations.

En matière d'assainissement, il a été réalisé 110 projets pour un montant de 11.000.000 DA. Les communes de BOUIRA et BORDJ MENAIEL figurent en bonne place avec 3.500.000 DA et 1.780.000 DA alloués en crédits D.E.C. du programme spécial.

En ce qui concerne l'habitat urbain, 586 logements ont été construits pour 10.000.000 DA, dans les centres de TIZI OUZOU, DRAA BEN KHEDDA, DELLYS, DRA EL MIZAN notamment.

Un peu plus de la moitié a servi à financer 456 logements ruraux dont 340 consacrés à la résorption des bidonvilles, dans les communes de NACIRA, BORDJ MENAIEL et TIZI OUZOU.

Arrêtons-nous un peu ici, pour dire quelques mots de l'auto-construction ; notre Wilaya construit actuellement 1.200 logements selon cette formule. Malgré l'encadrement quelque peu défectueux du Bureau d'Etudes ECOTEC, l'auto-construction nous paraît être un moyen adéquat pour promouvoir l'habitat en milieu rural ; elle est non seulement acceptée, mais recherchée par nos nombreux sinistres. Nous souhaitons que cette opération qui s'adresse aux couches les plus déshéritées de notre population, soit poursuivie, et sa réalisation confiée directement aux communes.

Revenons à notre bilan pour noter que 2.460.000 DA ont été dépensés pour des projets de viabilité ; 130 kilomètres de piste ont été ouverts et 20 kilomètres pourvus d'ouvrages.

Nos Communes ont également exécuté 21 projets intéressant marchés et abattoirs pour une somme de 3.530.000 DA ; la Commune particulièrement déshéritée de BOUDERBALLA a investi ainsi 200.000 DA dans son marché hebdomadaire.

9 F.A.J., blocs d'accueil et Maisons de Jeunes ont été construits pour 1.830.000 DA ainsi que 19 terrains de jeu pour une somme équivalente.

Les bâtiments administratifs ont bénéficié de 1.310.000 DA de crédits ; 9 mairies ont été édifiées, à AOMAR, MAKOUDA, YAKOUREN, BENI AMRANE, MAATKAS etc...

Les salles de spectacle ont absorbé deux fois plus de crédits que les bâtiments administratifs : 2 salles de cinéma et 9 salles des fêtes ont été aménagées et modernisées.

Une vingtaine de projets d'aménagements urbains ont été réalisés dans quelques centres de la Wilaya ; ils ont coûté 2.020.000 DA.

Enfin, 500.000 DA ont été utilisés à la construction et à l'aménagement d'Agences Postales, et de cabines téléphoniques.

*Mes chers collègues,*

Depuis 2 ans, nos communes ont exécuté plus d'un millier de projets relatifs aux équipements collectifs ; elles ont dépensé plus de 90.000.000 DA de crédits. Voyons maintenant ce que représente cet effort par rapport aux besoins des habitants de nos communes.

Les constructions scolaires du premier degré ont porté en 3 ans les effectifs d'enfants scolarisés de 94.000 en 1967/68 à 130.000 à la dernière rentrée, soit un accroissement de plus de 38%.

Nos écoles restent cependant trop dispersées et certains locaux sont encore fermés par suite des difficultés d'approvisionnement du mobilier scolaire et de recrutement des maîtres. Nos classes sont encore souvent surchargées et les logements de fonction manquent malgré un effort louable accompli dans ce domaine par le Programme Spécial, surtout en faveur des écoles rurales, dont beaucoup sont par ailleurs dépourvues de cantines scolaires.

Les Communes les plus déshéritées enfin, ne tirent pas tout le profit attendu de leurs écoles primaires, car on y affecte les enseignants les moins qualifiés.

Les écoles sinistrées durant la guerre de libération nationale, ont fort heureusement toutes été reconstruites à ce jour.

En réparations scolaires, un gros effort a été consenti par l'Etat et la plupart des écoles ont été réparées, il reste cependant des locaux vétustes construits hâtivement durant la guerre, en normes simplifiées et en préfabriqués.

Dans le domaine de l'Alimentation en Eau Potable, 130.000 habitants ont bénéficié des équipements réalisés par nos communes ; les projets sont cependant trop petits et se situent presque exclusivement au niveau du village ; de sorte que les solutions apportées ne sont en fait que provisoires, d'autant plus que presque tous nos villages sont dépourvus de réseaux de distribution ; l'approvisionnement en eau s'effectue aux bornes fontaines, dont beaucoup, il faut le dire, ont été installées aux frais des habitants.

L'important réseau d'adduction dit des « 100 Villages », dont les conduites secondaires s'arrêtent à quelques mètres des villages, pose aux communes concernées un double problème ; celui de l'installation des réseaux de distribution qui sont mis à leur charge mais qu'elles ne peuvent réaliser faute de crédits, et celui de la vente de l'eau à un tarif élevé aux populations rurales qui puisent actuellement leur eau comme nous l'avons dit, aux bornes fontaines.

Pour ce qui est de l'assainissement, 135.000 habitants ont bénéficié des installations. Certains villages cependant ne sont pas encore alimentés en eau potable, bien que dotés de réseaux d'égouts ; quelques uns de ces derniers ne sont pas faits, selon les normes, par manque de techniciens, et restent inachevés faute de crédits suffisants.

Si l'on ajoute à cela que les fosses sceptiques sont inexistantes et que nos centres urbains, par suite de leur extension et de l'accroissement de leurs populations souffrent d'un sous-équipement flagrant dans ce domaine, on aura situé les limites de l'impact produit par les équipements réalisés.

Dans le domaine de l'habitat urbain, le problème reste entier malgré les 1.000 logements qui seront construits dans le cadre du programme spécial ; la Commune de TIZI OUZOU ne pourra satisfaire plus de 500 demandes sur les 4.000 qu'elle a actuellement en instance.

Dans nos communes montagneuses et à forte densité de peuplement, les problèmes d'accès revêtent une grande importance aux yeux des populations ; celles-ci ont ouvert à leurs frais, des pistes nombreuses et supérieures à ce qui a été fait par les communes elles-mêmes. Un gros effort, pensons-nous, devrait être consenti par l'Etat pour rendre ces pistes carrossables et parvenir à un désenclavement réel de nos nombreux villages.

Les investissements réalisés dans les marchés et abattoirs ont eu des résultats encourageants ; nous constatons en effet un accroissement sensible des revenus provenant des marchés, exploités en régie directe par nos Communes.

Pour ce qui est de la Jeunesse et des Sports, force nous est de constater, avec beaucoup de regrets, que ce secteur a très peu évolué.

Une évolution favorable par contre se dessine dans le domaine des bâtiments administratifs où beaucoup de mairies ont été construites par les communes, installées jusque là dans des locaux de fortune. Néanmoins, plusieurs de nos grandes communes travaillent encore dans des bâtiments exigus qui ne peuvent abriter tous les services communaux dont les activités ne sont accrues du fait des réalisations, en régie notamment.

S'agissant des Postes et Télécommunications, nous dirons que le milieu rural demeure gravement sous-équipé. D'autre part, le système archaïque des télécommunications n'est guère en état de concourir, comme il le devrait, à l'effort de développement ; il est malheureusement devenu plus commode d'effectuer des déplacements en voiture plutôt que d'attendre, des heures durant, quelquefois, une communication téléphonique qui ne vient pas toujours.

Nous déplorons également le très faible équipement de nos communes en salles de spectacles ; il s'ensuit que les activités culturelles et les loisirs sont des plus réduits, ceci d'autant plus que le réseau de télévision ne couvre pas la totalité de notre Wilaya.

Le développement touristique aussi s'est vu accorder de faibles crédits ; le programme spécial, fort heureusement, comblera dans un premier temps cette lacune, lorsque les unités hôtelières et les projets d'infrastructure seront achevés. Mais nos plages demeurent encore imparfaitement aménagées et équipées.

Nos centres sont également mal développés sur le plan des aménagements urbains ; les besoins se sont pourtant accrus, du fait de l'augmentation des populations urbaines. Ce secteur est l'un de ceux qui demandent, de façon urgente, des techniciens et des crédits d'études.

Un examen critique de l'ensemble des actions engagées, pour promouvoir les équipements collectifs dans nos communes, nous montre que les constructions scolaires, l'habitat urbain, l'alimentation en eau potable, l'assainissement et l'habitat rural, ont bénéficié de près de : 75.000.000 DA de crédits, allant de 5.800.000 DA pour l'habitat rural à plus de 40.000.000 DA pour les constructions scolaires.

Par contre, la Jeunesse et Sports, les salles des spectacles, la viabilité, les aménagements urbains et les postes et télécommunications n'occupent qu'une faible place avec 10.250.000 DA. C'est fort peu, par rapport aux besoins nombreux et urgents qui restent à satisfaire.

Nous devons déclarer cependant, dans l'ensemble, que grâce aux activités multiples qui se déroulent dans nos communes depuis 2 ans, la situation générale locale ne cesse de s'améliorer.

Sur le plan psychologique et politique, les multiples travaux que nous effectuons en régie directe dans nos villages constituent de précieuses écoles d'éducation civique de nos habitants qui s'ouvrent plus aisément, par le biais de l'effort et de la participation, à la conscience communale et nationale.

Les nombreux chantiers communaux contribuent à freiner l'exode rural et à résorber dans une notable proportion, le chômage et le sous-emploi ; la main-d'œuvre spécialisée du bâtiment éprouve de moins en moins la nécessité de s'expatrier.

Les ressources fiscales de nos collectivités se sont accrues par suite de la réactivation des différents secteurs de l'activité économique.

Nos communes, comme on peut le constater, ont axé essentiellement leurs efforts vers la satisfaction des besoins sociaux et culturels de leurs administrés. Il est clair que nos budgets de fonctionnement auront à faire face à une augmentation appréciable de frais d'entretien et de fonctionnement des équipements réalisés. Ceci nous amène tout naturellement à examiner les problèmes financiers de nos collectivités locales.

(\*)  
\*\*

*Mes chers collègues,*

Dans le cadre actuel, vous le savez, les communes comptent sur trois sortes de financement pour réaliser leurs équipements collectifs : leurs revenus propres, les subventions de l'Etat et les prêts.

Dans la nouvelle contexture budgétaire, les Communes sont tenues de prélever un minimum sur leurs budgets pour le destiner à l'équipement ; cela est bien entendu une innovation heureuse qui, théoriquement, oblige et permet à l'A.P.C. de participer par ses propres moyens,

à la réalisation d'équipements collectifs. Mais en fait, ce prélèvement, qui peut être appréciable pour certaines grosses communes prospères, est signifiant pour la plupart des autres ; même cumulé sur 3 années, il n'autorise aucune réalisation de grande portée.

A cet égard, le cas des communes de GUERROUMA, ILLOULA, YAKOUREN, AHL EL KSAR, MAALA et BENI YENNI, dont le prélèvement n'excède guère 10.000 DA est assez édifiant.

Il nous paraît donc nécessaire d'examiner sous un angle critique l'ensemble des ressources communales puisque ce prélèvement y est étroitement lié. Le volume total des budgets communaux de la Wilaya, durant ces trois dernières années, s'élève à 80 millions DA ; le prélèvement correspondant est de 8.270.000 DA.

Le patrimoine communal, hélas, peu consistant, a vu, ces dernières années, ses revenus atteindre leur niveau optimal grâce à un effort continu d'assainissement.

Cependant, les restes à recouvrer demeurent encore assez importants, malgré certaines mesures rigoureuses qu'ont dû prendre les élus locaux. Sans faire montre d'un sentimentalisme excessif, les communes sont obligées de tenir compte des cas sociaux dont le nombre est encore malheureusement élevé.

Les recettes municipales, faute de personnel, concentrent davantage les efforts au recouvrement de l'impôt, et ce au détriment des produits communaux ; à cela, il y a lieu d'ajouter la convention des eaux imposée aux communes, qui ne manquera pas d'avoir de fâcheuses répercussions sur les finances locales. En effet, cette convention mettra dans l'obligation les communes urbaines de doubler le prix du mètre cube, et les communes rurales d'instituer, pour la première fois, les redevances d'eau dans les villages ; ce qui naturellement aggravera davantage les aléas du recouvrement.

Pour ce qui est des droits de places et de marchés, l'expérience de la régie, pratiquée depuis quelques années, a eu des résultats heureux en valorisant sensiblement cette ressource.

Il suffit de rappeler, pour mieux saisir l'avantage de ce mode de perception, que l'adjudication des droits du marché de BOUIRA n'aurait rapporté que 170.000 DA, alors qu'en régie, le montant des droits s'est élevé en 1969 à 350.000 DA.

Les droits d'abattage, qui sont certes en augmentation, grâce à une élévation progressive du niveau de vie de la population, n'ont cependant pas encore atteint le maximum, car beaucoup de communes, telles que IRDJEN, SIDI DAOUD, TIZI RACHED, TASSAFT, HAIZER et autres, ne disposent pas d'abattoirs ou de tueries adéquats, se voient privées de leurs droits du fait de l'abattage clandestin.

Quant aux biens concédés, même si certains d'entre eux sont d'une rentabilité relative, ils constituent, vu leur vétusté et leur indisponi-

bilité actuelle, de nouvelles charges ; en outre, ces biens étant en concession, la commune ne peut en disposer librement et plus avantageusement.

Par ailleurs, la participation aux bénéfices du secteur socialiste agricole prévu dans les nouveaux textes ne s'est pas encore traduite dans les faits.

Si la diminution de 5 % sur la retenue au fonds de garantie est une mesure encourageante que nous saluons, par contre, la part des impôts revenant à la commune demeure disproportionnée par rapport aux obligations nouvelles qui découlent du Code Communal.

En conclusion, le prélèvement calculé sur les revenus actuels de la commune demeure, dans presque tous les cas, peu important et ne permet que des actions limitées, excluant toutes opérations de grande envergure qui faciliteraient le décollage économique de nos collectivités.

Dans l'ensemble, malgré un accroissement certain des revenus, l'augmentation des charges dues à l'entretien et au fonctionnement des équipements collectifs à caractère social, tels que les écoles, les cantines, les pistes etc... annihile souvent des efforts consentis pour favoriser l'investissement productif.

En outre, les communes, faisant toujours face à certaines dépenses obligatoires, telles que les contingents de Police d'Etat, de protection civile, de fonctionnement des agences postales, continuent d'attendre de l'Etat les subventions habituelles pour réaliser certains de leurs équipements.

Ces subventions, qui sont d'un apport appréciable pour nos communes, comportent cependant certains inconvénients quant à leur conception et à leur financement.

Ainsi, le Plein-Emploi, bien qu'amélioré, puisqu'il permet désormais des rémunérations servies intégralement en espèces, ne donne droit qu'à des salaires bas, sans avantages sociaux.

Les accidents de travail sur les chantiers, mettent souvent les communes dans des situations les plus embarrassantes.

De plus, l'emploi de la main-d'œuvre qualifiée s'avérant difficile, le rendement et la réalité du travail en souffrent, ce qui limite la portée du projet réalisé.

La priorité des projets n'est pas toujours respectée ; c'est ainsi qu'on a vu des villages dotés de subventions pour l'assainissement alors que l'alimentation en eau potable ne leur a pas été accordée.

L'interdiction d'acquérir sur la subvention accordée le matériel indispensable à la réalisation, grève sensiblement la subvention par l'achat de matériaux que l'on aurait pu fabriquer avantageusement sur place. Il est préférable en effet, pour la construction d'un nombre



assez important de logements, comme ce fut le cas à NACIRIA, d'acquérir une machine à parpaings et de produire ainsi plus rapidement, aux moindres frais le matériaux nécessaire.

Il est à regretter que les projets sur la viabilité ne soient pas financés en plus grand nombre alors que les besoins dans ce domaine sont grands dans notre région, montagneuse et surpeuplée.

Au sujet du financement D.E.C. (Développement Economique Communal), nos communes ne possèdent que peu d'expérience et ne peuvent de ce fait en faire une étude critique complète ; conçu pour intervenir dans les centres urbains, sur des actions intégrées dans le développement général de la Commune, le D.E.C. demande, pour la mise au point des programmes, des études précises que nos A.P.C. ne peuvent mener sans le concours de techniciens et d'hommes de l'art. L'insuffisance de ces derniers se fait ainsi cruellement sentir.

Les programmes D.E.C. supposent en outre une participation financière des communes que seules les plus riches sont susceptibles d'apporter ; ils ne prévoient pas certains aspects de l'aménagement urbain tels que l'extension des réseaux électriques

S'agissant de subventions relatives aux constructions scolaires, et à certains projets de la Jeunesse et Sports, nous dirons qu'elles sont insuffisantes quand elles ne tiennent pas compte des conditions géographiques des liens d'implantation.

Certains projets communaux ne trouvent pas de source de financement à l'intérieur de ces chapitres budgétaires qui sont d'ailleurs gérés par plusieurs Ministères et sujets à un certain cloisonnement.

Il reste bien sûr, à nos communes, la possibilité de contracter des emprunts auprès de la C.N.E.P. ; certaines l'ont fait ; mais si ce procédé permet de disposer immédiatement des crédits, il n'en demeure pas moins que les annuités hypothétiqueront pendant plusieurs années les ressources communales.

\*  
\*\*

*Mes chers collègues,*

Si, dans le processus de réalisation des projets d'équipements collectifs, les problèmes de financement sont des plus aigus, au niveau de l'élaboration, nos Assemblées Populaires Communales se heurtent également à ceux posés par la conception et les études.

Nos Communes élaborent généralement leurs projets en fonction des besoins les plus urgents et les plus immédiats de leurs populations. Ne disposant ni de techniciens, ni de statistiques, mal informées des résultats des prospections entreprises sur leur territoire par des organismes extérieurs, elles ne peuvent mener à bien des études complètes et prospectives. Privées de toutes ces données indispensables, elles ne sont plus à même de concevoir un travail rationnel de planification basé sur un recensement exact de leurs potentialités et de leurs besoins futurs.

L'absence de plans directeurs d'urbanismes, pour la quasi-totalité de nos centres, ainsi que le souci de répondre rapidement aux besoins, engendrent un développement anarchique et inesthétique de nos agglomérations.

La réalisation ne va pas non plus sans poser de graves problèmes auxquels nos Communes sont quotidiennement confrontées, tant pour les travaux neufs que pour la maintenance, la modernisation ou l'extension.

Le manque de terrains constitue tout d'abord un premier obstacle, car les communes ont généralement épuisé leur patrimoine propre à la construction.

Les biens de l'Etat et les terrains militaires demeurent inaliénables, bien que souvent inutilisés, et d'autres toujours frappés de servitudes, en vertu de lois anachroniques.

L'acquisition de terrains privés, là où il en existe, est subordonnée à une procédure trop lente qui n'a pu toujours être respectée, pour des raisons d'efficacité et de rapidité dans l'exécution. Il en est résulté des contentieux nombreux et délicats.

Les études étant généralement établies selon des plans types, s'adaptant uniquement à des terrains plats, les communes sont souvent obligées de se charger des travaux supplémentaires pour éviter le risque de voir les projets transférés en dehors de leur territoire.

Les difficultés d'accès ou l'ouverture préalable d'une piste constituent des handicaps sérieux dans la réalisation de certains projets.

Par ailleurs, la reprise de l'activité nationale, particulièrement dans le secteur du bâtiment, a engendré la pénurie de matériaux qui majore le prix de revient de la construction, cause un retard dans l'avancement des travaux et oblige à l'utilisation de matériaux de moindre qualité.

La multiplication rapide des chantiers provoque la raréfaction et partant l'exigence de la main-d'œuvre spécialisée.

En outre, des difficultés administratives constituent de sérieuses entraves au déroulement normal des chantiers ; ainsi, pour les travaux entrepris en régie, le seuil actuel des marchés de gré à gré met souvent les communes dans l'embarras, compte tenu de la pénurie de matériaux.

L'exigence du registre de commerce pour les petits fournisseurs de produits locaux, tels que pierres et agrégats, et pour les petits artisans, tels que les plâtriers, oblige la commune à traiter moins avantageusement avec des intermédiaires.

!\*

*Mes chers collègues,*

Si certains travaux, ne dépassant généralement 500.000 DA, sont possibles en régie, ce qui a été tenté avec bonheur dans notre Wilaya, en ce qui concerne les constructions scolaires et certains projets de

la Jeunesse et Sports, d'autres, plus considérables, exigent des moyens mieux appropriés, tels que l'entreprise privée ou communale, ou le syndicat intercommunal de travaux.

S'agissant de la régie communale, nous l'avons déjà signalé, si elle permet une plus grande rapidité et une meilleure qualité dans les travaux, une résorption relative du chômage et un exercice certain de l'esprit d'initiative et du sens des responsabilités des élus locaux, elle ne constitue pas cependant une panacée, car elle impose un surcroît de travail au personnel communal et une usure plus rapide du matériel municipal ; de plus, ses incidences sur le budget sont à souligner ; en effet, l'amortissement du matériel utilisé est supporté par les deniers communaux ; la section d'équipement est largement utilisée pour l'acquisition de moyens indispensables aux travaux effectués en régie, tels que camions, bétonnières etc...

Des personnels permanents, qui émargent au budget communal, sont souvent employés, soit aux chantiers, soit à la gestion administrative et comptable des projets.

Offrant plus d'avantages que la régie, l'entreprise communale, grâce à l'autonomie dont elle peut jouir, est un moyen de réalisation qui semble plus efficace.

En effet, évoluant dans un cadre moins rigide de la commune, pour la régie, elle est mieux appropriée pour effectuer des travaux plus importants, car l'acquisition de matériels et matériaux lui est plus aisée, de même que le recrutement et la rémunération du personnel administratif et surtout technique.

Elle contribue plus que la régie, si elle étend ses activités, à la résorption du chômage et facilite particulièrement la réinsertion dans un circuit rentable d'une partie du personnel pléthorique que compte la majorité des communes.

Le versement au profit de la commune d'une partie de ses bénéfices, contribuera à l'accroissement des revenus et partant, augmentera les capacités d'investissement de la collectivité.

La constitution d'une entreprise communale suppose cependant au départ des investissements importants que peu de communes sont en mesure d'effectuer.

L'entreprise communale étant appelée logiquement à étendre ses activités, elle exige un encadrement de plus en plus qualifié et un contrôle rigoureux et permanent, d'autant plus qu'elle est soumise à l'impôt à l'instar de l'entreprise privée et que par conséquent, elle doit prospérer, demeurer à l'abri de toute négligence et assurée de la continuité quels que soient les changements qui interviendraient au sein de l'Assemblée Populaire Communale.

Le Syndicat Intercommunal de travaux, s'il permet la conjugaison des moyens de plusieurs communes, donc un accroissement des possibilités de réalisation, reste néanmoins lié à la parfaite entente des responsables concernés.

Les entreprises privées qui ont été jusqu'à maintenant le moyen de réalisation le plus couramment utilisé pour les gros travaux, deviennent quantitativement et qualitativement incapables de faire face au volume croissant de la demande ; adjudicataires de plusieurs travaux à la fois, insuffisamment pourvues de moyens humains, matériels et financiers, elles accusent souvent de grands retards dans leurs travaux.

Si l'on ajoutait que les prix qu'elles avancent dépassent généralement le montant initial des projets et qu'elles sont réticentes à entreprendre des travaux dans les zones deshéritées, on comprendrait aisément la nécessité de recourir aux autres moyens de réalisation dont nous venons de parler.

\*  
\*\*

*Mes chers collègues,*

En trois années d'activité, nos A.P.C. n'ont pas manqué de rencontrer des difficultés et de buter sur des obstacles évoqués précédemment.

L'expérience acquise, nous montre que les possibilités d'accroître l'effort d'équipement passe en tout premier lieu par l'accroissement des moyens financiers.

Pour cela, la commune exigera d'abord d'elle-même de gros efforts d'assainissement et de gestion rigoureuse de son patrimoine, afin de le recenser exactement et de le rentabiliser au maximum. Pour ce faire, l'acquisition de plans et le bornage sur le terrain doivent être effectués dans les meilleurs délais.

Une politique d'austérité doit être menée sans défaillance, par l'élimination de toutes les dépenses surperflues et non obligatoires, vers une utilisation maximale et plus rationnelle du potentiel humain et matériel.

Mais, quelles que soient les compressions budgétaires qui seront faites, les économies dégagées ne permettront cependant pas d'accroître d'une façon sensible l'effort d'investissement. Cet effort ne découlera que d'une augmentation appréciable des recettes.

La réforme fiscale, à l'étude, devrait tendre, pensons-nous, à accorder une place plus grande à la part communale sur les taxes et l'impôt, conséquence logique de la décentralisation des pouvoirs préconisée par la Charte Communale. En attendant, la taxe à l'abattement mériterait d'être perçue en totalité au profit de la commune. De même les unités de production et les entreprises de travaux devraient s'acquitter de leurs taxes et d'impôts là où elles exercent leurs activités.

Par ailleurs, la part communale sur les produits des unités du secteur socialiste constituera, pour certaines collectivités, une ressource nouvelle non négligeable.

La cession gratuite au profit des communes des terrains à bâtir, appartenant à l'Etat, serait également de nature à enrichir certaines de nos collectivités.

D'autre part, la suppression des contingents de Police d'Etat et de la Protection Civile, ainsi que des frais de fonctionnement des agences postales, serait souhaitable.

A long terme, il sera nécessaire pour les communes de se procurer des ressources permanentes, en réalisant des unités économiques rentables ; à cet effet, il y a lieu de multiplier les opérations d'industrialisation locale et d'accorder une plus large dans les D.E.R. aux projets à caractère touristique.

Toujours dans cette perspective, l'accroissement des équipements sociaux, sources de revenus, tels que logements, salles de cinéma etc... devrait être encouragé.

Afin de permettre l'élaboration d'un plan local de développement cohérent, il serait souhaitable que les communes soient en possession toutes les données nécessaires à une conception rationnelle et planifiée.

C'est ainsi que les résultats d'études et de prospections effectuées sur le territoire d'une commune devraient lui être communiqués.

Dans le même ordre d'idée, l'élaboration de plans Directeurs d'Urbanismes de toutes les agglomérations importantes, est indispensable pour favoriser l'extension harmonieuse de nos centres.

S'il est ambitieux de penser actuellement que l'Etat puisse doter chaque Daira d'un Bureau d'Etudes, par contre, la suppression de certaines barrières administratives permettrait à quelques communes ou groupes de communes de s'assurer des services d'hommes de l'art et d'économistes.

D'ailleurs, les Bureaux ainsi constitués, s'auto-financeraient grâce aux travaux communaux subventionnés et aux prestations pour services rendus à des tiers.

D'autre part, il est indispensable que l'élaboration et le financement des différents projets interviennent dans un cadre harmonieux comportant plusieurs opérations intégrées.

Il n'en serait pas moins indispensable que les communes soient consultées sur les projets élaborés par les Services Techniques de l'Etat, afin qu'elles puissent donner leurs avis et adopter en conséquence leurs propres plans de développement.

Pour la mise au point de ces derniers, les communes devraient bénéficier tout au moins pour l'immédiat, de crédits d'études consentis par l'Etat. Nos collectivités, en effet, ne disposent pas actuellement de porte-feuilles de projets étudiés qui assureraient une continuité indispensable à l'action des A.P.C.

Si la conception et les études posent des problèmes qui nécessitent souvent des solutions à long terme, dans l'immédiat, cependant, il est impérieux de résoudre ceux qui surgissent quotidiennement au cours de nos réalisations.

La pénurie de matériaux, dont nous avons déjà parlé, et qui va croissante avec la multiplication des chantiers, constitue un handicap de taille ; de ce fait, si la production nationale, même portée à son maximum, demeure insuffisante, l'importation s'avère indispensable ; dans ce cas, il serait bon que la procédure actuelle soit assouplie afin d'assurer une plus grande célérité dans l'approvisionnement.

En tout état de cause, il serait souhaitable, chaque fois que cela est possible, d'utiliser les matériaux plus faciles à se procurer ou à fabriquer localement.

Sur les plans administratif et fiscal, le relèvement du seuil des marchés de gré à gré pour les travaux entrepris en régie, la dispense du registre du commerce en faveur des petits fournisseurs de produits locaux et d'autorisation de confier certains travaux à la tâche, augmenterait le rythme de réalisation de nos communes qui élargiraient ainsi de plus en plus le système de la régie.

Parallèlement, certaines mesures, telles que subventions de démarrage, prêts à des taux réduits, formation de personnel technique et allègement des charges fiscales, seraient de nature à favoriser la création d'entreprises communales qui nous semblent être un autre moyen efficace de réalisation.

\*  
\*\*

*Mes chers collègues,*

Nous venons de retracer devant vous les étapes franchies par nos Assemblées Populaires Communales et les résultats obtenus en trois années de gestion.

Nous n'avons pas manqué, chemin faisant, de signaler les difficultés rencontrées et de proposer les solutions qui nous paraissent susceptibles et les résoudre.

Sans tomber dans l'auto-satisfaction facile, nous pouvons affirmer que des résultats appréciables ont été obtenus par nos communes dans le domaine des équipements collectifs.

Mais, en regard des besoins combien nombreux de nos populations, si louables qu'aient été les efforts des A.P.C., les tâches qui restent encore à accomplir sont immenses.

Cellule de base de la Nation, la Commune se doit de participer pleinement à l'effort exaltant que réclame l'édification socialiste du pays.

Dans cette perspective, elle devra être à même d'élaborer son propre plan de développement qui s'insérerait harmonieusement dans celui de la Nation.

Aussi, pour donner à nos communes la certitude du financement, même pluriannuel de leurs projets, et afin d'éviter la dispersion actuelle préjudiciable des moyens et des efforts, est-il souhaitable de regrouper, dans un seul chapitre du budget d'équipement de l'Etat, tout les crédits destinés aux équipements collectifs.

Au moment où l'Algérie entre de plein pied dans l'ère du développement planifié de son économie, il importe que la commune envisage les actions à long terme, excluant toute improvisation et toute précipitation.

Elle contribuera ainsi plus efficacement au succès de cette grande bataille économique que s'apprête à livrer la Nation pour la réalisation du Plan Quadriennal.

Aussi, notre Conférence, qui se tient au seuil d'une période combien décisive pour l'avenir du pays, nous permettra de tirer, à la lumière de la confrontation de nos expériences, tous les enseignements de trois années d'activité, afin de dégager les meilleurs moyens de surmonter les difficultés des A.P.C. et de remédier à leurs éventuelles insuffisances pour mieux assurer la mobilisation totale et l'utilisation rationnelle des potentialités de la Nation.

Nos populations, quant à elles, conscientes des grandes perspectives qui s'ouvrent au pays, à l'aube de cette nouvelle année, conscientes également de la contribution que l'Algérie attend de chaque citoyen, s'engageront sans réserve dans la bataille du Plan Quadriennal et dans la voie suivie par le Pouvoir Révolutionnaire pour hâter notre libération économique et instaurer une société nouvelle où régneront la paix, le progrès, le bien-être et la justice sociale, aspirations permanents de notre peuple.

**Extraits du discours prononcé par Monsieur Ahmed MEDEGHRI, Ministre de l'Intérieur, à l'occasion de la clôture de la 4ème Conférence Nationale des Présidents des Assemblées Populaires Communales. (Au cours de son discours, Monsieur MEDEGHRI a évoqué plusieurs problèmes relatifs aux collectivités communales : personnel communal, finances locales, équipements collectifs, planification, développement économique local, syndicats intercommunaux, décentralisation).**



## Le problème du personnel communal

J'ai déjà eu l'occasion à maintes reprises d'évoquer ce problème devant vous et de vous définir les objectifs que nous nous sommes fixés et les voies et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Notre préoccupation essentielle reste dominée par le souci de stabiliser le personnel en améliorant sa situation, s'assurer sa formation et son perfectionnement et partant de réaliser sa promotion. Cette démarche a commencé, comme vous le savez, par l'extension du statut général de la fonction publique aux personnels des communes et des wilayas, et s'est maintenant confirmée avec l'adoption définitive des statuts particuliers de tous les personnels communaux.

L'élaboration de ces textes importants à plus d'un titre, procède d'un double impératif. Ces statuts entendent d'abord affirmer, dans des conditions particulièrement adaptées à notre option de décentralisation, le rôle et l'autorité des exécutifs communaux à l'égard de leurs personnels. Ils marquent ensuite notre volonté d'inscrire dans les faits, c'est-à-dire dans la réalité des opérations de gestion, la nécessité pour l'Etat de veiller par le contrôle et la répartition des effectifs et par l'unification des régimes à promouvoir une véritable politique de personnel, à la fois juste et efficace.

Cette unification n'a pas été réalisée au seul profit des personnels administratifs. Elle a été exprimée plus nettement encore à l'égard du personnel technique dont le régime statutaire n'a pas échappé à notre attention. Les multiples sollicitudes dont sont l'objet les cadres techniques, nous commandaient de lui aménager des dispositions favorables à son insertion dans les communes et propres à le soustraire aux conséquences des contradictions qui affectent encore les conditions de son recrutement et de sa rémunération dans l'ensemble des secteurs publics de l'Etat. C'est ce qui explique, dans ce cas particulier plus que dans tout autre, la portée des dispositions tendant à faire bénéficier les personnels techniques communaux des mêmes avantages statutaires consentis aux personnels des corps techniques de l'Etat.

Le rôle des élus communaux sera donc très large et concernera aussi bien les actes de gestion courante attachés au pouvoir de nomination que les actes marquant l'évolution même de la fonction publique communale. La présence des élus communaux au sein des commissions paritaires nationales et intercommunales et au sein des jurys de titularisation, élargit désormais le champ d'action des chefs de commune, dans l'exercice d'un pouvoir confiné par la pratique antérieure dans la routine administrative.

C'est dire toute la portée nouvelle des dispositions prises et tout l'intérêt que vous vous devez de leur attacher, en raison précisément de ce rôle particulier qui vous incombe désormais, et qui conditionne pour une large part l'avenir de cette fonction publique communale. Bien sûr, l'attrait qu'exercera cette fonction auprès des jeunes cadres appelés à la servir, ne dépend pas de la simple application de ces statuts.

Il tient en grande partie à la nature d'activité et à l'étendue des responsabilités que vous leur confierez en vue de leur insertion réelle dans les services publics locaux. De cette manière nous aurons alors contribué ensemble à mettre fin à l'incompréhension et aux sentiments d'isolement ressentis par la plupart des personnels communaux, et à remédier aux véritables causes de la sous-administration locale. De cette manière également, nous aurons travaillé à notre effort de formation, toute sa constance et toute son efficacité.

Messieurs les Présidents,

Vous connaissez tous les dimensions et les caractères de cet effort, puisque j'ai eu l'occasion ici même de souligner devant vous les moyens devant concourir à sa réalisation. Dans les années à venir il va connaître un essor

particulier, à la mesure des objectifs qui lui ont été assignés. Très prochainement la première promotion des attachés et secrétaires, spécialement formés au sein de la section d'administration communale du Centre de Formation Administrative d'Alger répondra dans certaines limites - il est vrai - aux exigences les plus urgentes de quelques communes déshéritées et entièrement privées de personnel qualifié. Ces premiers résultats se poursuivront, non seulement à Alger mais également dans les Centres de Formation Administrative d'Oran et de Constantine. L'aménagement de ces établissements va en effet leur permettre d'élargir progressivement leur capacité d'accueil et leurs possibilités de formation au sein des sections spécialisées d'administration communale récemment ouvertes.

Dès 1970, et dans les conditions chaque année plus avantageuses pour elles, les communes disposeront de promotions de fonctionnaires en nombre toujours croissant, puisque au terme du plan quadriennal, plus d'un millier d'attachés et de secrétaires rejoindront leurs affectations. Au cours de cette même période, l'infrastructure de formation administrative s'enrichira d'un nouveau centre à Béchar, complétant ainsi ceux d'Alger, d'Oran, de Constantine et de Ouargla.

Ainsi, fixée et consolidée dans des structures appropriées et adaptées à la nature de nos besoins, la formation du personnel administratif communal, disposera de toutes les conditions de son développement. Elle restera malgré tout une œuvre de longue haleine car il est difficile d'agir sur l'un des facteurs essentiels de sa réalisation, et de limiter ou de réduire le temps indispensable à sa concrétisation. Il faut souligner néanmoins qu'aucun effort n'a été ménagé pour améliorer les conditions de préformation et faire bénéficier tout le personnel actuellement en place des avantages de notre action. Dans ce contexte, en effet, a été entrepris et réalisée en partie, la rédaction de manuels pratiques d'administration communale conforme à l'esprit et à la spécificité de nos options de décentralisation. Dans ce sens également a été décidée et réalisée l'ouverture d'un centre de cours par correspondance destiné à préparer tout ceux, qui désirent, soit accéder à la fonction publique, soit améliorer leur niveau de qualification en vue d'exercer de nouvelles responsabilités.

Ce centre a déjà enregistré plus de 500 inscriptions d'agents communaux et s'efforcera de les préparer dans les meilleures conditions aux examens professionnels qui seront organisés à leur intention dans les prochains mois.

Comme vous pouvez le constater, si les principes de base qui inspirent notre action, demeurent conformes à notre volonté d'engager la formation dans sa voie la plus sûre, les méthodes et les moyens mis en œuvre, ne cessent d'année en année de requérir notre attention pour les assurer des avantages des progrès que connaît l'évolution pédagogique de l'enseignement administratif moderne. Pour cette raison l'action de perfectionnement continuera toujours à trouver une réelle et large place. Le thème des stages organisés au cours de l'année 1969 dans presque toutes les wilayas est à cet égard significatif, car il nous a permis d'initier, précisément les secrétaires généraux de communes, aux nouvelles méthodes modernes d'organisation et de gestion.

Quant à la formation du personnel spécialisé communal et de son adaptation à l'évolution des techniques modernes, celles-ci ne peuvent se concevoir, ni être mises en œuvre, hors des structures que l'Etat s'est patiemment efforcé de coordonner et d'organiser dans chaque secteur de l'activité nationale. Il faut convenir avec vous que les capacités de formation de ces structures n'ont presque pas répondu aux besoins de plus en plus croissants exprimés par toutes les communes. Cette situation, rendue plus aiguë par l'ampleur des

équipements locaux, a abouti tout récemment à l'adoption, par le Gouvernement, d'importantes décisions destinées à créer et à mettre en place dans chaque secteur de l'activité économique et sociale, des instituts technologiques aptes à satisfaire les nombreuses exigences aussi bien d'ordre nationale que local.

Dans un domaine aussi délicat que celui de l'encadrement de vos collectivités, vous connaissez fort bien les limites réelles de nos possibilités. Il est vain de se satisfaire de solutions à court terme dont l'effet aurait été plus compromettant que bénéfique pour le personnel communal lui-même. Au risque de me répéter, je n'aurais pas cessé d'affirmer, que seules des voies sûres et définitives viendraient à bout de nos difficultés. Ce sont ces voies que nous avons tracées et empruntées et que nous poursuivrons avec le souci de les élargir toujours davantage ».

### Les finances locales

« Les contraintes et le poids inhérents à de tels choix sont connus de vous tous. Je n'en veux citer pour exemple que la longue et patiente persévérance avec laquelle nous avons réussi à assainir les finances locales et à rétablir leur nécessaire équilibre. L'œuvre accomplie dans ce domaine, pour instaurer et même institutionnaliser une véritable politique d'austérité et redonner aux budgets leur véritable signification au service du développement local, me fait le devoir de vous rendre aujourd'hui hommage. Vous en êtes d'autant plus dignes, que je ne me suis jamais dissimulé le rôle ingrat que vous avez accepté d'assumer avec un sens aigu des responsabilités, pour redresser les finances communales. Je sais combien, la réduction progressive des dépenses de fonctionnement, l'apurement constant des dettes et créances, le recouvrement et l'utilisation judicieuse du produit des biens communaux, pour ne citer que ces mesures, ont exigé d'effort, de patience et de sacrifices pour sortir définitivement d'une situation longtemps compromettante pour l'avenir de vos communes. Vous savez tous maintenant, pourquoi, nous avons constamment cherché à consolider les structures financières communales et à renover et simplifier les documents comptables communaux, puisque nous avons réussi ensemble à réduire presque totalement le nombre des déficits budgétaires, et atténuer dans une large mesure les effets résultant des disparités affectant certaines collectivités.

Ces efforts d'organisation et de bonne administration ne nous ont pas fait oublier la nécessité d'alléger progressivement certaines charges obligatoires des communes et d'accroître dans des proportions certes limitées, les ressources. Aussi avez-vous pu vous mêmes mesurer la portée des décisions qui depuis 1967, ont réduit les taux excessifs des contingents de police et de protection civile et amélioré le produit des recettes fiscales. Dans ce même but, nous avons décidé cette année encore de ramener le taux de participation au fonds communal de garantie de 20 à 15 %, et celui de la contribution communale aux charges de formation de 5 à 3 %. Par ailleurs nous avons transféré à l'Etat les dépenses très lourdes de fonctionnement des services locaux de protection civile, supportées jusque là par les seuls budgets des communes et des wilayas.

Cet allègement très appréciable des charges obligatoires, a été réalisé, en tenant compte d'une part de la nature particulière des missions de la protection civile et d'autre part de la nécessité, affirmée devant vous à maintes reprises, de conjuguer les efforts de l'Etat et des collectivités locales en vue d'assurer la permanence des services ayant pour vocation essentielle la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens. C'est ce qui explique la substitution aux charges antérieurement assumées par les wilayas et les communes, d'une

cotisation unique, forfaitaire et annuelle. Le taux de cette cotisation, provisoirement fixé, fait déjà l'objet d'un examen attentif pour être adapté à la situation particulière de chaque collectivité au regard des risques encourus sur son territoire.

Toutes ces décisions trouvent leur fondement dans notre volonté de tirer profit de toutes les possibilités du moment, en faisant appel notamment aux moyens de notre portée. Néanmoins, notre ambition vise à concrétiser effectivement la décentralisation en réalisant une répartition des ressources, conforme au juste partage des responsabilités.

Le problème demeure cependant entier, et les études destinées à rechercher les moyens de consolider et de renforcer les pouvoirs d'intervention des collectivités locales ont déjà été engagées. J'ai précisé devant vous, l'année dernière, les dimensions réelles de cette entreprise et ses principes directeurs, ainsi que les objectifs poursuivis pour doter les collectivités locales de ressources permanentes, sûres et en partie liées à la discrétion des assemblées élues. Au centre des travaux de la commission interministérielle fiscale, chargée de rechercher et de localiser les insuffisances et les faiblesses du système fiscal actuel et de proposer les mesures tendant à refondre entièrement mais progressivement ce système, se trouve donc posé dans toute son étendue le problème des impositions locales. La complexité et l'importance des travaux de cette commission instituée depuis quelques mois seulement ne doit pas nous méprendre sur les résultats attendus car quels que soient les avantages certains que puissent en tirer dans l'avenir les communes et les wilayas, il ne fait nul doute, que les décisions envisagées, ne recevront leur plein effet, qu'au terme d'une période indispensable à leur mise en œuvre.

En tout état de cause, la situation des finances locales, si elle reste encore sujette aux fluctuations inhérentes aux imperfections et aux contradictions de la fiscalité locale actuelle, n'est pas restée en marge de nos préoccupations lors de l'élaboration du plan quadriennal. Bien au contraire, grâce à une connaissance désormais précise de toutes les données financières locales, nous avons pu non seulement établir et assembler des statistiques mais encore analyser et projeter dans des perspectives pluriannuelles, les réelles possibilités de financement des wilayas et des communes. L'intégration de ces projections locales dans les prévisions des comptes de la nation a été largement facilitée par la contexture nouvelle des documents budgétaires, dont vous avez saisi toute l'importance lors de leur adoption. Le soin apporté à la préparation et à l'établissement de ces documents, depuis la réforme entreprise dans les structures des finances locales, a permis d'expérimenter dès 1968, puis de tariter en 1969, les données recueillies par des procédés modernes de l'informatique et par voie de conséquence de connaître la situation exacte de chaque commune. Les informations de base collectées, nous ont permis de prévoir l'ensemble des dépenses et des ressources notamment fiscales des collectivités locales et de situer l'effort réel de leur autofinancement dans la période quadriennale.

S'il faut s'attendre, compte tenu de l'évolution économique de notre pays, à un accroissement très net des dépenses de fonctionnement des communes et des wilayas, il faut également souligner que l'augmentation sensible des recettes fiscales mettra à coup sûr les finances des communes et des wilayas à l'abri des déséquilibres enregistrés par certaines d'entre elles dans le passé. Les données chiffrées établies à cet effet, ont révélé avec une approximation suffisante que le taux de croissance moyen annuel des dépenses de fonctionnement sera à partir de 1970 de près de 4 % pour atteindre au terme de 1973 celui de 15 % pour les communes, alors qu'il sera respectivement à 13 % et de 51 % pour les wilayas.

Quant aux ressources fiscales, leur taux de croissance moyen annuel se situera, aussi bien pour les communes que les wilayas entre 6 et 9 %, et au terme de la période quadriennale entre 24 et 36 %. S'il leur permet de faire face dans des conditions relativement bonnes à l'évolution de leurs charges, par contre, il ne peut autoriser qu'une formation partielle de l'épargne susceptible de soutenir l'intervention locale ».

### Les équipements collectifs

« Comme on peut le constater, l'accroissement des ressources locales restera limité, alors que les besoins des communes et des wilayas en matière d'équipement notamment sont immenses. Cette situation ne nous a pas échappé car la promotion et la réalisation des équipements collectifs a fait l'objet, pour la première fois de la part de l'Etat, d'un examen tout particulier et d'un effort financier très appréciable. L'intérêt ainsi manifesté à la situation de ces équipements, lors de l'élaboration du plan quadriennal, est d'ailleurs très significatif de notre souci de promouvoir ce secteur qui n'a pas bénéficié au cours de ces dernières années, il faut le reconnaître, d'un ordre de priorité avantageux pour son développement.

La forte poussée démographique dont les multiples effets sont particulièrement ressentis au niveau de nos collectivités, l'exode continu des populations rurales vers les grandes agglomérations, le développement progressif des activités industrielles et commerciales et d'une manière générale les nombreuses exigences résultant du phénomène de l'urbanisation, donnent à la montée sans cesse croissante des besoins, des dimensions insoupçonnées et des proportions nouvelles. De telles données, nous ont conduit à aménager, compte tenu de nos moyens encore limités, un cadre d'intervention à la fois cohérent et harmonieux.

Ces raisons inspirent une nouvelle conception générale des actions en faveur des équipements collectifs, sous le double aspect des conditions de leur organisation et de leur mise en œuvre. Les mesures arrêtées pour l'organisation de ce secteur impliquent en premier lieu l'adoption définitive des orientations de base et la définition précise de l'objet et de la nature des opérations à entreprendre. Les principes essentiels qui régissent désormais l'ensemble de nos initiatives, lient très étroitement la promotion de ces équipements aux structures mêmes des nouvelles institutions locales. En d'autres termes, il est nécessaire à l'avenir de discipliner avant tout l'expression des immenses besoins et votre rôle à cet égard reste déterminant puisque c'est à vous qu'il reviendra, de vous prononcer judicieusement sur des choix aussi difficiles que décisifs. En outre, il convient de rappeler que le renforcement progressif des moyens financiers des communes et partant de leur autonomie de décision, conduira l'Etat à réduire dans les mêmes conditions son effort, pour ne lui donner qu'un caractère complémentaire et somme toute limité dans le temps. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'augmentation de 10 à 15 % du taux minimum du prélèvement opéré sur les recettes de fonctionnement et destiné à la couverture de certaines dépenses d'équipement. C'est aussi dans cette perspective qu'interviendront les décisions tendant à accroître par le biais de ce prélèvement, l'effort d'autofinancement local. Ces considérations de principe exigent que l'objet des opérations concourant au développement des équipements collectifs, soit déterminé et leur nature définie. Elles impliquent par ailleurs une indispensable hiérarchisation excluant tout naturellement les grandes opérations à caractère national pour ne concerner que les équipements indispensables à l'alimentation en eau potable, à l'assainissement et aux aménagements des localités urbaines et rurales et les équipements sociaux et administratifs. Cette hiérarchisation des grandes actions est complétée par une nomenclature d'opérations aussi large que variée pour répondre à l'extrême

diversité de nos wilayas et de nos communes. Ces orientations de base, vont incessamment faire l'objet d'instructions précises, pour être notifiées à chacun de vous, et marqueront ainsi, un net progrès dans notre volonté de redonner à ce secteur, malgré la faiblesse des moyens disponibles, la place qui lui revient dans le développement du pays.

A ces mesures d'organisation s'ajoutent en second lieu, les décisions indispensables à la mise en œuvre et à la réalisation de ces équipements. Les difficultés de toutes sortes qui ont jusqu'à présent contrarié et même ralenti le rythme de réalisation des opérations entreprises dans ce domaine, nous ont conduit également à en rechercher toutes les causes et à en localiser tous les effets. Pour surmonter toutes ces difficultés les unes inhérentes à la lenteur et à la complexité des procédures encore en vigueur, les autres liées à l'imprécision des propositions et à leur insuffisante préparation, nous avons décidé de réformer et de simplifier les procédures anciennes et d'aménager de nouvelles structures favorables à une coordination des propositions communales.

En d'autres termes, la sélection des propositions et l'approbation des opérations obéiront désormais à des critères tenant d'une part à la population agglomérée, à certaines normes techniques et plus généralement à une connaissance directe des équipements existants, d'autre part à la nature et à la maturité des projets et aux aptitudes de réalisation, de gestion et d'entretien des équipements nouvellement acquis. Parallèlement à ces mesures relatives aux conditions générales d'élaboration des programmes, l'accent a été mis en outre sur la nécessité de coordonner l'ensemble des propositions communales au niveau de chaque wilaya se trouvera directement engagée, la participation des assemblées élues, à l'établissement et à la mise au point des programmes intéressant leurs collectivités. Quant à l'examen définitif de ces opérations et à la répartition judicieuse des crédits correspondants, ils seront assurés par une commission centrale exerçant une compétence générale sur toutes les sources de financement destinées à couvrir les opérations des programmes locaux. Cette commission sera chargée de veiller ainsi à l'intégration économique et technique de l'ensemble des équipements collectifs.

C'est dans le cadre de toutes ces dispositifs que s'insère, pour la période quadriennale, l'effort financier de l'Etat, d'un montant égal à 600 millions de DA auquel il ne faut pas manquer d'ajouter 38 millions de DA représentant la participation communale à la réalisation de tous ces équipements de tous ces équipements collectifs. Sur le montant total près de 55 % sont consacrés à l'alimentation en eau potable, 20 % aux assainissements et le reste aux aménagements et aux équipements sociaux et administratifs ».

#### **Les communes et la planification**

« Si je me suis volontairement étendu sur ce problème particulier des équipements collectifs et sur les questions nécessairement liées à leur promotion et à leur financement, c'est que, je suis persuadé, comme vous qui avez d'ailleurs décidé d'en faire le thème principal de vos travaux, sa solution est indissociable de l'épanouissement de vos communes.

Mais pour essentielles qu'elles soient, ces préoccupations concernant la vie collective des citoyens, ne sont pas les seules. L'institution communale, vous a confié d'autres missions dont vous assumez déjà les multiples obligations. L'intervention de vos assemblées dans la mise en œuvre et la réalisation d'autres programmes d'équipement public, ne cesse de se développer et connaît actuellement un essor illustré largement par les résultats positifs acquis dans ce domaine. Dans la réalisation des actions en faveur du monde rural déshérité comme dans l'exécution des programmes de constructions scolaires, dans la relance des activités industrielles locales, comme dans la promotion de certains

équipements à caractère touristique, dans le secteur de l'habitat comme dans celui de la jeunesse et de la santé, vous avez contribué, souvent de façon décisive, à l'œuvre d'édification de notre pays. Si le programme triennal vous a fourni l'occasion de vous associer activement à la réalisation de certaines de ses actions et de vous préparer progressivement à relayer l'action de l'Etat, le plan quadriennal, sur la base de l'expérience acquise, fait une place encore plus grande à l'intervention locale aussi bien au niveau de la wilaya qu'à celui de la commune.

Votre intérêt pour le lancement du programme triennal de développement économique rural et la mise en chantier des 700 opérations représentant les 150 millions de DA affectés à leur réalisation, le rythme d'exécution que vous avez définitivement imprimé aux actions de ce programme, et surtout les effets stimulants de ces investissements sur l'économie du secteur traditionnel, ont déterminé les Instances Supérieures du Pays à accentuer l'effort entrepris afin d'accélérer la modernisation rapide de ce secteur. Les opérations d'équipement économique rural constituent désormais la voie la plus sûre pour amorcer le processus de transformation et de développement du monde rural, et bénéficient dans le plan quadriennal de crédits tout aussi conséquents puisqu'ils s'élèvent à environ 160 millions de DA.

Vous mesurez aisément l'importance de cet effort sur le plan financier et les obligations résultant pour vos assemblées, dans la concrétisation des objectifs assignés à ces investissements. Je ne voudrais pas insister ici sur l'étendue des tâches qui vous incombent dans l'élaboration et la mise au point des opérations, ni sur votre responsabilité dans le choix des projets, car le soin particulier que vous y avez apporté dans le passé, reste pour nous la condition principale de réussite dans ce domaine.

L'adhésion enthousiaste réservée à toutes les opérations qui vous ont été confiées ne s'est pas limitée au seul développement économique rural. Les résultats de votre intervention dans la réalisation des constructions scolaires sont aussi éloquents. Malgré toutes les difficultés, l'exécution des programmes ancien et nouveau représentant près de 8.000 classes et 4.000 logements environ, a enregistré les résultats dépassant les prévisions les plus optimistes. Le dévouement dont vous avez fait preuve à cet égard, et la ferme volonté manifestée dans votre action sont venus à bout de toutes les lenteurs résultant de procédures anciennes, complexes, et inadaptées à la situation nouvelle. Sans méconnaître les contradictions léguées par la législation antérieure et en attendant que les dispositions réglementaires adéquates viennent y mettre fin, je n'ai pas manqué d'attirer votre attention au cours des réunions que j'ai tenues avec la plupart d'entre vous, sur certaines conséquences inévitablement contraignantes à l'égard de votre intervention. Je vous ai précisé à ce sujet, au cours de votre III<sup>e</sup> Conférence, que des études avaient été engagées à notre niveau pour créer véritablement les conditions indispensables à la continuité de l'action communale. Ces études ont déjà abouti, et de nouveaux textes régissent actuellement le mode de réalisation des constructions scolaires. Indépendamment de la simplification des procédures financières mettant définitivement un terme aux complexes et multiples avances et remboursements liés à l'attribution des subventions, les nouvelles dispositions ont complètement refondu le « système des coûts plafonds ». Aux coûts moyens unitaires qui constituaient les bases essentielles de l'évaluation des opérations, se substituent désormais une procédure nouvelle d'estimation, fondée sur l'établissement d'une notice technique très simple, permettant de calculer d'une façon précise, grâce aux éléments qui y sont contenus, le coût réel de chaque construction. A ces décisions s'ajoutent encore, d'autres non moins importantes, destinées

à alléger les structures actuelles et à soutenir l'intervention communale dans ce secteur particulier et essentiel pour l'œuvre de scolarisation. C'est dans un cadre presque entièrement réaménagé et rénové, que les communes vont donc affronter la réalisation des opérations du plan quadriennal dont les objectifs restent à cet égard, à la mesure de vos aspirations ».

### **Le développement économique local**

« L'expérience très précieuse, qui est maintenant la vôtre, contribuera indiscutablement à faciliter votre tâche, à l'avenir, et vous permettra sans aucun doute d'orienter vos efforts vers la promotion d'autres secteurs non moins favorables au développement local. Il ne faut pas oublier en effet que ce développement reste malgré tout l'objectif commun à toutes les actions et que la mise en valeur de toutes les ressources locales demeure l'un des moyens privilégiés pour réaliser cet objectif. Vous le savez fort bien, nous avons recherché par le passé, à créer les conditions les plus favorables à la promotion au niveau communal, d'une petite industrie, de l'artisanat et du tourisme. Vous savez également que l'ouverture de crédits destinés à amorcer le développement de l'industrie locale s'est heurtée à de nombreux problèmes dus notamment à la nécessité de disposer d'une information statistique et économique au niveau local, de moyens de réalisation et de structures de gestion. C'est la raison pour laquelle les opérations à caractère industriel retenues pourtant après de longues études, n'ont pas été réalisées dans les conditions souhaitées. Cependant et bien que des unités aient été implantées dans les wilayas de Grande Kabylie et de Constantine, nous avons préféré, comme je l'ai déjà affirmé devant vous l'année dernière, affecter depuis 1968, les crédits mobilisés, à l'aménagement de petites stations thermales et à la création d'unités artisanales. Le programme arrêté à cet effet comporte plus de 40 unités dont une douzaine sont achevées ou en voie de l'être.

Les crédits prévus au titre du plan quadriennal, évalués à 65 millions de DA environ viendront confirmer l'option arrêtée en cette matière et permettront l'établissement d'un nouveau et important programme. Là encore, les procédures de réalisation et de gestion, que nous nous sommes attachés à simplifier et à adapter à la nature des unités concernées, vous permettront d'exercer vos pleines responsabilités au moment des propositions et de l'engagement des opérations, et partant de concrétiser les objectifs fixés.

Cette action économique favorable à l'expansion locale, dans les zones rurales notamment, sera complétée par la réalisation d'une infrastructure socio-éducative pour soustraire très rapidement les populations des régions déshéritées aux conséquences résultant de l'absence ou de l'extrême vétusté des équipements locaux. Vous n'ignorez pas que le Gouvernement soucieux d'aller au devant de difficultés naturelles vécues par les populations de ces régions, a décidé de consentir un effort particulier pour améliorer leur niveau et leurs conditions de vie. Cet effort, déjà inscrit dans les faits, dans les wilayas des Oasis et de la Saoura, s'est également étendu à d'autres régions encore, telles que les Aurès et le Titteri notamment. Le nombre d'opérations, réalisées au titre de cette action de rénovation des collectivités déshéritées, illustre assez, la volonté que nous avons déployée avec votre concours pour les sortir de l'isolement où elles étaient plongées.

Pour la seule année écoulée, 65 projets ont été à nouveau financés, complétant ainsi les quelques 200 opérations retenues au titre des programmes antérieures, et presque entièrement achevées.

L'action ainsi engagée se poursuivra durant la période quadriennal, selon un rythme encore plus soutenu. Les crédits dégagés sur le produit de la fiscalité pétrolière représenteront un montant cumulé de l'ordre de 140 millions de DA auxquels s'ajoutera pour la même période l'effort particulier du Fonds Communal de solidarité évalué à plus de 80 millions de DA.



Messieurs les Présidents,

Si, j'ai aujourd'hui, situé à dessein, les perspectives et le cadre général de votre action, je ne considère pas pour autant que la solution des problèmes locaux réside dans la seule programmation des actions ou une indispensable mobilisation des crédits. Ce serait ignorer les réalités locales et leur extrême diversité. L'accroissement du rôle de vos communes en matière de promotion, de réalisation et de gestion d'équipements, se traduit nécessairement par des obligations et des charges nouvelles assumées jusqu'à présent grâce à un concours des services de l'Etat et plus particulièrement des autorités de tutelle. Aussi est-il nécessaire de veiller à ce que les capacités de réalisation des collectivités locales suivent la même évolution positive que le volume des équipements relevant de leurs compétences.

Les résultats, dans l'ensemble très positifs, acquis au terme de la période triennale, comme l'attestent les bilans établis, et repris dans la plupart des interventions de vos rapporteurs, ne doivent pas nous faire oublier la nécessité de canaliser et de rationaliser l'action des collectivités locales afin que les objectifs du plan quadriennal soient effectivement concrétisés dans les meilleures conditions de coûts et de délais.

#### **De nouvelles structures au service des collectivités locales**

En d'autres termes, cette nécessité nous impose de doter ces collectivités de structures adaptées à leurs tâches sans cesse croissantes et destinées à renforcer leurs moyens actuels de conception et de réalisation. Cet impératif commande à son tour une triple action, orientée essentiellement vers la revalorisation du rôle des syndicats intercommunaux de travaux, la promotion d'instruments locaux de réalisations et enfin l'organisation d'une assistance technique réelle et dynamique.

J'ai eu l'occasion, l'année dernière encore, d'insister sur les motifs qui, selon nous, étaient de nature à légitimer la généralisation de l'institution des syndicats intercommunaux et ce d'autant plus que les résultats inscrits à leur actif dans les régions sahariennes notamment, nous y encourageaient. Les dispositions prises au cours de l'année 1969 ont permis à certains d'entre eux d'acquérir à l'aide des subventions allouées par le Fonds Communal de solidarité, un précieux matériel et ont conduit d'autres communes à en constituer de nouveaux. Les crédits dégagés à cet effet ont atteint près de 10 millions de DA et l'effort prévu pour aider les syndicats intercommunaux à accroître leur efficacité sera plus conséquent encore que par le passé.

Un autre moyen susceptible de combler les insuffisances affectant encore le pouvoir d'intervention des collectivités locales, consiste en la création d'instruments de réalisation opérant selon des normes modernes et conformes aux dispositions des Codes Communal et de Wilaya. Il s'agit pour nous de mettre en place dès cette année des entreprises polyvalentes de réalisation, capables de prendre en charge de l'exécution des programmes d'équipement locaux. Cette décision confirme en réalité l'extension d'une expérience déjà menée par certaines collectivités locales qui ont réussi de cette façon à résoudre les problèmes nés de leur faible capacité de réalisation. Les études engagées pour déterminer le cadre juridique de ces entreprises, évaluer leurs moyens techniques, financiers et humains, et fixer leurs structures internes d'organisation et d'administration, en un mot les conditions indispensables à leur fonctionnement, ont déjà abouti. Les crédits prévus pour la constitution de ces moyens de services s'élèvent à 30 millions de DA et permettront d'assurer l'implantation d'un grand nombre de ces entreprises dans plusieurs wilayas.

Enfin l'organisation d'un concours technique pour faciliter la conception des projets au stade des études préalables et le contrôle sur le terrain des opérations, demeure toujours le moyen d'assister les communes dans la réalisation de leurs équipements. L'affectation d'architectes et d'ingénieurs d'application, dans toutes les wilayas, assurée presque entièrement, au cours de la seule année écoulée, va nous permettre d'étendre au cours des deux prochaines années cet effort, au profit de certaines grandes agglomérations, et des syndicats intercommunaux.

L'ensemble de ces mesures envisagées pour tenter de résoudre un problème dont vous percevez quotidiennement l'acuité, nous autorisent à penser que les collectivités locales, sans pour autant disposer de tous les moyens humainement souhaitables, auront du moins d'appréciables et réelles possibilités d'intervention pour participer activement au développement de notre pays.

### La décentralisation

Le particularisme et la diversité des problèmes locaux appellent de par leur nature des développements certainement plus longs, et ce d'autant plus que les interventions de vos rapporteurs n'ont pas manqué d'intérêt. Les questions évoquées, les réflexions exprimées et les choix suggérés constituent pour moi de précieuses indications et ne manqueront pas de m'aider à connaître davantage vos besoins, à comprendre vos propositions et à apprécier vos efforts. Mieux encore, votre rencontre, en faisant la plus large part à tout ce qui a trait de près ou de loin aux activités locales, nous donne précisément l'occasion de nous interroger ensemble sur l'évolution de l'institution communale et la place qu'elle occupe désormais dans la vie publique et politique de notre pays. Néanmoins je me suis volontairement limité à ne vous exposer aujourd'hui que les principes directeurs qui inspirent notre action dans la recherche des meilleurs moyens de développer vos collectivités, car les travaux entrepris au niveau de vos commissions, nous donneront la possibilité d'approfondir l'ensemble des problèmes soulevés.

En outre, on peut penser qu'il est prématuré, au terme de trois années seulement, de tirer des conclusions hâtives sur l'œuvre accomplie et encore moins de se prononcer sur la portée de l'institution communale. Mais aussi justifiés soient-ils, nos scrupules ne peuvent nous empêcher cependant d'apprécier la qualité et l'ampleur des résultats acquis au cours d'un mandat non encore expiré et qui a donné vie à l'institution elle-même. Les résultats enregistrés dans presque tous les domaines de l'activité locale, ne cessent de surprendre, et de révéler chaque jour d'avantage les vertus de la décentralisation. Soumise dès le départ aux contraintes inévitablement liées à son avènement, l'institution communale a pu lentement mais sûrement, échapper toutes les difficultés résultant des tendances encore centralisatrices de certaines interventions publiques. Les motifs pouvant aisément justifier ou expliquer de telles tendances ne manquent pas et je ne citerai entre autres que le souci d'ailleurs légitime de l'Etat, aux prises à de multiples exigences, de coordonner et d'harmoniser des activités nombreuses et variées.

Si une telle attitude engendre une prudence incompatible avec l'option de décentralisation, il faut expliquer cette situation par la lente reconversion des services centraux de l'Etat, à réaliser un transfert de compétence, rendu difficile, il est vrai, par l'insuffisance des moyens locaux. Les mesures prises pour rendre la décentralisation effective dans certains secteurs, ont donné malgré tout des résultats tels qu'il est permis d'affirmer que la voie suivie est la seule favorable au réel équilibre, des pouvoirs publics. Je ne voudrais citer à cet égard, que les décisions les plus significatives concernant les

constructions scolaires notamment, puisque toute le monde s'accorde à reconnaître, que leur réalisation a enregistré depuis qu'elle a été confiée aux communes, des progrès considérables, dépassant les prévisions initiales les plus optimistes. Je pourrais encore rappeler dans le même ordre d'idées, celles relatives à la gestion par les communes des salles de spectacles ou des biens à caractère touristique. On peut là encore dresser à loisir un bilan dont les avantages ne sont plus à démontrer. Ainsi, réalisée dans des secteurs difficiles, parce que, peu coutumiers la gestion communale, la décentralisation s'est concrétisée et les exemples cités le montrent assez - par des résultats concluants.

Les enseignements tirés de l'analyse objective de cette situation, dominée par une intervention locale dont l'efficacité ne fait plus aucun doute, nous encouragent désormais à ouvrir, aux initiatives des communes, d'autres secteurs de l'activité nationale.

Néanmoins pour légitime qu'elle soit, notre ambition d'élargir les horizons de la décentralisation, doit satisfaire à certaines exigences les unes tenant l'aménagement des conditions lui permettant de se réaliser effectivement, les autres liées à la nécessaire adhésion des élus locaux eux-mêmes. S'il incombe en effet aux autorités de l'Etat de veiller à inscrire progressivement dans la réalité quotidienne l'option de décentralisation, il est évident que cette obligation appelle de leur part, la conception et la mise en place de tous les rouages et de tous les mécanismes nécessaires à l'évolution de cette décentralisation. Pour être efficaces, les mesures à envisager doivent - et les expériences vécues en sont la meilleure preuve-être toujours précédées, accompagnées et suivies de dispositions destinées à préciser, faciliter et soutenir l'action locale.

Il ne s'agit pas pour nous, de décider, de décentraliser, mais de faire en sorte que les décisions prises soient effectivement applicables et que les collectivités locales exercent leurs nouvelles missions dans des conditions de succès, indéniables. La définition de ces structures, bien que constituant un préalable à l'élargissement de cette décentralisation, implique également sans aucun doute, une dispensable adhésion et surtout une active participation des assemblées locales, dans l'application des mesures arrêtées. L'adhésion signifie que les élus souscrivent pleinement et entièrement aux objectifs de la décentralisation, quelles que soient les difficultés momentanées et les appréhensions ressenties. La participation quant à elle, commande une vigilance et une persévérance de tous les instants, pour atteindre à plus ou moins brève échéance les buts poursuivis. Nous aurons contribué de cette manière à éviter ensemble les écueils de la participation et de l'improvisation, et à donner à la décentralisation une assise conforme à ses fondements essentiels.

Nous sommes convaincus que la voie suivie, pour définir le rôle, les fonctions et les responsabilités des collectivités communales, est la seule qui traduise pleinement nos aspirations, et partant l'unique moyen d'associer les élus locaux dans la lutte pour le développement. Aussi avons-nous résolument engagé la même action au niveau d'une autre collectivité tout autant privilégiée, je veux parler de la wilaya.

Inspirée des principes fondamentaux de l'organisation communale, la wilaya, vient à un autre niveau, confirmer encore l'option de décentralisation. Assurée de son autonomie de gestion et de décision, pour les affaires relevant de sa propre compétence territoriale, dotée de ses propres organes de délibération et d'exécution, la wilaya va pouvoir à son tour, grâce aux moyens mis à sa disposition, exercer ses attributions et assumer ses responsabilités dans le développement du pays.

Les assemblées populaires de wilaya se sont déjà attelées à leurs tâches et délibèrent sur les problèmes qui se posent à elles. Les membres de leurs bureaux dont je salue aujourd'hui la présence, participent aux travaux de cette conférence et partagent désormais avec nous la responsabilité de mener à bien la décentralisation. Comme les assemblées communales, les assemblées populaires de wilaya vont avoir en effet le privilège et la charge de donner vie à cette nouvelle institution. A leur tour, elles vont saisir l'étendue et la complexité de leurs missions en même temps que l'importance de leur rôle.

Cependant, si la nature de leurs attributions, la finalité de leurs efforts et la confiance dont elles ont été investies, les rapprochent dans l'exercice de leur mandat, il me faut préciser que les assemblées populaires des communes et des wilayas assument des responsabilités à des niveaux différents. Les dimensions territoriales de leurs compétences sont bien sûr distinctes, mais leurs interventions doivent tendre à se compléter et non à se confondre. De par l'éventail très large de leurs fonctions, les assemblées populaires de wilayas doivent, en effet tout en orientant et en coordonnant l'action des communes, s'élever au rang des préoccupations nationales et assurer des responsabilités plus grandes dans la définition et la mise en œuvre du développement économique et social de notre pays. Par les avis, les suggestions et les propositions qu'elles seront appelées à formuler et par les décisions qu'elles seront amenées à prendre dans tous les domaines, les élus des assemblées de wilayas vont s'engager directement dans la gestion des affaires publiques. Cette entière et pleine responsabilité est d'autant plus réelle qu'elle reposera sur un organe d'exécution dont la composition, les attributions et le fonctionnement ont été conçus et définis pour donner à l'action conjuguée de l'Etat et des wilayas, l'efficacité la plus grande.

L'institution nouvelle dans chaque wilaya d'un conseil exécutif, placé sous l'autorité et la direction du wali et chargé de mettre en œuvre et de coordonner les moyens indispensables à la bonne exécution des décisions prises, par le Gouvernement et par la wilaya, mettra fin à la dispersion et à l'incohérence qui ont toujours altéré, voire compromis, l'efficacité de l'intervention des pouvoirs publics.

En dotant désormais la wilaya de ces principaux organes de décision et d'intervention, et en affirmant ainsi, la place et le rôle de tous les pouvoirs locaux dans l'ensemble de nos institutions, nous aurons certes franchi un grand pas dans la consolidation de la décentralisation. Mais nous ne pouvons pas pour autant négliger l'ampleur des mesures qui doivent progressivement préciser les conditions de sa concrétisation. Ces conditions tiennent d'abord, l'exemple de l'organisation communale peut aisément nous le rappeler - à l'élaboration et à l'adoption des nombreux textes d'applications indispensables à toute entreprise de cette nature et ensuite à l'aménagement des limites territoriales situant chaque collectivité dans son cadre le plus naturel. Les premières conditions nous imposent un effort de recherche dans le sens d'une nécessaire adaptation de nos anciennes structures administratives à la réalité des options prises, autrement dit, il nous revient d'intégrer effectivement la nouvelle wilaya dans les activités de l'appareil administratif, économique et social de l'Etat et de prévoir toutes les phases de cette intégration.

Les secondes devront nous amener à rassembler et à déterminer les éléments d'appréciation, préalables à toute révision des limites territoriales d'une collectivité, avant de les arrêter définitivement. La complexité de ce problème exige une étude serrée de tous les facteurs d'ordre historique, géographique, sociologique et économique, car il ne faut pas oublier que l'objectif final, consiste à doter nos collectivités d'une assise territoriale homogène et conforme

aux impératifs de notre développement. Cette révision de la carte actuelle de nos wilayas et de nos communes à laquelle vous serez naturellement associés, donnera à l'œuvre de décentralisation ses dimensions définitives.

Messieurs les Présidents,

En marge des problèmes particuliers aux équipements collectifs pour lesquels je crois vous avoir donné tous les éléments susceptibles de comprendre nos décisions, je me suis permis d'aborder devant vous, d'autres questions, non moins importantes à vos yeux. Je me suis bien gardé de dégager des solutions hâtives inopérantes qui ne seraient que la manifestation d'une activité superficielle. La nature de vos préoccupations actuelles impose au contraire, et je suis convaincu que vous partagez mon sentiment à cet égard, un effort d'analyse et de réflexion de longue haleine pour aboutir à des résultats réels et concrets.

Comment en serait-il autrement, alors que vous êtes les mieux placés pour apprécier à sa juste valeur le prix de chacune de vos initiatives ? L'exercice de votre mandat ne vous a-t-il pas donné en effet, l'occasion de comprendre les exigences de notre peuple, plus sensible au travail et à ses fruits, qu'aux fausses promesses et aux vaines formules ? Les réalisations enregistrées dans l'ensemble de vos communes illustrent une nouvelle réalité, qui fait de la commune algérienne, une école de volonté, de courage et de modestie.

Avec peu, les élus communaux montrent chaque jour, qu'il est possible de faire beaucoup, dès lors qu'une grande place est faite au travail, au sérieux et à l'efficacité. Cette constatation aussi évidente que simple reste pourtant toujours vraie et toujours actuelle quels que soient l'objet et les dimensions de toute entreprise. Dans l'évolution de notre développement économique et social, comme dans celle de nos institutions politiques et administratives, elle retrouve une signification encore plus particulière car les résultats les mieux appréciés et les plus ressentis par notre peuple, sont ceux qui portent la marque de la volonté réaliste, de la réflexion lucide et de la persévérance. C'est dans cette voie que nous avons engagé la rénovation de nos collectivités décentralisées et c'est sur ces bases que se construit progressivement un « Etat démocratique stable et sérieux ».

## RESOLUTION DE LA COMMISSION DES PROBLEMES COMMUNAUX

Les Présidents des Assemblées Populaires Communales élus le 5 février 1967, réunis au Palais des Nations, Club des Pins, Alger, les 5, 6, 7 février 1970 à l'occasion de leur 4ème Conférence Nationale.

Considérant que notre Révolution doit maintenant poursuivre l'édification d'une économie prospère, solide, et moderne, garante sûre de notre indépendance nationale reconquise par le peuple au prix d'immenses sacrifices.

Considérant que les principes élémentaires de justice et de solidarité nationale commandent d'assurer un développement harmonieux à toutes les régions du pays.

Considérant qu'après trois années de gestion des affaires publiques, communales, il convient de faire le bilan de leur action.

Après avoir entendu les discours de Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, du responsable de l'Appareil du Parti et du Ministre de l'Intérieur ainsi que les interventions des Présidents Rapporteurs.

S'inclinent profondément devant la mémoire de nos glorieux chouhada et rendent un hommage ému aux victimes de la guerre de Libération Nationale.

S'inclinent profondément devant la mémoire de leur collègues décédés au cours de leur mandat.

Félicitent tous ceux qui ont participé à l'organisation matérielle de leur IV<sup>e</sup> Conférence et les remercient pour les efforts déployés afin de faciliter leurs travaux et rendre leur séjour, dans la capitale, agréable.

Se félicitent de la haute tenue des débats, du réalisme et de la franchise qui ont caractérisé l'ensemble des interventions.

Enregistrent avec profit les déclarations de Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, de Monsieur le Responsable de l'Appareil du Parti et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Les remercient pour l'aide et les encouragements qu'ils n'ont cessé de leur apporter tout au long de leurs trois années écoulées de gestion et pour l'intérêt tout particulier qu'ils attachent à la solution des problèmes multiples et importants de nos jeunes communes.

Se félicitent d'avoir été associés, conformément à leurs vœux, à l'élaboration du Plan Quadriennal de développement.

Notent avec satisfaction l'effort appréciable consenti par l'Etat et les Communes pour promouvoir et réaliser de nombreux équipements collectifs et satisfaire dans une large mesure les besoins des populations.

Constatent néanmoins l'insuffisance, la vétusté et parfois même l'inexistence des équipements indispensables à la vie dans certaines localités de nos communes.

Considérant que l'ampleur sans cesse grandissante des besoins en équipements collectifs due à la forte poussée démographique et à la nécessité de mettre en place une infrastructure économique de base viable implique une rationalisation des efforts qui devront être accrus.

Estiment à cet effet qu'une priorité absolue soit donnée à la mobilisation des ressources nouvelles en eau potable notamment dans les zones rurales.

Demandent à cet effet que des études approfondies soient menées préalablement dans toutes les régions afin d'évaluer les ressources potentielles en cours et permettre leur utilisation rationnelle pour une meilleure satisfaction des besoins exprimés par les communes.

Estiment que dans le même ordre d'idées, la même priorité soit étendue aux assainissements, aux aménagements urbains et ruraux ainsi qu'aux équipements sociaux, éducatifs et administratifs.

Souhaitent que des dispositions nouvelles facilitent et organisent le financement des programmes d'investissement en matière d'équipements collectifs soient prises.

Demandent que, l'établissement des plans directeurs d'urbanisme soit généralisé et étendu à toutes les communes notamment dans les zones qui connaissent un essor urbain.

Estiment néanmoins pour faciliter l'étude et la mise au point des projets d'équipement communaux, l'implantation au niveau de chaque daïra, des services technique de l'Etat.

Demandent le renforcement des subdivisions d'assistance technique, afin de permettre leur fonctionnement effectif au service des collectivités locales.

Insistent sur la nécessité d'une plus étroite coordination de tous les services techniques concernés.

Expriment le vœu que les Assemblées Populaires Communales soient dotées d'un service technique chargé de suivre la réalisation des projets à caractère agricole.

Souhaitent que les moyens de réalisation locaux soient encouragés et renforcés et que des dispositions soient prises pour aider les syndicats intercommunaux à s'équiper.

Soulignent la nécessité de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement de ces syndicats intercommunaux par un allègement et un assouplissement de leurs structures actuelles.

Se félicitent de la décision annoncée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur relative à la création d'entreprises locales polyvalentes de travaux.

Soulignent l'importance du problème constitué par la pénurie et l'insuffisance des matériaux de constructions.

Insistent auprès des pouvoirs publics pour qu'une solution lui soit trouvée en assurant un approvisionnement régulier aux communes par la création d'antennes de distribution au niveau de chaque daïra ou par la relance ou la création d'unités locales de fabrication de ces matériaux.

Dans le domaine de l'habitat, attirent d'une façon particulière l'attention des pouvoirs publics sur le grave problème du logement et sur ses multiples conséquences économiques et sociales.

Demandent que des réserves foncières soient constituées dans chaque commune par la cession à son profit de terrains du domaine public, militaire, ou des exploitations agricoles, pour lui permettre de réaliser ses équipements et de se développer.

Estiment indispensable indépendamment des efforts louables déployés par l'Etat dans le domaine de la construction le concours précieux de l'épargne privée à la solution de la crise du logement.

Jugent indispensable sinon essentielle la participation effective de la Commune à la réalisation de ces objectifs, pensent que la législation actuellement en vigueur en matière domaniale est inadaptée aux réalités économiques et sociales du pays, demandent instamment la cession aux communes des terrains agricoles englobés dans les zones à urbaniser pour permettre la réalisation de vastes programmes de lotissement en vue de favoriser la promotion de l'habitat,

insistent par ailleurs sur la nécessité de déclasser les anciennes zones de fortification et certains établissements domaniaux militaires qui ne sont pas indispensables aux besoins de l'Armée.

Soulignent l'insuffisance actuelle des moyens publics de transports et insistent sur l'utilité de prendre des dispositions pour limiter les inconvénients de l'exercice du monopole par la S.N.T.R.

Se félicitent néanmoins que des dispositions soient prises pour alléger, simplifier les procédures administratives et financières qui risquent de compromettre l'efficacité de l'intervention communale.

Formulent le vœu pour que des mesures soient prises pour accélérer la livraison du mobilier scolaire et l'affectation des enseignants pour les nouvelles créations.

Attirent respectivement l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'étendre la création d'internats primaires notamment dans les régions pastorales.

Pour répondre aux besoins sans cesse croissants et compte tenu du nombre d'élèves de plus en plus important, souhaitent la multiplication de salles polyvalentes et l'augmentation du nombre des élèves bénéficiaires des cantines scolaires.

Souhaitent que la réalisation des unités industrielles et artisanales locales implantées dans les différentes régions soit accélérée et bénéficie du concours effectif des services techniques du Ministère de l'Industrie.

Réaffirment la nécessité de poursuivre la réalisation des programmes de plein emploi dont ils apprécient l'efficacité et la contribution à la promotion des équipements collectifs et enregistrent avec satisfaction les dispositions prises pour élargir la nomenclature des travaux.

Souhaitent néanmoins, pour assurer le déroulement régulier et continu des chantiers de plein emploi que les salaires journaliers de la Main d'Œuvre ordinaire, soient relevées, et que l'ensemble du personnel bénéficie des dispositions de la législation sociale.



Attirent l'attention des pouvoirs publics sur des difficultés du fonctionnement et de gestion des unités d'Assistance Médicale Gratuite depuis leur rattachement aux hopitaux, ainsi que l'insuffisance de l'approvisionnement des agences de pharmacie centrale, et souhaitent une meilleure organisation de ces services.

Souhaitent que l'affectation des médecins soit faite de manière judicieuse pour répondre aux besoins réels des populations et notamment dans les centres ruraux.

Souhaitent également que la mise en œuvre des programmes d'électrification rurale soit accélérée.

Demandent l'ouverture, dans les régions déshéritées, d'antennes de commercialisation des produits de première nécessité et insistent sur la nécessité d'un contrôle rigoureux et effectif des prix.

Expriment leur satisfaction pour les efforts déjà consentis pour la lutte contre l'isolement de certaines régions et demandent que des dispositions spéciales nouvelles soient prises par l'Etat, en faveur des communes déshéritées pour la création et le fonctionnement des agences postales et cabines téléphoniques.

Notent avec satisfaction la parution des statuts particuliers concernant les personnels communaux et souhaitent leur mise en œuvre prochaine afin de stabiliser définitivement les agents des Collectivités Locales.

Preennent acte de l'ouverture à Alger d'un Centre de Formation par Correspondance destiné à préparer tous les agents de l'Etat comme des Collectivités Locales, aux concours et examens professionnels qui seront organisés en vue de leur promotion.

Se félicitent de l'ouverture d'une section communale au Centre de Formation Administrative d'Oran, et expriment le vœu que des sections analogues soient ouvertes dès la rentrée prochaine dans les autres centres de Formation Administrative.

Se félicitent de la parution des premiers manuels pratiques à l'intention des Agents Communaux et souhaitent que cette initiative soit poursuivie.

Demandent à l'instar de la décision prise en vue de l'affectation de la première promotion des élèves de l'E.N.A., dans les wilayate, qu'une décision conforme soit prise au profit des Collectivités Importantes.

Souhaitent, pour encourager les fonctionnaires à servir auprès des Collectivités Locales, que des indemnités spécifiques leur soient consenties.

Prient les Pouvoirs Publics de se pencher sur l'étude du pénible problème des vieux travailleurs salariés, qui ne peuvent pour plusieurs raisons remplir les conditions d'intégration prévues par les statuts particuliers des personnels communaux et bénéficier de ce fait des avantages de retraite prévus par les dits statuts.

Attirent l'attention des Pouvoirs Publics sur la nécessité de faire bénéficier par une législation adéquate tous les communaux privés actuellement des certains avantages sociaux et particulièrement de la couverture du risque accident de travail.

Constatent malgré le vif désir de toutes les autorités supérieures de réaliser la coordination et la collaboration étroite entre l'A.P.C. et tous les services de sécurité que ces objectifs n'ont pas encore été atteints pleinement au niveau local.

Renouvellement le souhait de voir régler définitivement le problème d'Etat Civil légué par les Anciennes Communes Mixtes et ceci par le microfilmage ou la copie des actes sur les registres détenus par les Syndicats Inter-Communaux.

S'engagent à mobiliser tous les efforts pour contribuer grâce à l'aide, au concours et aux conseils des Pouvoirs Publics à résoudre le problème de la jeunesse et plus particulièrement celui que pose le désœuvrement.

Décident de mener pendant la première quinzaine du mois d'Avril, une campagne de propreté et d'hygiène sur l'ensemble du Territoire National et ce en collaboration avec tous les services compétents.

S'engagent à œuvrer pour assurer en permanence et par tous les moyens mis à leur disposition un visage net et propre à leurs communes.

Souhaitent être consultés conformément au Code Communal sur toutes les grandes réformes nationales, telles que les réformes agraire et fiscale, le découpage territorial afin justement de prêter efficacement leur concours au moment de la mise en œuvre de ces réformes.

Les Présidents des Assemblées Populaires Communales demandent à nouveau aux organismes et services publics de l'Etat d'apurer leurs dettes envers les Communes et de régler notamment les sommes considérables concernant les redevances d'eau.

Demandent qu'une solution soit apportée aux problèmes de la liquidation des Taxes directes locales relatives aux exercices antérieurs.

Se félicitent des récentes mesures tendant à la prise en charge par l'Etat du Service de la Protection Civile.

Souhaitent néanmoins la réduction de la participation des petites communes aux dépenses de fonctionnement de ce service.

Demandent que des mesures soient rapidement prises en vue de la suppression progressive de la participation aux dépenses d'A.M.G.

Souhaitent une nouvelle diminution des charges des Communes en matière de contingent de la Police d'Etat.

Souhaitent la diminution des frais financiers engendrés par les emprunts.

Demandent aux Pouvoirs Publics d'intervenir auprès des Caisses Régionales d'Allocation Familiales pour procéder aux opérations de compensation suspendus depuis de nombreuses années.

Enregistrent avec satisfaction la réduction pour l'année 1970 du taux de la cotisation au fonds de garantie.

Souhaitent que l'Assistance Technique de l'Etat prévue par la loi dans l'attente du renforcement de subdivisions spécialisées leur soit assurée sous forme de subventions d'Etudes.

Souhaitent la participation de l'Etat au renouvellement d'Equipements scolaires qui constituent une charge importante du fait du développement des constructions scolaires.

Enregistrent avec satisfaction la nouvelle augmentation des ressources communales par l'affectation aux communes de la totalité du produit de la taxe à l'abattage.

Demandent le réajustement de la part communale sur le produit de la TUVA en fonction des données du recensement de 1968 et de l'importance économique de chaque Commune.

Demandent l'augmentation de la part communale en ce qui concerne le VF, l'ITTS et la TUGP.

a) Suggèrent en raison des charges écrasantes imposées aux Collectivités Locales dans le domaine de la propreté et la salubrité, l'institution d'une taxe d'assainissement en remplacement des taxes actuelles dont le produit est dérisoire.

Demandent que la réforme fiscale actuellement à l'étude soit réalisée dans les meilleurs délais pour permettre aux communes d'assurer leur propre développement et équipement, pensent que la participation des communes est nécessaire à l'élaboration de cette réforme qui devrait être axée sur une nouvelle distribution de toutes les ressources fiscales entre l'Etat et les Collectivités Locales.

Souhaitent la représentation des élus communaux au sein du Conseil d'Administration de la C.N.E.P.

Estiment indispensable, dans le domaine de l'industrie, la participation de plus en plus active de la commune à la politique de décentralisation industrielle.

Demandent à cet effet la cession d'unités industrielles et artisanales, susceptibles de participer à l'essor économique régional et de procurer de nouvelles ressources.

Soulignent l'urgence de l'élaboration du statut-type de l'organisation et de la gestion de l'entreprise économique communale.

Demandent à nouveau qu'une part sur les revenus de l'exploitation des forêts de chênes liège et des nappes alfatières soit attribuée aux communes intéressées.

Dans le but d'assurer une saine gestion des deniers communaux, souhaitent que les éléments nécessaires soient fournis pour permettre la confection du budget primitif dans les délais impartis par la loi.

Demandent instamment le concours efficace des comptables publics pour assurer un meilleur recouvrement des revenus du patrimoine communal.

Souhaitent vivement l'établissement du siège des recettes sur le territoire des communes, et particulièrement dans les régions du Sud.

Signalent aux Pouvoirs Publics les difficultés rencontrées dans la réalisation des équipements en raison des dispositions du code des marchés relatives à la procédure des marchés de gré à gré.

Souhaitent que de telles difficultés soient définitivement éliminées par l'assouplissement de cette procédure et par le relèvement du plafond en fonction de l'importance de la commune.

Au moment de cet événement historique que constitue pour notre pays le plan quadriennal, s'engagent à mettre toute en œuvre pour la réussite, à consacrer toute leur énergie, tout leur savoir, toute leur foi pour l'amélioration du développement et de l'équipement de leur communes, le fonctionnement de leurs services au bénéfice de leurs populations afin de ne pas décevoir la confiance placée en eux.